

10495651

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/05/2024
Retour Préfecture : 21/05/2024



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 14 mars 2024

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 14 mars 2024

| | |
|---|-----------|
| 1 - Délégations de vote..... | 7 |
| 2 - Désignation du secrétaire de séance. | 8 |
| 3 - Communications du Maire..... | 8 |
| 3 - Communications du Maire. Etat des indemnités des conseillers municipaux. Année 2023..... | 9 |
| 4 - Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024. Approbation. | 9 |
| 5 - Décisions du Maire. Compte rendu..... | 10 |
| 6 - Impôts directs locaux. Vote des taux d'imposition. Année 2024. | 11 |
| 7- Constitution de provisions pour risques et litiges. Année 2024. | 11 |
| 8 - Budget Primitif. Exercice 2024.Approbation. | 12 |
| 9 - Budget Primitif. Exercice 2024. Programmation pluriannuelle des investissements. Approbation. | 31 |
| 10 - Agence France Locale. Délibération annuelle de garantie. Année 2024. | 31 |
| 11 - Autorisation de programme. Etudes et travaux de prévention des risques d'effondrement liés aux cavités souterraines. Affectation et autorisations administratives. Année 2024. | 34 |
| 12 - Autorisation de programme. Modernisation des systèmes de prévention. Affectation et autorisations administratives. Année 2024. | 34 |
| 13 - Autorisation de programme. Travaux extension du réseau d'eau défense incendie. Affectation et autorisations administratives. Année 2024..... | 34 |
| 14 - Autorisation de programme. Réhabilitation du parc Saint-Pierre. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024. | 35 |
| 15 - Autorisation de programme. Aménagement des cours d'école. Affectation et autorisation administration. Année 2024..... | 35 |
| 16 - Autorisation de programme. Equipement numérique des familles. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024. | 36 |
| 17 - Autorisation de programme. Travaux crèches. Affectation et autorisations administratives. Année 2024. | 36 |
| 18 - Autorisation de programme. Travaux d'entretien de la cuisine centrale..... et des satellites. Affectation et autorisations administratives. Année 2024..... | 36 |
| 19 - Autorisation de programme. Travaux écoles et accueils de loisirs..... | 36 |
| Affectation et autorisations administratives. Année 2024. | 36 |
| 20 - Autorisation de programme. Rénovation des locaux accueillant des associations. Affectation et autorisations administratives. Année 2024..... | 36 |
| 21 - Indemnités de fonction des élus de la Ville d'Amiens. Modification..... | 37 |
| 22 - Régime indemnitaire des agents de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. | 37 |
| 23 - Document de préfiguration du contrat de ville 2024-2030. Approbation..... | 40 |
| 24 - Gestion du contingent réservataire de la Ville d'Amiens. Passage à la gestion en flux. Convention. | 40 |

| | |
|---|-----------|
| 25 - Innov'Amiens (ex-Amiens cluster). Renouvellement d'adhésion et cotisation. Année 2024..... | 41 |
| 26 - Animations et évènements. Festival Minuit avant la Nuit 2023. Subvention... 1^{ère} répartition. Année 2024. | 41 |
| 27 - Maison de l'Architecture. Subvention. Année 2024. Convention. | 41 |
| 28 - Délégation de service public. Gestion de la fourrière automobile municipale. Choix du délégataire et de l'économie du contrat. | 41 |
| 29 - Extension de l'aide financière accordée aux particuliers ou associations et syndicats de propriétaires à la destruction de l'ensemble des nids de frelons asiatiques en activité. Convention..... | 42 |
| 30 - Dénomination de voies privées ouvertes à la circulation publique..... | 42 |
| 31 - Ilot de la Dodane. Cession du tènement dit des Antiquaires sis 47 boulevard du Cange. | 43 |
| 32 - Instauration d'un permis de diviser dans les secteurs de taille de logements du Plan Local d'Urbanisme..... | 43 |
| 33 - Déclaration d'intention avec la ville de Nador. Approbation. | 45 |
| 34 - Association CAP Sport Art Aventure Amitié. Projet EDUCAP CITY. Adhésion. Subvention. Année 2024. Convention. | 45 |
| 35 - Egalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations et aide aux victimes. Subventions aux associations. Année 2024. 1^{ère} répartition. Convention..... | 46 |
| 36- Accord-cadre n° 2021-3000. Création et entretien des espaces verts. Zones Nord, Est et Centre. Lot 1. Convention d'indemnisation..... | 47 |
| 37 - Charte de l'Arbre. Approbation. | 48 |
| 38 - Zones d'accélération des énergies renouvelables de la Ville d'Amiens..... Lancement de la consultation du public. | 48 |
| 39 - Plan Vélo. Piste bidirectionnelle sur le boulevard Faidherbe et le boulevard du Port. Transfert de maîtrise d'ouvrage. Convention. | 49 |
| 40 - Plan Vélo. Voie verte sur l'axe Albert 1^{er}, Maignan Larivière, Carnot. Transfert de maîtrise d'ouvrage. Convention. | 49 |
| 41 - Aide à l'achat de vélos. Année 2024. Approbation. | 50 |
| 42 - Schéma Directeur des bornes de recharge pour véhicules électriques. Approbation. | 50 |
| 43 - Cité administrative. Location d'emplacements de stationnement dans le parking Gare La Vallée. Convention. | 50 |
| 44 - Mise en place d'un règlement pour l'indemnisation exceptionnelle des professionnels riverains de travaux d'aménagement des espaces publics de la Ville d'Amiens. | 51 |
| 45 - Halle au frais. Abrogation de la délibération du 26 janvier 2023. Résiliation de la promesse de bail emphytéotique administratif avec la société Biltoki. | 52 |
| 46 - Clésence. Réhabilitation de 131 logements locatifs sociaux situés 6, 8, 10, 12, et 14 allée Germaine Dulac. Participation financière. Convention. | 56 |
| 47 - Clésence. Réhabilitation de 172 logements locatifs sociaux situés 10, 12, 14, 16, 18 et 20 allée Pierre Rollin. Participation financière. Convention. | 56 |
| 48 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 264 logements collectifs situés 1 à 14 rue La Bruyère. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. | 57 |

| | |
|---|-----------|
| 49 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 62 logements situés rue Simone Signoret. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention..... | 57 |
| 50 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 44 logements de la résidence du 31 août 1944. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention..... | 57 |
| 51 - SIP. Réhabilitation de 122 logements collectifs situés place de Bretagne (Bâtiment O). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. | 57 |
| 52 - SIP. Réhabilitation de 27 logements collectifs situés 1 allée du Finistère (Bâtiment P3). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. | 57 |
| 53 - SIP. Réhabilitation de 27 logements collectifs situés 2 place de Bretagne (Bâtiment P2). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. | 57 |
| 54 - SIP. Réhabilitation de 31 logements collectifs situés 3 allée du Finistère (Bâtiment P1). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. | 57 |
| 55 - SIP. Réhabilitation de 50 logements collectifs situés 8 allée de Vendée (Bâtiment N). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. | 57 |
| 56 - SIP. Réhabilitation de 52 logements collectifs situés 1, 3, 5, place d'Auvergne et 15 allée de Vendée (Bâtiment L). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. | 58 |
| 57 - SIP. Réhabilitation de 54 logements collectifs situés 14 allée du Finistère et 2 et 4 rue de Bretagne (Bâtiment Q). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. | 58 |
| 58 - Dispositif d'aide en faveur du regroupement de logements issus de division d'un logement individuel. Approbation du nouveau règlement. | 58 |
| 59 - Dispositif Lire et Faire lire. Partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de la Somme et l'UDAF de la Somme. Convention. | 58 |
| 60 - Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Amiens. | 59 |
| 61 - OGEC Ecole Saint Joseph. Travaux de rénovation de la cantine, du préau et des extérieurs. Garantie d'emprunt. Convention..... | 59 |
| 62 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Aide au fonctionnement pour l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein des ALSH. Subvention 2023. Convention..... | 61 |
| 63 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Pilotage du projet de territoire 2023/2025 et subvention de fonctionnement exceptionnelle 2023 pour les crèches. Conventions..... | 61 |
| 64 - Crèches associatives. Subventions. Année 2024. Conventions. | 61 |
| 65 - Association Bleu Ciel. Subvention de fonctionnement. Année 2024. Convention..... | 62 |
| 66 - Association Cultures Insertion Prévention. Subvention de fonctionnement. Année 2024. Convention. | 63 |
| 67 - Enfance et Jeunesse. Subventions. Année 2024. Conventions. | 63 |

| | |
|--|-----------|
| 68 - Association On a marché sur la bulle. Prix de la Bande Dessinée des Ecoles. Deuxième édition. Subvention. Année 2024. Convention. | 64 |
| 69 - Projets des écoles publiques. Subvention année scolaire 2023-2024. Conventions. | 65 |
| 70 - Participation communale aux écoles privées. Convention 2024-2026 | 65 |
| 71 - Centres sociaux ALCO, CSC Etouvie, ACTI-FEP, CAPS. Subventions. Année 2024. Convention-type. | 66 |
| 72 - Subventions sociales. Année 2024. Convention-type. | 67 |
| 73 - Subventions sociales. Volet Handicap Année 2024. | 67 |
| 74 - Subventions sociales. Volet Personnes Âgées. Année 2024. Convention. | 68 |
| 75 - Eurocities. Charte Appel à l'action pour une culture à faible émission de carbone et plus inclusive. Approbation. | 68 |
| 76 - Vœux. Questions orales. | 69 |
| 76.1 - Vœu d'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" | 69 |
| 76.2 - Vœu pour la prorogation des dispositifs de l'hébergement d'urgence à Amiens. | 72 |
| 79.3 - Question orale sur l'avenir de la vie sociale à la Résidence Jean Moulin. | 73 |
| 76.4 - Question orale sur la fermeture du centre de santé COSEM AMIENS. | 75 |
| 76.5 - Question orale sur l'amélioration de la qualité de l'air à Amiens. | 76 |
| 76.6 - Question orale sur l'expérimentation de la Hotoie. | 76 |
| 76.7 - Question orale relative au plan de Viabilité Hivernale. | 77 |

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Ont assisté à la séance : Mme FOURÉ, M. DE JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, MM. STENGEL, JARDÉ, LORIC, Mmes LE CLERCQ, BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mmes ROY, MAKDASSI, MODESTE, SAVARIEGO, CLECH, MM. THÉVENIAUD, MERCUZOT, FOUCAULT, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, DELAHOUSSE, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, GUÉRIN, Mme BRUNEL, MM. SAVREUX, DOREZ, DÈCLE, LHERMITTE, PRADAT, Mme BECKER, M. TELLIER, Mme DESBUREAUX, MM. DÉCAVÉ, BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA.

Pouvoirs de vote : Mme CHAUVEAU (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST), M. DOMISE (pouvoir à Mme BRUNEL), Mme GALLIOT (pouvoir à Mme BEN MOKHTAR), Mme RODINGER (pouvoir à M. BIENAIMÉ), M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme DEVAUX (pouvoir à M. DE JENLIS), M. BEAUVARLET (pouvoir à Mme BOUCHEZ), M. RIFFLART (pouvoir à M. MERCUZOT), Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DUFLOT (pouvoir à Mme HAMADI).

La séance a été ouverte à 18 h 12.

Mouvements arrivées : M. DESCOMBES (pouvoir à M. DOREZ) est arrivé à 18h21 (point n°3), Mme ROY (pouvoir à Mme FOURÉ) est arrivée à 18h34 (point n°5), Mme CLECH (pouvoir à M. LHERMITTE) est arrivée à 18h35 (point n°6), M. GEST (pouvoir de Mme DELÉTRÉ) est arrivé à 18h37 (point n°8), M. LORIC (pouvoir à Mme DELAHOUSSE) est arrivé à 18h38 (point n°8), M. JARDÉ est arrivé à 18h59 (point n°8), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir de M. GALLIOT) est arrivée à 19h10 (point n°8), Mme SAVARIEGO (pouvoir à Mme LE CLERCQ) est arrivée à 19h39 (point n°8), M. SAVREUX (pouvoir à M. DÈCLE) est arrivé à 19h48 (point n°8), Mme BELLINA est arrivée à 20h27 (point n°22).

Mouvements départs : M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) a quitté la séance à 21h08 (point n°36), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 21h35 (point n°45), Mme DESBUREAUX (pouvoir à Mme DELATTRE) a quitté la séance à 22h12 (point n°71), Mme DEVÈZE a quitté la séance à 22h18 (point n°74), Mme HAMADI (pouvoir de M. DUFLOT) a quitté la séance à 22h18 (point n°75), M. BAÏS (pouvoir de Mme NOUAOUR) a quitté la séance à 22h19 (point n°76.1), Mmes BRUNEL (pouvoir de M. DOMISE) et DERIVERY ont quitté la séance à 22h20 (point n°76.1), Mme MODESTE et M. GEST (pouvoir de Mme DELÉTRÉ) ont quitté la séance à 22h22 (point n°76.1), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir de Mme GALLIOT) a quitté la séance à 22h27 (point n°76.1), M. FOUCAULT a quitté la séance à 22h36 (point n°76.2), M. SAVREUX (pouvoir à M. DÈCLE) a quitté la séance à 22h40 (point n°76.3), M. RIFFIOD a quitté la séance à 22h54 (point n°76.6), Mme DELAHOUSSE a quitté la séance à 23h01 (point n°76.7).

La séance a été clôturée à 23 h 06.

MME FOURE : Je déclare la séance ouverte.

Avant de démarrer nos travaux, je voudrais avoir une pensée pour deux figures de notre Ville d'Amiens. En effet, Pierre LEVERT, qui fut, notamment, président de l'association des Jardins du faubourg de Hem, de l'association des Jardins de l'école Saint-Martin et de l'Union départementale des jardins ouvriers, nous a quittés le 1^{er} mars dernier à l'âge de 75 ans. Comme l'écrivait le quotidien régional *Le Courrier Picard*, le 5 mars : « Véritable passionné, il se faisait toujours un plaisir, en tant que bénévole, d'accueillir les nouveaux jardiniers dans la bonne humeur. Organiser les fêtes annuelles des jardins avec ses équipes de bénévoles était l'un de ses plaisirs. Il était aussi un fervent supporter des Gothiques d'Amiens et on pouvait le croiser au Coliseum lors de chaque rencontre ». Au nom du Conseil municipal, je tiens à présenter mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Je précise que Pierre LEVERT était un ancien agent de notre collectivité qui a consacré tout son temps libre, durant sa vie active mais aussi et surtout depuis qu'il était en retraite, à sa passion pour le jardin et à mettre une ambiance chaleureuse chez les jardiniers non seulement du faubourg de Hem dont il était le président, mais de l'ensemble de la Ville puisqu'il était le président de l'association des jardiniers de notre ville. La vice-présidente, qui assure l'intérim, m'a demandé s'il était possible de donner le nom de Pierre LEVERT à l'allée centrale des jardins dans lesquels il œuvrait. Nous en avons parlé en bureau municipal la semaine dernière et nous avons accepté cet hommage qui va lui être rendu. Nous n'avons pas besoin de passer une délibération en Conseil municipal puisqu'il s'agit d'une simple allée à l'intérieur d'une parcelle privée, mais je tenais à vous le dire car il me semblait normal que Pierre LEVERT soit honoré comme il se doit.

Le 1^{er} mars fut décidément une triste journée pour notre ville. Car c'est le jour où une autre figure d'Amiens, à savoir notre ancien collègue Patrick PIGOUT, nous quittait à l'âge de 73 ans. Très impliqué dans la vie amiénoise, Patrick PIGOUT était retraité du groupe Auchan et a été conseiller municipal d'Amiens de 1995 à 2001, puis adjoint au maire délégué au secteur Centre de 2014 à 2020, ainsi qu'au Commerce de 2017 à 2020, et conseiller d'Amiens Métropole de 2018 à 2020. Il fut aussi président-fondateur du comité de quartier Saint-Germain Les Halles, le premier président de l'Union des Comités de Quartier et président du conseil d'administration de la coopérative d'habitat social Toit Aussi. Depuis 2020, il assurait une fonction de chargé de mission au sein du groupe d'élus Amiens ensemble, en lien avec mon cabinet. Ce soir, au nom du conseil municipal, je salue un élu et un collaborateur dévoué à la chose publique, disponible, ouvert et attentif au bien-vivre des citoyens, notamment au sein du secteur Centre qu'il aimait tant, et j'adresse mes condoléances émues à Lucette, son épouse, à sa famille et à ses nombreux amis, dont beaucoup sont présents parmi nous.

Ainsi, en mémoire de Pierre LEVERT et de Patrick PIGOUT, je vous invite à observer une minute de silence. Je vous remercie.

(Minute de silence).

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

| | | |
|------------------------|-----------------|------------------------|
| Mme Carole CHAUVEAU | donne pouvoir à | M. Renaud DESCHAMPS |
| Mme Margaux DELÉTRÉ | donne pouvoir à | M. Alain GEST |
| M. Martin DOMISE | donne pouvoir à | Mme Anne-Sophie BRUNEL |
| Mme Claudine GALLIOT | donne pouvoir à | Mme Nedjma BEN MOKHTAR |
| Mme Florence RODINGER | donne pouvoir à | M. Bruno BIENAIMÉ |
| M. Ismaël BARA | donne pouvoir à | M. Julien PRADAT |
| Mme Valérie DEVAUX | donne pouvoir à | M. Hubert De JENLIS |
| M. Matthieu BEAUVARLET | donne pouvoir à | Mme Hélène BOUCHEZ |

| | | |
|--------------------------|--|-------------------------|
| M. Pierre SAVREUX | donne pouvoir à | M. Paul-Eric DÉCLE |
| M. Pascal RIFFLART | donne pouvoir à | M. Benoît MERCUZOT |
| Mme Assia NOUAOUR | donne pouvoir à | M. Tarek BAÏS |
| M. Fabien VOULMINOT | donne pouvoir à | M. François DÉCAVÉ |
| M. Guillaume DUFLOT | arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à | Mme Sonia HAMADI |
| Mme Isabelle SAVARIEGO | arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à | Mme Nathalie LE CLERCQ |
| M. Jean-Christophe LORIC | arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à | Mme Juliette DELAHOUSSE |
| Mme Mathilde ROY | arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à | Mme Brigitte FOURÉ |
| Mme Véronique CLECH | arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à | M. Thomas LHERMITTE |
| M. Stéphane DESCOMBES | arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à | M. Thomas DOREZ |

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME FOURE : En l'absence de. Claudine GALLIOT je vous propose de désigner comme Secrétaire de séance Thomas LHERMITTE.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE: Je vous informe que j'ai reçu cinq questions orales et trois vœux, dont un que je n'ai pas retenu après m'en être expliqué avec le président du groupe. Nous évoquerons donc ces cinq questions orales et ces deux vœux en fin de séance, comme habituellement.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 16 mai 2024 à 18h ici même.

Je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous faire un petit point rapide sur un sujet qui nous touche tous, qui est celui du barreau TGV Creil-Roissy. En effet, cet après-midi, à l'initiative du nouveau préfet de région se tenait un comité de pilotage en préfecture de la Somme sur ce sujet. Le dossier avance bien puisqu'étaient présents les représentants de toutes les collectivités locales directement concernées par le dossier, la Région, le Conseil départemental de la Somme et celui de l'Oise, de nombreuses intercommunalités de l'Oise et, bien entendu, Alain GEST et moi-même. La SNCF était également présente. Les travaux ont démarré. Les collectivités locales présentes ont adopté la répartition financière de ce projet et se sont engagées à voter avant le 1^{er} mai une délibération pour avancer sur le sujet. Cela veut dire concrètement que nous aurons une délibération la semaine prochaine au Conseil d'Amiens Métropole qui participe au financement de cette infrastructure à hauteur de 8 à 9 millions d'Euros, ce qui n'est quand même pas négligeable. Ce dossier suscite l'unanimité dans cette enceinte, mais également au sein de l'ancienne région Picardie, et bien au-delà. Nous nous réjouissons tous que ce dossier avance enfin concrètement. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. THEVENIAUD : C'est, bien entendu, une très bonne nouvelle, mais il ne faut pas oublier que pour les usagers de la ligne Amiens-Longueau-Paris aujourd'hui, c'est l'enfer depuis quinze ans. Cela fait quinze ans que les gens galèrent sur cette ligne Amiens-Paris et il n'y a toujours pas de résultat concret. La semaine dernière, j'ai encore pu constater des retards de trains d'une heure. Je pense que nous devons de nouveau intervenir auprès de la SNCF car c'est invivable pour ces salariés qui font le trajet tous les jours.

MME FOURE : Je vous répondrai tout d'abord, M. THÉVENIAUD, que les deux sujets ne sont pas liés. Chaque sujet doit être examiné séparément. Pour autant, ce que vous dites est exact, il y a de grandes difficultés sur la ligne régulière Paris-Amiens, même si la situation s'est légèrement améliorée avec l'arrivée de nouveaux trains qui ont été, je le rappelle, financés par la Région, que je tiens à remercier pour son investissement dans ce domaine, qui permet d'améliorer les choses sans pour autant régler tous les problèmes, j'en conviens volontiers. C'est donc un autre sujet à voir avec la SNCF, évidemment, vous avez raison.

M. DESCHAMPS : Une remarque. On me demande souvent si ce TGV va permettre aux Amiénois de se rendre rapidement à Paris. Je pense que beaucoup d'Amiénois, d'habitants de notre agglomération, pensent que l'arrivée du TGV signifie un TGV Amiens-Paris, et il y a certainement de la pédagogie à faire pour expliquer qu'il ne sert pas à aller à Paris, mais à rejoindre le réseau Est ou Sud.

MME FOURE: C'est même au-delà du réseau Est ou Sud. De nombreux articles sont parus dans le JDA, mais nous le répèterons parce que la pédagogie est parfois affaire de répétition, l'intérêt de la construction de ce barreau nous permet tout d'abord d'être sur le réseau des villes TGV, ce qui est quand même très important car lorsqu'une entreprise internationale envisage de s'installer en Europe, elle regarde quelles sont les villes reliées au réseau TGV. Nous serons donc reliés au réseau, et nous serons une ville TGV. Le second intérêt est de pouvoir monter plusieurs fois par jour dans un TGV et aller directement à Marseille ou à Strasbourg sans changer de train à Roissy. Et le troisième intérêt, c'est d'être relié en TER à la gare de Roissy, sachant que plusieurs fois par jour des TER nous permettront de rejoindre le hub de Roissy, donc de voyager mais aussi de travailler sur le site de Roissy. Evidemment, un TGV n'est pas un tortillard, et s'il doit s'arrêter tous les 100 km, ce n'est plus un TGV, donc cette infrastructure n'a pas pour vocation de nous faciliter l'accès à Paris, si ce n'est, pour ceux qui le souhaiteraient, se rendre à Roissy puis prendre le RER pour rejoindre Paris Centre. Mais je ne suis pas sûre que ce soit le moyen le plus direct que les uns et les autres envisageront d'utiliser pour cela.

DONT ACTE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE. ETAT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX. ANNEE 2023.

MME FOURE: Le code général des collectivités territoriales prévoit que, chaque année, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en Euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal soit communiqué à l'assemblée. Les éléments vous ont donc été transmis et il convient que nous en prenions acte.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2024. APPROBATION.

MME FOURE : Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024 vous a été communiqué. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 18 janvier et le 1^{er} mars 2024, listées dans la délibération qui vous a été transmise. Y a-t-il des observations ?

M. DESCHAMPS : J'aurai deux questions sur deux décisions que vous avez prises. La première est intitulée "Décision de défendre. Contentieux 2023. Madame Dalila BOUGUERA et Monsieur BEYMA. Elle est suivie d'une autre "Décision de défendre. Contentieux 2024. Florent VERFAILLIE. En lisant le dossier, on se rend compte que ces personnes ont déposé une demande d'annulation de dépôt de permis de construire que vous avez délivré, si j'ai bien compris, pour l'usine Gruson. Ils attaquent au tribunal administratif ce dépôt de permis de construire pour la SCI BW Invest, initiales de Beauvisage et Wiotte, qui sont donc les associés du projet intitulé "Aux 1000 Lieux" dans l'ancienne usine Gruson. Comme cela faisait longtemps que l'on n'entendait plus parler de la requalification de l'usine Gruson et du projet "Aux 1000 Lieux", je suis allé sur internet et j'ai pu voir que la dernière communication de presse qui annonçait ce lieu d'activités datait de septembre 2021. Et sur la page Facebook de "Aux 1000 Lieux", la dernière publication faite par les gérants date de décembre 2022, soit il y a plus d'un an. Qu'en est-il, s'il vous plaît, pourquoi y a-t-il eu cette requête au tribunal administratif, est-ce que c'est ce qui bloque, où en est-on, avez-vous des informations à nous communiquer ?

MME VERRIER : Concernant le motif de la requête, il faut demander à ceux qui déposent la requête. A notre connaissance, il y en a deux, une en novembre et une en janvier, et un recours au niveau du tribunal administratif est en cours. Il faut attendre que les choses avancent. Avant ces requêtes, ces personnes avaient envoyé des courriers dans le cadre plutôt d'un recours gracieux auquel la Ville n'a pas souhaité donner un avis favorable.

M. DESCHAMPS : Je veux bien que vous me répondiez que je n'ai qu'à me renseigner, mais si je vous pose la question, c'est aussi parce qu'il est indiqué dans le dossier : "Considérant que le requérant entend également faire condamner la Ville d'Amiens au paiement de la somme de 1 500 € au titre d'un article", cela veut dire que vous êtes au courant de l'histoire.

MME FOURE : Ce que dit Madame VERRIER, c'est qu'il y a un recours. Elle suit l'instruction des permis de construire, mais elle n'a pas nécessairement en tête le détail de tous les dossiers en cours, y compris ceux qui sont pendants devant le tribunal administratif. C'est la raison pour laquelle elle vous a répondu de cette manière. En règle générale, il s'agit de questions relatives à des histoires de stationnement, de circulation.

MME VERRIER : Les personnes ne sont pas contentes du projet Gruson. L'une habite de l'autre côté du Chemin du Halage et estime que sa vue va être perturbée et que les nouveaux occupants auront vue sur son habitation. L'autre personne habite près de l'usine et craint des nuisances.

MME FOURE : Elles craignent d'avoir des nuisances liées à la présence de cette nouvelle installation. Votre question ne porte pas tant sur les raisons du recours que sur le fond du dossier. Tant que le tribunal administratif ne s'est pas prononcé, les acquéreurs ne vont pas poursuivre leur démarche, ce serait présomptueux, et il faut attendre l'issue de la décision. Cet exemple montre combien il est précieux que les projets soient présentés en amont aux habitants pour éviter, dans la mesure du possible, ce type de désagrément. Malheureusement, on ne peut pas toujours l'éviter car même si c'est présenté aux habitants, même si la majorité des habitants

estiment que c'est un beau projet, intéressant, utile, il peut arriver que des personnes déposent un recours et décalent la concrétisation du projet.

M. DESCHAMPS : Je vous remercie pour ces précisions. La seconde décision que vous avez prise et qui m'interpelle, page 31, concerne la passerelle Samarobriva "acquisition d'une œuvre artistique. Attribution de marché sans publicité ni mise en concurrence pour un montant de 90.000 € TTC". Vous allez acquérir une œuvre d'art représentant Françoise Pétrovitch, qui a été achetée à la galerie d'art Semiose. Pourquoi pas mettre une œuvre d'art au pied de cette passerelle, mais qui est Françoise Pétrovitch, quel est son lien avec Amiens ? Je n'ai pas trouvé.

MME FOURE : Je vais vous répondre sur deux aspects. D'une part, il serait bien que vous posiez ce genre de question en commission plutôt qu'en séance de conseil, quand c'est possible, mais peut-être n'aviez-vous pas l'information au moment de la commission. Sur le fond, je vous rappelle que cette décision d'installer une œuvre d'art est une volonté du Conseil départemental de la Somme qui a souhaité, dans le cadre de son opération "Un pont, une œuvre", participer à cette requalification à l'intérieur de notre Ville. C'est la raison pour laquelle cette œuvre a été acquise. C'est bien le Conseil départemental qui va financer cette acquisition et sa participation à la passerelle. Concernant le choix de l'artiste, je n'ai plus en tête ce qui a présidé à ce choix, mais je me demande si ce n'est pas le FRAC.

M. LHERMITTE : Quand il a fallu se pencher sur la question d'acquérir une œuvre, sachant que l'on a le droit d'acheter des œuvres existantes sans mise en concurrence, nous avons évidemment demandé l'avis de Pascal NEVEU, le directeur du FRAC, qui nous a conseillé cette artiste, Françoise Pétrovitch. La sculpture ne représente pas l'artiste, mais elle est de Françoise Pétrovitch et elle représente un animal un peu hybride, mi-homme mi-bête. C'est le choix de l'artiste par rapport au cadre autour de la passerelle.

MME FOURE : Merci de ces précisions.

DONT ACTE

6 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2024.

M. MERCUZOT : Sans surprise, je vous propose de reconduire les mêmes taux d'imposition que ceux de l'année précédente. Je vous les rappelle. Ils sont à 17,97% pour la taxe d'habitation. Je vous rappelle qu'elle subsiste pour les résidences secondaires ; à 49,75% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ; et à 14,49% pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties. Tels sont les taux qui vous sont proposés qui, encore une fois, sont identiques à ceux de l'année précédente.

MME FOURE : Conformément à nos engagements, pas d'augmentation du taux d'imposition.

ADOpte A L'UNANIMITE

7- CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES. ANNEE 2024.

M. MERCUZOT : Comme vous le savez, le provisionnement d'une charge est un principe de prudence budgétaire qui doit être mis en œuvre dans l'hypothèse où nous avons des contentieux engagés contre la collectivité, et nous en avons évoqués tout à l'heure.

Les recours formés actuellement contre la Ville d'Amiens ont fait l'objet d'une analyse par les services et sont listés d'ailleurs dans l'annexe transmise avec la délibération, et il est proposé de constituer une provision de 141 755 € pour le budget principal après avoir apprécié les risques de condamnation de la collectivité.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2024.APPROBATION.

MME FOURE : En préambule, je vous précise que les finances de notre Ville sont parfaitement saines. En effet, nous avons peu de dettes. En début de mandat, nous nous étions engagés à ne pas dépasser 100 millions d'Euros de dettes, nous en sommes loin. Nous avons baissé les impôts il y a deux ans pour permettre à Amiens Métropole d'augmenter ses impôts sans modification de la charge pour le contribuable amiénois. Nous avons donc baissé les impôts du montant de l'augmentation décidée par Amiens Métropole, en accord avec nous, bien entendu. Ce qui a représenté une perte de recettes de 5 millions d'Euros, lesquels ont été "avalés". Nos finances saines nous permettent d'avoir des investissements tels que nous n'en avons jamais eus dans cette ville. Leur montant dépasse les 50 millions d'Euros, ce qui n'est jamais arrivé. Cela va notamment nous permettre de développer davantage encore la végétalisation des cours d'écoles, par exemple, sujet qui nous est cher et qui nous semble particulièrement important. Cette bonne santé de nos finances va aussi nous permettre d'aborder sans difficulté la mise en œuvre de notre plan pouvoir d'achat, qui a été présenté ici il y a plusieurs séances, car nous sommes bien conscients que les Amiénois, comme l'ensemble de nos concitoyens, sont frappés de plein fouet, pour les plus fragiles d'entre eux, par l'inflation. Cette inflation diminue, mais notre rôle est aussi de protéger les Amiénois, et c'est bien dans ce sens que nous nous prononçons. Dernier élément qui me semble important, cette bonne santé de nos finances va nous permettre de poursuivre et de relever encore plus vite le défi environnemental auquel nous sommes confrontés. D'ailleurs, plusieurs délibérations vont porter tout à l'heure sur la végétalisation des cours d'école et sur la plantation d'arbres. Nous sommes dans une démarche qui nous permet à la fois de répondre au besoin de protection de nos concitoyens, de préparer l'avenir, de relever les défis environnementaux, et de faire en sorte que les investissements soient soutenus. Je rappelle que nous traversons une crise immobilière importante et qu'un certain nombre d'entreprises de bâtiment et travaux publics, génératrices de nombreux emplois, sont en difficulté. Il est donc d'autant plus important que des collectivités locales comme la nôtre continuent à investir fortement pour les soutenir.

M. MERCUZOT : Si un budget ne comportait pas de chiffres, on pourrait dire que vous en avez fait une présentation exhaustive. Tout d'abord, je rappelle que nous allons voter le Budget Principal et le Budget annexe stationnement. Vous avez ici les chiffres globaux. Globaux car sur la section d'investissement, notamment, ces chiffres comportent les opérations d'ordre et de transfert, et cette section est donc particulièrement importante, sachant que ces chiffres sont examinés d'un point de vue réglementaire.

S'agissant du Budget Principal, je vous demande de faire attention aux 28,7 M€ figurant en vert puisque c'est l'excédent de gestion courante, excédent que l'on retrouve dans la section Investissement. Il est important parce qu'il participe à notre autofinancement. Toujours dans la section investissement, les 55,2 M€ concernent les dépenses d'opérations d'investissement que nous nous apprêtons à autoriser, avec pratiquement 10 M€ de recettes, ce qui représente une charge nette d'investissement qui n'a encore jamais été atteinte dans l'histoire de notre

collectivité, à hauteur de 45 M€. Autre élément important, nous nous apprêtons à autoriser un emprunt d'à peine 16 M€.

Une comparaison entre 2023 et 2024 permet de constater que nos recettes connaissent une progression significative de 4,3%, que nos dépenses augmentent un peu plus en pourcentage, et que pour autant notre capacité d'autofinancement nette est en augmentation entre 2023 et 2024. Nos ressources disponibles sont attendues à 28,5 M€.

Un focus sur les recettes montre qu'elles sont en augmentation de 4,3%, et ce qui augmente au sein de ces recettes, ce sont les impôts locaux et les taxes qui vont nous rapporter 3,3 M€ en supplément, non pas parce que nous aurions augmenté les taux - nous venons de les voter à l'identique de l'année dernière - mais du fait d'une revalorisation de la base décidée par la loi de finances à hauteur de 3,9%. Quant aux dotations et compensations de l'Etat, elles sont en légère augmentation de 700 000 €. Pour le reste, on note une forme de stabilité;

Concernant les impôts locaux et taxes, nous attendons des recettes à hauteur de 97 M€. Il faut toutefois noter que certaines de ces taxes sont attendues à la baisse, ce qui illustre d'ailleurs l'environnement morose du point de vue de l'immobilier et notamment des transactions immobilières, puisque nous attendons une recette en baisse de 400 000 € du fait du faible nombre de transactions immobilières, ce qui affectera donc la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Concernant toujours les recettes, rien de particulier, si ce n'est les produits exceptionnels qui sont en augmentation de plus de 3,5 M€. Ce sont des produits exceptionnels que nous aurions préféré ne pas voir figurer dans ce budget puisqu'il s'agit tout simplement des remboursements d'assurance à venir du fait des destructions qui ont eu lieu lors de l'été 2023 et donc des dépenses sont attendues pour partie dans le budget 2024 mais également 2025 et 2026, au moins équivalentes, et certainement bien plus importantes encore.

Les dépenses courantes sont attendues en augmentation de 5,4%. Deux postes évoluent sensiblement au sein de ces dépenses. D'une part, les dépenses de personnel et, d'autre part, les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses d'exploitation. Ces dépenses d'exploitation vont augmenter du fait notamment de l'augmentation du prix de l'énergie. Nous nous attendons à payer 1,1 M€ de plus que ce que nous avons payé en 2023. Cela justifie d'être pleinement attentifs à poursuivre nos efforts d'économie d'énergie. Par ailleurs, nous attendons avec une certaine impatience le résultat d'un appel d'offres qui va bientôt être lancé et qui va peser pour plusieurs années concernant l'achat d'électricité. Le nouveau marché sera signé mi-2024.

Concernant les dépenses d'exploitation, à noter des dépenses nouvelles spécifiques à 2024. D'une part, l'accueil de la flamme olympique et paralympique pour 100 000 € ; des dépenses d'animation du centre-ville pour 130 000 € ; l'aménagement des halles éphémères dans le cadre d'un projet qui sera évoqué tout à l'heure, celui de la Halle au frais, pour 107 000 € ; des augmentations de dépenses d'entretien de la voirie communale car cela nous permettra de diminuer les dépenses d'investissement qui seront à faire dans les années à venir. De la même façon, une dépense conséquente, 300 000 €, pour l'entretien et la maintenance des horodateurs. Sans oublier la ligne "alimentation" qui nous permettra d'accroître la part des produits issus des circuits courts, notamment pour les repas de nos restaurants scolaires. De la même façon, nous accroissons un certain nombre de subventions. Nous augmentons notamment de 300 000 € la subvention attribuée au CCAS d'Amiens, qui doit permettre la mise en œuvre du plan pouvoir d'achat. Notre subvention versée pour l'équilibre du budget annexe

"parc de stationnement" est en diminution de 300 000 € pour atteindre le montant cette année de 400 000 €.

Les dépenses de personnel sont impactées de façon importante par le fait que le 1,5% ayant prévalu pour la moitié de l'année précédente vaut cette fois pour l'année complète. A cela s'ajoutent les 5 points d'indice qui ont été attribués à l'ensemble des personnels au 1^{er} janvier 2024, ce qui représentera un coût en année pleine d'environ 500 à 600 000 €. Par ailleurs, 750 000 € sont prévus dans le cadre d'une délibération qui va intervenir tout à l'heure sur la mise en place du RIFSEEP, c'est-à-dire les nouvelles modalités d'attribution de primes aux agents.

Cela nous amène à envisager maintenant l'autofinancement, ce qui nous permettra ensuite d'envisager l'investissement. Nous attendons aujourd'hui, avec le vote de ce budget, un excédent de gestion de 28,7 M€, ce qui est proche du montant voté l'année dernière pour l'année 2023. Nous attendons donc un montant significatif de capacité d'autofinancement qui nous permettra de diminuer notre recours à l'emprunt dont nous aurons évidemment besoin pour financer les investissements. A propos de ces investissements, nous proposons de créer 7 autorisations de programme, la plus importante étant l'acquisition de la passerelle l'Hortillonne à hauteur de 3 M€. Aucun crédit de paiement n'est aujourd'hui prévu dans ce Budget Primitif. Il est également prévu une recapitalisation de la société publique locale Amiens Développement Vallée Idéale à hauteur de 440 000 €. Il sera proposé aux élus métropolitains de voter la même augmentation de capital et une délibération accompagnera celle-ci au sein du département de façon à ce que l'augmentation de capital de la SPL soit portée au total à 1 M€. Sont prévues des études pour la reconstruction du pont Vulfran Warmé, lesquelles ont un coût ; une AP pour le remplacement du mobilier urbain ; et différents fonds de concours de la Ville pour les travaux prévus par la Métropole sur les équipements sportifs et métropolitains situés sur la Ville d'Amiens ; et une AP qui fait participer notre Ville à une infrastructure numérique, utile à nos services et à notre fonctionnement, pour un montant de 3 M€, avec des crédits de paiement de 800 000 € pour l'année 2024.

S'agissant des crédits de paiement, c'est-à-dire les crédits qui pourront être engagés au titre de 2024, nous avons pratiquement 18 M€ pour l'urbanisme et les aménagements urbains, 11 M€ pour la gestion patrimoniale, environ 10 M€ pour le logement, et plus de 6 M€ pour les travaux prévus dans les écoles et les équipements qui accueillent les enfants, par exemple les crèches ou les ALSH. Quelques crédits de paiement particuliers par délégation d'abord. Un montant particulier, que l'on ne retrouve pas tous les ans, qui concerne le commerce, l'artisanat local et les marchés, et qui est lié aux travaux sur la Halle au frais. Et un certain nombre de crédits de paiement, d'opérations avec des montants particulièrement conséquents sur la gestion patrimoniale, donc les travaux prévus sur les bâtiments que nous occupons, à savoir le renouvellement urbain consacré à Etouvie pour 4,3 M€, les dotations de proximité pour 3,6 M€, les travaux dans les écoles 3,5 M€, le plan vélo pour 2,1 M€, la Halle au frais pour 1,5 M€. Et, évidemment, le Budget participatif.

Une fois déterminés notre capacité d'autofinancement et les investissements que nous souhaitons faire, il faut envisager la dette, puisqu'une partie de ces investissements sera financée par de la dette. Notre stock de dettes est très en deçà du maximum de 100 M€ que nous nous sommes fixé, étant aujourd'hui à 70 M€ à peine. Il faut d'ailleurs souligner que cette dette de notre Ville est à un taux moyen particulièrement intéressant à ce jour de 1,36%. A noter toutefois qu'alors que notre stock de dettes baisse globalement, les intérêts que nous payons augmentent car une partie de notre dette n'est pas sur du taux fixe, mais sur du taux variable. Elle est en grande partie sur du livret A, mais comme celui-ci a augmenté, les intérêts sont plus importants, à hauteur de 200 000 €, mais nous verrons que cette augmentation est

bien plus importante encore à la Métropole. Nous vous proposons d'autoriser un recours à l'emprunt à hauteur de 15,8 M€. Pour rappel, en 2023, nous n'avons pas eu besoin de solliciter l'emprunt qui avait été autorisé par le budget.

Voilà pour le Budget Principal. Il nous reste à dire quelques mots du Budget Annexe parc de stationnement. Je suis particulièrement satisfait de constater que notre subvention d'équilibre ne cesse de baisser et qu'il est prévu qu'elle disparaisse totalement, ce qui sera parfaitement conforme à la légalité en 2026, grâce notamment à la réévaluation des tarifs mais surtout grâce au fait que notre Ville et nos parkings ont retrouvé une activité désormais normale liée à l'attractivité de notre centre-ville qui permet de les remplir, notamment le soir et les week-ends.

MME FOURE : Merci, je passe la parole à Mathilde ROY.

MME ROY : Bonsoir, chers collègues. Vous noterez que la subvention d'équilibre du CCAS s'élève en 2024 à 2,7 M€ pour un budget total du CCAS de 5,8 M€. Cette subvention représente quant à elle 46,5% des recettes du budget du CCAS. Le budget du CCAS est en hausse de 4,5% et la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS augmente de plus de 300 000 €, soit une progression de 12,5%. Cet effort significatif permet de prendre en compte les conséquences sociales de l'inflation sur le budget des Amiénois les plus fragiles, soit de 32 000 à 36 000 personnes. Face à un contexte économique et social compliqué, la réponse se devait d'être conséquente. En tant que vice-présidente du CCAS, au nom de tous les administrateurs, je salue l'effort consenti par la Ville d'Amiens. Ces moyens supplémentaires vont permettre, notamment, de déployer le plan pouvoir d'achat qui, au travers de 12 mesures concrètes, devra augmenter de 300 € le pouvoir d'achat des plus fragiles. Je tiens à souligner la volonté du CCAS de développer ses actions en allant également chercher les recettes nécessaires à son développement.

Ainsi, le CCAS s'engagera au côté de l'Etat dans le cadre du Pacte des solidarités pour réduire la pauvreté sur notre territoire. Il poursuivra l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de plus de 60 ans. Il renforcera son plan pour l'autonomie alimentaire d'Amiens en étroite collaboration avec le programme alimentaire territorial d'Amiens Métropole. Il continuera le travail engagé pour favoriser l'inclusion numérique de tous. L'objectif de former 1 000 personnes par an est maintenu. Par ailleurs, le CCAS d'Amiens aura à cœur d'adapter notre Ville au vieillissement de sa population. Pour rappel, les 75 ans et plus ont augmenté de plus de 10% en dix ans alors que dans le même temps la population totale de la ville croissait de 1,3%. Permettre aux Amiénois de bien vivre à domicile le plus longtemps possible reste notre priorité au travers de services à domicile, tels que le portage des repas, la téléassistance etc., de l'adaptation du logement avec la Maison HAPI ou la coopération avec le dispositif Laure d'Amiens Métropole, des animations seniors qui favorisent le lien social et permettent de bien vivre le plus longtemps possible.

Enfin, le CCAS d'Amiens continuera son engagement pour la mise en œuvre de l'accessibilité universelle de notre Ville. Cette année, le CCAS d'Amiens s'engagera encore davantage dans une politique d'aller vers les plus fragiles. Pour mener à bien toutes ses missions, le CCAS prévoit la création de trois postes indispensables pour le développement de nos missions : un chargé de mission "autonomie alimentaire", un chargé de mission "conciergerie sociale", un technicien ADHAP. Je tiens à souligner la grande qualité du travail social réalisé à Amiens et reconnu par l'ensemble de nos partenaires, que ce soit à l'échelle départementale, régionale ou nationale. Je salue d'ailleurs à cette occasion le travail réalisé par l'ensemble des équipes du CCAS qui ne ménagent pas leur peine au service des plus fragiles. Je vous remercie par

avance de votre confiance par le vote de ce budget ambitieux, comme les nombreux exemples de mes collègues qui vont venir en témoignent.

M. DE JENLIS : Je vais vous parler principalement de l'amélioration de la tranquillité publique et du renforcement de la prévention, qui sont des enjeux structurants du mandat, et particulièrement cette année 2024. Ces enjeux structurants ont pour objectif d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des Amiénois, et cela autour de quatre orientations politiques, à savoir concourir à la prévention de la délinquance des jeunes publics, développer une présence sécuritaire accrue, développer une gouvernance coordonnée avec l'Etat pour une réelle coproduction de sécurité, et enfin, développer et fiabiliser l'utilisation de la vidéosurveillance de la voie publique. Le premier enjeu étant l'amélioration de la tranquillité publique, depuis le début du mandat, nous agissons pour accentuer la proximité des policiers municipaux avec la population, et nos actions pour ce faire portent sur une présence accrue et visible sur l'ensemble du territoire communal, une plus grande proximité de la police municipale avec les habitants, et une plus grande réactivité dans le traitement des doléances, à savoir surveillance des écoles, présence visible dans les quartiers, problèmes d'incivilité ou d'occupation dans les immeubles, enquêtes de voisinage, contrôles, etc.

Afin d'améliorer la sécurisation des espaces publics, notre parc vidéo continue de se développer, il atteint, en ce début d'année 2024, 150 caméras de voie publique. Je rappelle qu'elles étaient au nombre de 49 en 2014. Depuis 2014, l'effort sur le développement de la vidéosurveillance est majeur et cette année, ce sont 638 000 € de crédits de la PPI, dont nous parlerons ce soir, qui sont fléchés sur plusieurs secteurs de la Ville. Également des achats de caméras piéton pour nos policiers municipaux, et imprévus divers.

Autre sujet important à l'ordre du jour de ce conseil, le passage en délégation de service public de la fourrière automobile municipale, dont nous avons validé le principe lors du Conseil municipal du 26 janvier 2023. Si vous approuvez le dossier qui vous sera présenté tout à l'heure, la DSP sera effective au 1^{er} avril 2024.

De son côté, la Brigade Verte a recruté un premier garde-champêtre. L'expérimentation de cette nouvelle fonction de plus en plus sollicitée dans les grandes villes face à la recrudescence d'infractions en matière de propreté et d'environnement nous permettra de monter en compétence sur des thématiques environnementales plus importantes, sans délaisser évidemment la lutte permanente contre les incivilités à la propreté, dont les dépôts sauvages et les déjections canines. Je le dis régulièrement, notre ville est propre, mais malheureusement certains la salissent et se comportent dans la rue comme ils ne se comporteraient pas chez eux. Notre garde-champêtre était en formation jusqu'en février dernier, il est maintenant pleinement opérationnel.

Deuxième enjeu, le renforcement de la prévention. Madame le Maire a procédé à la création d'un CLSPD, c'est-à-dire Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, fin 2023 à l'échelon de notre ville d'Amiens. Il est doté d'un plan d'action principalement axé sur la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs, la tranquillité publique et la tranquillité résidentielle, et le respect du cadre de vie. Son installation a eu lieu en novembre 2023. Ce CLSPD s'appuiera sur des groupes thématiques et territoriaux, certains existent, notamment les groupes territoriaux. Ce sont 6 cellules de veille, une pour chacun des 5 secteurs de la ville et une axée sur la vie nocturne. Elles se réunissent chacune mensuellement. En complément de ces instances territorialisées, deux grands axes d'action du CLSPD prendront la forme de deux groupes thématiques. Le premier sur la prévention de la délinquance des mineurs, sachant que c'est 15% des mises à disposition par la police nationale

à Amiens entre 2019 et 2020, et sur la prévention de la délinquance des jeunes majeurs. Le deuxième groupe thématique portera sur la tranquillité publique, la tranquillité résidentielle et le cadre de vie. Je n'oublie pas le CISP, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Métropole axé sur les thématiques transversales qui touchent l'ensemble ou partie des communes du territoire de l'agglomération, qui est, bien sûr, maintenu. Le recours à la médiation sociale n'est pas en reste. Les missions prioritaires de l'unité Médiation sont maintenues, à savoir présence aux sorties des collèges et lycées, suivi des actions de médiation résultant des cellules de veille secteurs, transports et vie nocturne. Le partenariat avec les établissements scolaires continue d'être renforcé, et les médiateurs ont également participé aux temps forts organisés par le service Prévention Médiation ou par les autres services et associations. Ces actions seront poursuivies en 2024.

Enfin, et j'en terminerai par-là, la prévention des risques majeurs se poursuit de manière continue par la sensibilisation de la population à ces risques majeurs. Les interventions pédagogiques dans les écoles seront également poursuivies, et la distribution du DICRIM, Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs, donc le DICRIM jeunes, à tous les élèves des classes de CM1 sera renouvelée. En matière de protection des populations, le service Gestion des risques participera, en collaboration avec les secteurs et les services techniques, à la fiabilisation du système d'alerte PPMS, Plan Particulier de Mise en Sûreté, dans les écoles, les structures périscolaires, et les crèches. Il s'associera aux exercices éventuels réalisés par ces structures et les dotera de malettes de première urgence. Comme chaque année, deux exercices seront organisés pour maintenir en condition opérationnelle le Plan Communal de Sauvegarde. Le déploiement des sirènes d'alerte des populations sera poursuivi, en collaboration avec les services préfectoraux. La sécurisation des manifestations publiques et des rassemblements de personnes dans un contexte, je le rappelle, d'état d'urgence durable, restera une priorité du service, avec le double objectif de faire le maximum pour maintenir les événements festifs, culturels, sportifs qui se tiennent à Amiens - et ils sont nombreux - tout en limitant le coût de cette sécurisation pour notre collectivité. De même, le service Gestion des risques continuera d'œuvrer avec ses partenaires pour s'assurer que les établissements recevant du public amiénois ne présentent pas de risque pour le public qui les fréquente. Il maintiendra aussi son effort dans la mise à niveau des bouches incendie présentes sur le territoire de la Ville d'Amiens ainsi que sur la surveillance et le comblement des cavités. Je vous remercie.

M. STENGEL : Mes chers collègues, les 5 adjoints de secteur de notre Ville et leurs conseillers délégués ont pour vocation première d'intervenir au plus près des administrés pour répondre avec réactivité aux attentes des habitants. Nous nous appuyons sur les directions de proximité qui ont, entre autres préoccupations quotidiennes, l'amélioration du cadre de vie, la modernisation des conditions d'accueil de nos concitoyens et, bien entendu, les conditions de travail des agents dont le travail quotidien est essentiel à l'accomplissement de toutes ces missions. Les cinq Directions de proximité sont organisées sous un format identique, je le rappelle : une mairie de secteur avec un pôle accueil destiné à répondre à toutes les démarches administratives ou sociales de nos concitoyens, un directeur de proximité, un pôle de travaux ayant en charge l'entretien des bâtiments de proximité, des espaces verts et du nettoyage, un pôle action éducative ayant en charge les accueils de loisirs, la restauration scolaire, le nettoyage des écoles ainsi que les crèches. Toutes les demandes et les projets sont systématiquement menés avec un double enjeu : l'efficacité du service public rendu et la maîtrise des dépenses publiques. Concernant la partie budgétaire pour les cinq adjoints de secteur et leurs conseillers délégués, dont je me fais la voix ce soir, cela représente cette année 3,210 M€ de travaux d'investissement et d'achat qui vont être réalisés par les cinq Directions de

proximité en 2024, ce qui représente une augmentation de 260 000 € supplémentaires par rapport à l'année 2023.

Les exemples qui suivent, et qui ne sont, bien entendu, pas exhaustifs, s'inscrivent dans nos priorités dans les cinq secteurs de la Ville. Nous souhaitons tout d'abord entretenir et rénover notre patrimoine en participant activement à la transition écologique. Cela commence par la poursuite de notre maîtrise des consommations énergétiques. A ce titre, un gros travail est effectué, qu'il s'agisse d'une rénovation énergétique complète de bâtiments, à l'exemple du restaurant scolaire Jean Macé, 380 000 €, ou pour la généralisation de processus vertueux en matière de maîtrise énergétique tels que la poursuite de l'éclairage par des led dans nos bâtiments, dans les centres de loisirs, mais également dans plusieurs écoles. Pour 2024, il est ainsi prévu l'équipement et le passage en led des écoles Condorcet, Delpech, primaire Edmond Rostand, Jules Barni, Jean Macé, Faubourg de Hem, et Jules Verne B. Il y a également l'isolation des bâtiments - on pense à l'école Saint-Leu -, ou encore le remplacement des modes de chauffage avec isolation de faux plafonds, mais également sur différentes écoles et centres de loisirs. Certains de ces travaux représentent des coûts plus que conséquents, mais ils sont néanmoins indispensables, et c'est ce qui explique en prévisionnel des fluctuations d'une année sur l'autre que nous anticipons. D'où l'augmentation de 260 000 €, notamment. On peut penser à ce titre à la réfection complète de la couverture de l'école Saint-Maurice B, ainsi que les faux plafonds qui seront entièrement remplacés. Cela représente un coût de 600 000 € qu'il faut, bien entendu, assumer. Ces dépenses ne nous paraissent pas optionnelles. La réfection de la toiture terrasse de l'école Louise Michel ou de l'école Saint Roch est également prévue. Par ailleurs, on peut souligner la poursuite volontariste des travaux d'accessibilité des écoles, crèches et centres de loisirs de nos cinq secteurs ainsi que des bâtiments administratifs. A titre d'exemple, 120 000 € seront consacrés aux bâtiments du secteur Ouest et 50 000 € pour le secteur Est.

Il nous a semblé important de faire un focus sur la végétalisation des cours d'écoles. A ce titre, la cour de l'école élémentaire Schweitzer sera entièrement réaménagée pour un montant de 250 000 €. Ce n'est évidemment pas la seule cour d'école qui sera végétalisée en 2024, ce travail se poursuivra durant le reste du mandat. Différents aménagements vont être réalisés pour apporter du confort en période de forte chaleur, avec la création de zones d'ombre à l'école maternelle Charpentier, par exemple, la création d'un théâtre de verdure à l'école maternelle Pigeonnier, l'installation de films anti UV à l'école Lesot ; dans le secteur Sud, la cour de l'école élémentaire Jules Lefebvre fera l'objet d'importants travaux de végétalisation et d'accessibilité, et celle de la maternelle sera également améliorée. Le petit jardin de l'école maternelle Delpech sera aménagé également afin de pouvoir faire classe dehors. Et des travaux de végétalisation du talus de l'école maternelle Elbeuf seront également réalisés. Dans le secteur Centre, ce sont les deux cours maternelle et élémentaire de l'école Saint Leu qui bénéficieront de ces remises à niveau. Dans le secteur Est, l'école Barni terminera sa séquence de végétalisation et de nouvelles plantations en mars, ainsi qu'à l'école Les Violettes. Et à l'Ouest, des concertations s'engagent également en vue de végétaliser les cours des écoles du Faubourg de Hem B, Renancourt et Louise Michel.

Comme je le disais en introduction, une priorité forte des secteurs est également de conforter le cadre de vie au contact des Amiénois et de développer une plus grande attractivité de notre territoire dans le même temps. Des moyens humains et techniques importants sont donc dédiés à l'entretien de l'espace public pour qu'Amiens demeure une ville propre et agréable. En 2024, ce seront ainsi 15 opérations "cadre de vie" qui seront poursuivies de manière à concentrer régulièrement l'ensemble des forces vives et des services dédiés espaces verts, voirie, équipe

anti-tag, déchets ménagers, sur un périmètre d'un comité de quartier donné pour plus d'efficacité.

Amiens est une ville qui est toujours plus verte, je ne vous apprends rien, et la reprise progressive des espaces dans les différentes ZAC en cours de développement par les services de proximité, qu'il s'agisse de Gare la Vallée, Renancourt, Intercampus, sont autant d'enjeux et de possibilités de redessiner les espaces et créer de nouveaux espaces publics apaisés, respectueux de l'environnement. Dans un double souci économique et écologique, le développement de la gestion différenciée est privilégié à chaque fois que cela s'avère possible. En 2024, les équipes des espaces verts participeront à la préparation du fleurissement 2024 dans le cadre du dispositif "Amiens se prend aux jeux". Un travail inter-secteurs est également mené et sera finalisé en 2024 pour conforter la gestion des jardins familiaux de la ville, temps important pour l'ensemble des Amiénois qui y travaillent. Des petits travaux seront également réalisés au quotidien au-delà de ces grands investissements dans l'ensemble de nos jardins.

D'autres opérations importantes sont également prévues afin d'améliorer les espaces publics, notamment sur les squares et sur les aires de jeux, ainsi l'aire de la Pelterie à l'Ouest et une nouvelle aire de jeux au niveau de la rue de Verdun à l'Est. On note également - je ne peux pas ne pas vous en parler - la rénovation du parc Saint Pierre au niveau du secteur Nord, et toutes les opérations de culture de proximité, qu'il s'agisse de la Micro-Folie de l'Odysée, mais également celle du jardin archéologique de Saint-Acheul. Enfin, afin de moderniser l'accueil de nos administrés, trois nouveaux pôles de services publics sont en cours de programmation à l'Est, au Sud et à l'Ouest, chacun avec un pré-accueil de manière à améliorer la qualité de l'accompagnement des usagers, et là encore, d'offrir de meilleures conditions de travail à nos agents. A l'Ouest, vous le savez, nous en avons déjà parlé, il s'agit évidemment du pôle accueil la Maison France Services relocalisée au niveau du Tripode avenue du Pays d'Auge. L'acquisition du bâtiment est d'ailleurs à l'étude afin de pouvoir ériger un véritable pôle de services publics à cet endroit. A l'Est, il est prévu la création d'un nouvel accueil et la sollicitation d'un nouveau France Services au sein des services de proximité à partir du mois de septembre 2024. Une réflexion sur le pôle accueil 2.0 est également engagée avec les équipes, notamment au niveau du secteur Nord.

Enfin, je ne peux pas conclure mon propos sans parler de l'investissement en proximité avec la participation citoyenne qui reste au cœur de nos actions, qu'il s'agisse du cadre du budget participatif où l'ensemble des Directions de proximité et les élus sont en lien avec les acteurs du territoire, qu'il s'agisse des porteurs de projets, des comités de quartier, mais évidemment avec l'ensemble des partenaires pour réaliser ces programmations. Différents temps forts sont organisés au cours de l'année, que nous reconduisons, qu'il s'agisse du Festival des Identités pour le secteur Ouest, de dispositifs autour du jeu comme Cohesia le 7 juin, Moments Jeux etc., qui sont autant d'initiatives créant l'animation à la fois culturelle, intergénérationnelle, et partenariale de nos territoires. J'ai été extrêmement long, je m'en excuse, mais comme vous le noterez, les adjoints de secteur portent très peu de délibérations, c'est la loi du genre, elles sont majoritairement portées par les délégations thématiques, vous nous pardonnerez donc au nom des cinq adjoints de secteur et de leurs conseillers d'avoir pris un peu plus de temps que les autres collègues.

MME VERRIER : Benoît MERCUZOT a évoqué tout à l'heure les 17,7 M€ de l'urbanisme et aménagements urbains. Je ne vais pas détailler tous les dossiers, mais évoquer trois dossiers, sachant que c'est le reflet de dossiers tous marqués par le désir d'une qualité des aménagements urbains au bénéfice, bien sûr, d'une qualité de vie des Amiénois. Le premier dossier est celui de la Route de Rouen. Pour rappel, 900 mètres de long, 20 mètres de façade,

et un coût global de 5,3 M€, avec la modernisation des réseaux et une requalification des espaces publics qui est en train de se faire pour un budget de 3,3 M€. Les travaux ont démarré en début d'année et vont se poursuivre toute cette année. Ils vont favoriser la circulation de l'ensemble des usagers, c'est-à-dire piétons, vélos, et automobilistes, en toute sécurité. Nous allons reconstituer l'alignement d'arbres, ce qui va créer des îlots de fraîcheur et redonner une continuité d'une trame verte sur un axe historiquement planté, tout en préservant l'offre de stationnement. Des matériaux de qualité, avec notamment des trottoirs en pavé béton et deux pistes cyclables unidirectionnelles en enrobé clair drainant. Les cyclistes apprécieront cette précision.

Le second dossier concerne la passerelle Samarobriva, pour un budget 2024 de 1,945 M€. Cette passerelle serait réalisée au printemps 2025, et à partir d'avril 2024 vous pourrez voir les fondations puis la pose du tablier qui se fera par morceaux jusqu'au printemps 2025. Que dire de cette passerelle en dehors du fait qu'elle est très attendue. Elle est, bien sûr, aux normes PMR, avec 4% de pente, elle est utilisable pour les vélos, bien sûr à pied, elle fait 3 mètres de largeur et elle est donc très agréable, et elle est traitée contre les vibrations. Enfin, elle est belle, à la fois robuste et esthétique, et elle va s'insérer dans ce beau paysage du parc Saint Pierre et du centre-ville.

Le dernier dossier concerne le parc de la Hotoie. L'agence Base nous a fait une proposition qui s'appuie sur des enjeux de densité végétale, de désimperméabilisation des sols. Cela va renforcer le fait que c'est un lieu de loisirs, de nature et de culture. Les études techniques ont commencé, un démarrage des premiers travaux est prévu à l'automne 2024, en commençant par la partie Est en 2024 pour s'étaler jusqu'en 2028. En termes de crédits pour 2024, nous sommes à 2,3 M€.

M. BIENAIME : Etant donné que Clément a été très long, je vais essayer d'être beaucoup plus court, mais on ne pouvait éviter de terminer par la transition écologique même si elle a déjà été beaucoup évoquée par chacun de mes collègues. Je vais uniquement insister sur trois points, sans éviter de vous dire que la réalité du dérèglement climatique n'est pas un sujet, c'est un défi auquel il faut faire face, et il est de la responsabilité de la collectivité de donner l'exemple et d'agir. C'est pourquoi, dans notre budget 2024, Amiens va poursuivre son action d'adaptation au changement climatique, tant sur le volet de la concertation, de l'échange avec le grand public, pour faire acte de pédagogie et de partage de bonnes pratiques, mais aussi sur le volet de l'amélioration des conditions de mobilité - et j'insisterai sur le vélo - dans notre ville et des conditions de vie plus globalement. Trois points, donc : la prévention, le plan vélo, et les parcs et jardins.

Sur la prévention, nous poursuivons et intensifions la sensibilisation et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Coût annuel : 80 000 €. Nous poursuivons le défi "Zéro déchet, zéro gaspi". Coût annuel : 50 000 €. Petite parenthèse, je vous rappelle que 2024 sera l'année de l'arbre, avec des dizaines d'actions et la signature de la Charte de l'Arbre par Madame le Maire pour la Ville d'Amiens.

En ce qui concerne le plan vélo, 10 M€ ont été votés, dont 5 M€ pour la Ville d'Amiens. En 2023, 1 M€ ont été engagés pour le vélo, en 2024 nous aurons plus de 1,7 M€ d'investissements pour plus de pistes, plus de sécurité, plus de continuité cyclable. L'augmentation des espaces de stationnement : 500 anneaux d'accrochage ont été déployés en 2023, il y en aura autant en 2024, ce qui portera à plus de 5 100 le nombre de places de stationnement pour le vélo dans notre ville. L'incitation et la pratique du vélo pour les trajets scolaires : 5 abris spécifiques ont été implantés dans les écoles cette année, il y en aura

5 nouveaux l'année prochaine. 10 consignes vélo ont également été installées, il y en aura 10 nouvelles, 2 par secteur, comme cette année.

Enfin, je terminerai avec nos parcs. Réhabilitation du parc Saint-Pierre, 1,5 M€ sont prévus. Le parc de la Hotoie, 9 M€. Et le Marais des Trois Vaches, 1,5 M€, très beau projet qui va démarrer cette année et sera finalisé l'année prochaine. Tout cela pour avoir davantage d'espaces verts, espaces verts qui deviendront des nouveaux poumons verts, des lieux de vie, des lieux de repos, des lieux où l'on a envie de venir pour profiter. Notre objectif sera et est toujours et encore d'améliorer la qualité de vie des Amiénois.

MME BEN MOKHTAR : Riche d'une expérience de plus de trois années de découvertes, d'expérimentations et de rencontres, la jeune délégation de lutte contre les discriminations et les violences a l'intention de poursuivre les actions engagées et d'en développer de nouvelles pour agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les discriminations, militer contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles. En 2024, la participation des habitants à certains projets est maintenue, comme l'organisation du rallye citoyen pour les 8-14 ans ou le concours d'affiches contre les violences intrafamiliales à destination de tous les Amiénois. Ces deux opérations seront reconduites pour la troisième année consécutive. En 2024, ce ne sont pas 5 mais 6 conférences qui sont organisées. Pourquoi ? Parce que la participation croissante du public nous encourage à le faire. Les Jeudis Citoyenneté accueillent un public ouvert au dialogue et disposé à libérer la parole sans tabous. Des sujets de société y sont débattus sans jugement de valeur ni dogmatisme et ce très souvent en présence d'un expert du sujet, d'un militant et d'un témoin. Parce que les Jeudis Citoyenneté sont un réel lieu d'échanges dynamique et interactif, qui brise certains préjugés et qui rompt avec certains stéréotypes encore ancrés dans notre inconscient collectif, qui consolide le socle de nos valeurs communes pour un bien vivre ensemble, qui apporte un éclairage précis sur celles et ceux qui font vivre notre territoire, qui encourage les initiatives sur les questions d'égalité, de discriminations et de violences. 13 conférences ont eu lieu depuis novembre 2021.

D'autre part, nous voulions un observatoire amiénois de lutte contre les discriminations, vivant, dynamique et pragmatique, c'est chose faite. En effet, après son lancement le 6 mai 2023, les ressources mobilisées en son sein ont permis de lancer le Grand Oral Citoyen avec le concours de 30 adolescents, issus des quatre coins de la ville. Depuis octobre 2023, ces jeunes se sont prêtés au jeu de l'art oratoire pour déclamer certains textes fondateurs des valeurs de la République. Une autre contribution collective pour améliorer les réponses et lutter contre les discriminations est l'organisation d'un prochain Jeudi Citoyenneté dédié à la question de l'accès aux droits. Enfin, après la question de l'égalité puis des discriminations, c'est la question des violences qui sera au cœur de nos préoccupations cette année. En effet, c'est une volonté collective partagée d'informer, de prévenir, de sensibiliser sur les formes que le phénomène de violence prend, sur les moyens par lesquels il se manifeste et sur les chemins sinueux qu'il emprunte. A l'instar du Grand Oral Citoyen, c'est un concours contre les violences qui sera organisé. Il s'agira de rassembler des adultes issus de tous milieux et de tous âges, qui dénonceront, qui déclameront à leur tour. Voilà, Madame le Maire, un aperçu des actions programmées en 2024.

MME FOURE : Qui souhaite s'exprimer ?

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire et merci, chers collègues, pour ces présentations. Ce Budget Primitif présente une ville en bonne santé financière malgré une diminution constante de la DGF, mais si les finances de la Ville se portent bien, le portefeuille des Amiénoises et Amiénois accuse toujours le coup à cause de l'inflation. Le nouveau Contrat de ville en

témoigne, Amiens compte désormais un nouveau quartier prioritaire de la Ville et la DSU progresse. Ce budget n'est toujours pas celui d'une ville qui jouerait son rôle de bouclier social. Pourtant, avec la santé financière dont nous nous réjouissons également, des possibilités s'ouvrent. La Ville pourrait ouvrir des places en crèche, par exemple, afin d'éviter l'effet liste d'attente qui ne rassure pas les jeunes parents et peut parfois bloquer un retour à l'emploi. Moins d'une semaine après le 8 mars, la question des places en crèche montre toute son importance car, quand il n'y a pas de place, les mères, notamment celles qui n'ont pas les moyens ni l'envie de payer une assistante maternelle, restent souvent à la maison pour s'occuper des enfants. La question de la garde des enfants par la collectivité rejoint donc celle de l'émancipation des femmes. Amiens, ce sont 14 crèches municipales, dont une halte-garderie, contre 32 écoles maternelles. Pas besoin d'être une grande mathématicienne pour constater le problème. Même si différents choix de mode de garde peuvent être faits par les parents, il faut que notre ville soit en capacité d'accueillir chaque enfant des familles qui le souhaitent.

Vous pourriez également revoir à la baisse certains tarifs de cantine, par exemple, en ajoutant des tranches intermédiaires pour les familles. L'idée supplémentaire : mettre en œuvre le droit de préemption commerciale et une politique de soutien aux commerces de centre-ville qui souffrent des loyers élevés. Vous pourriez également verser la prime de pouvoir d'achat aux agents qui la réclament depuis des mois. Enfin, nous réitérons ici, comme tous les ans, notre demande de création d'une maison des livreurs à vélo. Nous avons rencontré Monsieur FOUCAULT en janvier avec une délégation de livreurs et nous espérons que les échanges fructueux de cette réunion aboutiront. Alors que vous lancez un grand plan pouvoir d'achat, il nous paraîtrait judicieux d'apporter un soutien à ces travailleurs et travailleuses précaires ainsi qu'aux restaurateurs qui profitent d'une clientèle élargie grâce à leurs services, surtout avec le développement actuel du télétravail. Aussi, nous réinsistons sur l'importance de voir naître ici à Amiens un centre de mémoire de la Seconde Guerre mondiale et de la Déportation. Compte tenu du contexte international, il est important d'insister sur le devoir de mémoire et de transmettre un message de paix. Voilà quelques idées pour ce qui est d'initiatives ponctuelles et marquantes.

Mais plus largement, la Ville devrait prendre des initiatives solidaires sans avoir besoin d'y être poussée par les associations. C'est à vous d'être au cœur de la solidarité dans la cité. Il vous faut peser plus dans les conflits qui peuvent opposer parfois les habitants avec leurs bailleurs - nous pensons à la SIP, par exemple - ou dans la dynamique d'implantation des commerces de proximité et contre la hausse des loyers. Car si la ville se porte bien, ce n'est pas le cas de ses habitants et habitantes et de ses employés qui subissent de plein fouet l'inflation depuis maintenant plusieurs années.

MME FOURE : Qui d'autre souhaite s'exprimer ?

M. THEVENIAUD : Premier constat, la base fiscale augmente de 3,9%. Je rappelle qu'en 2023, elle a augmenté de 7,1%. Le taux d'imposition ne varie pas. Devant la situation difficile dans laquelle se retrouvent de nombreux Amiénois au niveau du pouvoir d'achat, force est de constater qu'aucun plan d'action n'est présenté pour baisser les coûts de fonctionnement, avec un objectif qui est d'aller vers la baisse des taux d'imposition en 2025. Benoît MERCUZOT me répondra que les impôts locaux ont été supprimés, mais il ne faut pas oublier que ce qui a été donné d'une main a été repris d'une autre - je pense notamment à la hausse des taxes sur l'électricité. Votre budget s'inscrit dans la continuité. Par exemple, vous ne prenez pas en compte l'avenir de notre centre-ville et de ses commerces. Ce dernier a été aménagé il y a plus de trente ans. Il a donc besoin d'être adapté à notre époque. Par exemple, la végétalisation des rues piétonnes et

des places. Ce n'est pas avec plus d'animations que l'on pourra redynamiser notre centre-ville et créer les conditions pour faire venir de nouvelles enseignes.

Par ailleurs, quand je suis sur le terrain en ruralité, j'entends régulièrement des Samariens dire : on ne vient plus dans le centre-ville d'Amiens car la circulation est devenue difficile, il n'y a plus de diversité de commerces, par exemple dans le secteur de l'habillement etc. Vous avez du monde dans les rues piétonnes, mais les magasins sont vides. Un exemple concret : cet après-midi je suis allé chez Armand Thierry où l'on m'a dit qu'il y avait 6 salariés en permanence il y a quelques années et aujourd'hui il n'y en a plus qu'un. Par vos mesures vous avez accentué ce déclin. Par exemple, avec la fermeture du boulevard Salvador Allende. Notre centre-ville doit être accueillant pour nos promeneurs, mais la priorité pour son dynamisme, ce sont les consommateurs. Je ne suis pas opposé aux vélos mais vous tombez dans l'extrémisme "bobo écolo" et vous faites fuir de très nombreux consommateurs venant de nos zones rurales qui contribuaient au développement économique de notre ville. A Amiens, pas besoin d'Anne HIDALGO, nous avons Brigitte FOURÉ maintenant.

Puisque ce budget s'inscrit dans la PPI, je serai très bref. Je ne voudrais pas répéter les arguments que j'ai développés les années précédentes. Je ne radote pas. Un dernier point : la sécurité des biens et des personnes. Vous continuez à nier la réalité et vous refusez de doter notre ville d'une police municipale adaptée à la violence et à l'ensauvagement de notre société. Pour revenir aux Etats-Unis, vous savez que les shérifs sont élus par les citoyens dans leur comté. Par rapport au bilan négatif du shérif Hubert de JENLIS, je suis persuadé que ce dernier ne serait pas élu. Bref, votre budget ne répond pas aux préoccupations des Amiénoises et des Amiénois.

MME FOURE : Pour notre part, nous ne pensons pas...

M. THEVENIAUD : Madame le Maire, je vous ferais remarquer que quand quelqu'un est interrompu, vous le faites remarquer.

MME FOURE : Pardon, je pensais que vous aviez terminé, excusez-moi.

M. THEVENIAUD : Quand une personne est interrompue, vous rappelez à l'ordre.

MME FOURE : Je ne sais pas de quoi vous parlez. Je ne vois pas par qui vous avez été interrompu. J'ai pris la parole alors que vous terminiez vos propos. Je voulais simplement indiquer, et mes adjoints répondront après, que nous ne prenons pas nécessairement modèle sur les Etats-Unis en matière de sécurité ou sur d'autres sujets. Qui d'autre souhaite s'exprimer?

M. DECAVE : Je ne vais pas ajouter beaucoup de choses aux propos de Madame DESBUREAUX précédemment. Comme nous avons échangé le mois dernier, nous n'allons pas faire comme si on allait se convaincre. Nous voterons contre cette présentation. Vous faites l'exercice avec un certain nombre de projets qui nous sont présentés, certains très enviables et très utiles mais toujours avec un arbitrage que nous n'aurions pas fait. Madame le Maire, vous présentez la situation avec un fort investissement et un record battu en la matière. Apparemment, c'était un des enjeux. Avec un argument qui peut s'entendre. Ce que je comprends, c'est que quand le bâtiment va tout va. Même quand le bâtiment va, c'est bien quand il va, ça ne suffit pas pour que tout aille. Effectivement, aujourd'hui, dans ce budget, on ne retrouve pas le bouclier social nécessaire à nos concitoyens. J'entends les efforts faits sur le CCAS, les 300 000 €, cela rattrape un peu la situation catastrophique, mais ce n'est pas à la hauteur des enjeux, d'après nous. Non plus sur la question de la déclinaison des tarifs qui pèsent sur le budget des

ménages, ni sur le niveau de subvention à des structures en lien direct avec les publics. Tout cela dans un contexte qui me semble inquiétant sur les annonces qu'a faites récemment votre ministre des Finances, ce qui ne laisse pas présager que les choses vont s'améliorer. Il nous semble également que sur la transition écologique les choses avancent, mais pas assez vite.

M. DESCHAMPS : Pardonnez-moi de vous le dire, mais la présentation que vous avez fait faire par vos adjoints était vraiment très longue. Il y a eu six prises de parole, cela a duré trente minutes. C'est vraiment long, d'autant plus que nous participons aux commissions, tous les documents nous sont fournis par l'administration auparavant. Cela ressemblait plutôt à une communication aux Amiénois. Allez sur TikTok, allez sur Facebook, faites des communiqués de presse, mais là, c'était vraiment long, très long. Je ne vais pas être aussi long, parce que je ne vais pas prendre la parole pendant 29 minutes, mais je vais peut-être passer pour le méchant, pour le pas gentil, pour le grincheux de service, mais vous l'avez été aussi puisqu'à l'époque vous avez été dans l'opposition, et je ferai en sorte que vous soyez de nouveau un jour dans l'opposition. C'est notre rôle de dénoncer ce qui ne va pas, c'est notre rôle de regarder précisément les sujets et de dire ce qui ne va pas, de dire comment nous aurions fait autrement, et de contre-proposer. Et nous faisons en sorte à chaque fois de contre-proposer.

Je ne vais pas balayer toutes les fiches synthétiques qui, d'ailleurs, sont très bien faites, je tiens à le dire, les fiches synthétiques délégation par délégation permettent de savoir précisément ce qui a été dépensé en 2023, ce qui sera dépensé en 2024, et de savoir si vous êtes en progression ou en inflexion, dossier par dossier. J'ai demandé à l'administration, par le biais de votre cabinet, bien sûr, que ces documents soient mis à la disposition des Amiénois, contribuables et non-contribuables. Il me semble qu'il serait tout à fait légitime de leur donner accès à ces documents, mais on m'a répondu que non, qu'il fallait avoir un minimum d'analyses fournies par les adjoints pour comprendre. Je pense que c'est un peu méprisant vis-à-vis des Amiénois. Le document est très bien fait et les Amiénois seraient très intéressés de lire ces différences d'année en année.

Comme je vous l'ai dit, je retiens trois points. Le premier pour vous dire qu'il y a des choses bien que vous faites, il y a forcément des choses bien. Je serais stupide de dire que tout ce que vous faites est mal, et d'ailleurs il y a beaucoup de choses bien. C'est sur la méthode souvent que ça ne va pas, mais quand vous dites on va végétaliser les cours d'école, je serais stupide de dire que c'est une mauvaise idée. Là où je trouve que c'est dommage, c'est que cela ne va pas assez vite et qu'on a pris le train en retard par rapport à d'autres villes. Etant donné le nombre d'écoles à Amiens, il va falloir encore quinze ans pour végétaliser toutes les cours d'école. Dans quinze ans, vous imaginez ce que seront les températures l'été. Donc, oui, les idées sont bonnes, mais c'est souvent sur la méthode que ça coince.

Concernant le parc de la Hotoie, c'est bien là aussi, les Amiénois ont envie de voir ce coup de frais, de boost, redonné à ce très grand et beau parc amiénois. Mais là encore, sur la méthode, ça ne va pas. J'ai assisté à la réunion publique que vous avez organisée cette semaine pour expliquer aux Amiénois et aux élus de l'opposition... puisque je l'ai découvert en même temps, vous ne nous avez pas fait la primeur de nous expliquer ce qu'allait être ce parc, mais après tout, tant pis, nous avons découvert. Il y a des choses très bien, vraiment bien, mais il y a ce sujet de crispation, et nous y reviendrons dans le cadre d'une question orale en fin de Conseil, sur l'avenue Salvador Allende. Vous ne voulez pas entendre la grande majorité des Amiénois qui vous disent qu'ils ne veulent pas que ce soit fermé. J'ai entendu d'autres personnes dans cette réunion dire pourquoi pas, il y a la solution du test que vous allez choisir, mais il y a aussi celle de la démocratie locale et participative avec le référendum local que vous n'avez jamais utilisé encore en dix ans en tant que maire. Ce serait l'occasion ou jamais de demander aux

Amiénois ce qu'ils en pensent pour des sujets structurants qui concernent d'ailleurs, pour ce qui est de la fermeture de l'avenue Allende, les habitants des autres communes de la Métropole, les touristes etc.

Sur ce qui ne va pas, je vais prendre deux grands sujets, et ces deux grands sujets je ne les invente pas, ce sont ceux qui me sont rapportés chaque jour, et je ne peux pas imaginer qu'ils ne vous remontent pas aux oreilles aussi, je ne peux pas imaginer cela. Et s'ils ne vous remontent pas aux oreilles, c'est qu'il y a un problème d'enfermement dans l'hôtel de Ville, c'est que les messages ne vous remontent pas jusque-là. Le premier sujet, c'est la sécurité. J'ai écouté avec attention Hubert de JENLIS. Ce n'est pas une attaque personnelle et *ad hominem* que je fais. Vous avez dit : on va mettre 638 000 € en 2024 sur la sécurité. Si les Amiénois avaient le document dont je parle, on pourrait comparer ces 638 000 € à des masses beaucoup plus conséquentes, notamment dans les votes que nous allons faire tout à l'heure, 1 M€, 1,5 M€, 2 M€, 3 M€, 5 M€, sur des sujets bien moins prioritaires pour les Amiénois. 638 000 € dégagés pour assurer la sécurité des Amiénois dans une ville de 130 000 habitants, c'est faible, c'est très faible, d'autant plus que là encore je pourrais imaginer que vous n'entendez pas ce que vous disent les Amiénois. Ils ressentent au plus profond de leurs tripes que leur sécurité en tant qu'habitant de leur ville se dégrade au fil des années, qu'ils ne laissent plus leurs ados circuler le soir dans certains quartiers de la ville, que lorsqu'ils vont le soir au cinéma ils vont les chercher parce qu'on ne fréquente plus le quartier de la gare après 21 ou 22 heures, que lorsqu'ils se promènent en ville ils sont dérangés, alpagués, ennuyés. Tout cela, il faut l'entendre, et ce n'est pas en injectant 638 000 € que vous allez contribuer, en appui avec la police nationale, à la sécurité. Vous nous dites en permanence que ce n'est pas une compétence de la mairie. Alors, supprimons la délégation sécurité à ce moment-là. Si à chaque fois vous dites que ce n'est pas une compétence de la mairie, il suffit de supprimer la compétence sécurité, et de supprimer l'adjoint à la sécurité. S'il y a un adjoint à la sécurité et si le maire d'Amiens a décidé de garder la police municipale qui avait été créée à l'époque par Gilles DE ROBIEN, il faut utiliser cette police municipale, il faut la doter, la muscler, la gonfler. Les agents nous le disent, ils aimeraient bien avoir de vraies missions de police mais on ne les leur confie pas.

Deuxième sujet, l'entretien et la propreté. Là aussi, je ne peux imaginer que vous n'entendiez pas les Amiénois vous dire que leur ville se dégrade en termes d'entretien et de propreté. Ce sont deux mots qui se ressemblent mais ce ne sont pas les mêmes. La propreté, c'est ce que l'on fait au quotidien, et je rends hommage à certains adjoints de secteur qui font leur maximum avec les moyens qu'ils ont, que ce soit des moyens humains ou financiers que vous leur accordez dans leur dotation de proximité, et évidemment les agents de nettoyage, pour faire ce que l'on peut estimer être le minimum vital, le minimum et l'essentiel. Je ne reconnais plus ma ville quand je me promène à certains endroits. Vous savez que j'aime profondément cette ville, mais je suis triste de constater comment elle se transforme, c'est un véritable crève-cœur quand on se promène dans cette ville qu'on a connue flamboyante il y a encore cinq à six ans, et de voir qu'elle est en train de décrépir progressivement. Ce qui m'amène à l'entretien, qui n'est pas la même chose que la propreté. L'entretien, c'est une action pérenne et régulière permettant de maintenir à niveau nos équipements, et tout cela, vous ne l'avez pas fait. Et nous sommes en train d'en payer le prix sur une multitude de dossiers et de sujets. Il n'y a pas un jour sans qu'il y ait un article dans la presse locale relevant une défaillance. Les horodateurs, 300 000 €. Eh bien oui, on ne s'est pas occupé des horodateurs pendant vingt ans, et ils tombent en panne. Les trous dans la chaussée, on n'a pas colmaté au fur et à mesure, et il y a donc des trous partout. Des gens chutent chaque jour rue des 3 Cailloux, Madame FOURÉ, des personnes âgées trébuchent sur des pavés et tombent. Cet entretien est à l'image de notre ville, et là encore cela me fait mal au cœur. On a tout ce qu'il faut à Amiens pour en faire une ville extraordinaire. On a les compétences, on a une population jeune, 25% de la population a moins de 25 ans, on a des

délégations qui marchent bien. Je le dis souvent à la Métropole, la délégation Développement économique est un grand succès. Je ne dis pas cela pour flatter Alain GEST qui est là, mais le mandat d'Alain GEST sur le développement économique, épaulé par Marc FOUCAULT, est bon. Vous pouvez rire, Madame FOURÉ, c'est peut-être de la jalousie, mais il est bon. Je suis désolé.

MME FOURÉ : Je vous rappelle qu'Alain GEST et moi-même travaillons ensemble.

M. DESCHAMPS : Non, je ne suis pas sûr que vous travailliez ensemble sur le développement économique, je suis même convaincu que vous ne travaillez pas sur le développement économique. Il y a donc des sujets sur lesquels la Métropole avance, avance bien, on est reconnu dans toute la France pour des choses très agréables. Est-ce que je peux finir, s'il vous plaît. Oui, c'est long, Monsieur LORIC. Evidemment, quand les personnes n'entendent pas ceux qui parlent sans micro... Monsieur LORIC vient de me dire : "c'est long". Je rappelle à Monsieur LORIC que vous avez tous pris trente minutes pour parler, j'en suis à onze minutes, ce n'est donc pas si long que cela. Comme j'ai perdu le fil, on va reprendre quelques minutes... Non, je ne vais pas reprendre, mais ayez la courtoisie de me laisser terminer, Monsieur LORIC, ayez cette courtoisie. Je sais que ce que je dis dérange, mais je suis aussi le porte-voix de certains Amiénois, vous avez tendance à l'oublier. Sur cet entretien, rien dans les budgets que vous nous avez présentés. Cela fait cinq ans que je vous répète que les WC. publics à Amiens sont une honte, cinq ans que je répète que les Amiénois ne viennent plus en ville parce qu'ils ne peuvent plus aller se soulager, pour eux, pour leurs petits-enfants, pour leurs enfants. Et là, rien, rien ! Les toilettes sont dégueulasses, et on va les laisser en l'état.

S'agissant des travaux, ça part dans tous les sens en ce moment, c'est tous azimuts. Pourquoi ? Parce qu'on est en 2024, et que 2024 c'est l'année juste avant 2025, et que va-t-il se passer en 2025 ? Il ne va rien se passer en 2025 parce que c'est l'année pré-électorale. Et vous tombez dans cette mauvaise habitude de mettre le bazar dans la ville en 2024 pour qu'en 2025 les Amiénois oublient que vous les avez mis dans ce bazar phénoménal parce que tout au long des années passées vous n'avez pas géré correctement l'entretien de la ville.

Dernier point, les cimetières. Là encore, je ne peux pas imaginer un seul instant que le problème ne vous soit pas remonté. Durant l'automne et l'hiver, c'est moins ennuyeux, mais cela va bientôt se voir, au printemps et en été, des herbes folles partout. Votre argument favori est : plus de phytosanitaires. Le plus de phytosanitaires, c'est partout en France, mais des cimetières ailleurs en France sont très bien entretenus. Ce qui veut dire que le pragmatisme, la recherche de solutions, ne sont pas efficaces.

En conclusion, il y a de grands dossiers et il y a le quotidien. Les grands dossiers sont ceux que vous mettez tout le temps en avant, et il faut des grands dossiers pour faire avancer notre ville. Il faut aussi des travaux pour faire avancer notre ville, je ne suis pas un anti-travaux, je suis pour des travaux mieux maîtrisés et mieux gérés. Vous êtes dans une démarche consistant à ne montrer que les grands dossiers, les grands travaux, mais vous ne vous occupez plus du quotidien des Amiénois. Tant que vous ne vous occuperez plus du quotidien des Amiénois, je ne pourrai jamais voter les budgets que vous nous présentez. Je vous remercie.

MME FOURÉ : Juste un petit mot sur la forme simplement. Je vous fais confiance sur le temps que vous avez calculé, si vous nous dites que c'est 30 minutes, je vous crois, je n'ai pas vérifié mais je pense que c'est tout à fait possible. Mais il me semble important qu'au moment du vote du budget, la majorité puisse présenter de manière suffisamment complète et diversifiée les grands axes de sa politique. Vous avez noté que ce ne sont pas tous les adjoints qui ont pris la parole.

Dans la plupart des collectivités, c'est l'ensemble des adjoints ou des vice-présidents qui prennent la parole pour parler chacun de leur délégation. Là, nous avons choisi ensemble de ne présenter que les grands axes, et encore dans chaque délégation, pas tous les projets réalisés mais seulement un, deux ou trois, paraissant particulièrement importants. Et si je rapportais à la représentativité, vous êtes trois élus dans votre groupe, nous sommes 41 dans le nôtre, donc treize ou pratiquement quatorze fois plus nombreux que vous. Vous avez parlé douze minutes, nous avons parlé trente minutes, on est très loin de la représentation proportionnelle. Je n'ai donc aucun scrupule à assumer le fait que la majorité ait parlé pendant une trentaine de minutes, cela me semble être la moindre des choses. Qui souhaite s'exprimer ?

M. DE JENLIS : Un élu tout à l'heure m'a fait shérif, un deuxième veut maintenant me retirer mon étoile. Plus sérieusement, Monsieur DESCHAMPS, soit vous êtes de mauvaise foi, soit alors il faut travailler vos dossiers. Vous dites que la sécurité, la tranquillité dans la ville, c'est 638 000 € par an, mais vous savez pertinemment que les 638 000 €, ce n'est que pour la vidéo. Je pense que vous travaillez vos dossiers quand même, donc arrêtez de tenir des propos de tribune que vous relaierez sûrement sur YouTube avec vos petites vidéos de propagande, arrêtez d'être de mauvaise foi. La PPI sur la vidéo représentait 3 M€ lors du dernier mandat, 1,5 M€ sur celui-ci, soit 4,5 M€ sur deux mandats. 49 caméras en 2014 quand Madame le Maire a été élue, 150 aujourd'hui, il y en aura 200 à la fin du mandat. C'est ça qui me fatigue, et ce qui me fatigue aussi et que je trouve franchement dommage de votre part, c'est que lorsque vous parlez de la ville, vous la dénigrez systématiquement. Je peux comprendre que vous soyez un peu amer que les électeurs vous aient mis dans l'opposition. Vous avez connu la majorité, vous avez siégé, vous étiez adjoint de Madame le Maire, vous avez pris la décision de partir en contre, manque de chance les électeurs vous ont sanctionné, cela vous rend aigri. Je pense que quand on aime sa ville et quand on espère depuis si longtemps la diriger, il faut arrêter de la dénigrer. Je ne comprends pas. Pour vous, tout va mal. Je pense que les Amiénois qui se promènent dans la ville, les touristes qui viennent le disent tous : la ville est hyper agréable, la ville est verte, la ville est entretenue. Il est vrai que certains la salissent, je l'ai dit tout à l'heure, mais allez voir ce qui se passe ailleurs. Amiens n'est pas une île. On parle de la sécurité, mais pensez-vous qu'Amiens est Chicago par rapport à d'autres villes ? Ce n'est pas vrai ! Donc arrêtez de secouer toujours des grigris pour laisser croire qu'Amiens va s'écrouler, qu'on va tous bientôt tomber dans un trou en sortant dans la rue. Bientôt, on va se faire égorger en sortant du Conseil municipal. Tout est exagéré, et à force d'exagérer ce n'est plus crédible.

MME BOUCHEZ : Je souhaitais juste rassurer Renaud sur le fait qu'il ne va pas nous falloir quinze ans pour aménager les cours d'écoles, car comme vous le savez la PPI a été votée pour 2022-2026. L'année 2022 a servi à sélectionner les cours prioritaires, notamment les cours qui étaient exposées plein sud, où il n'y avait que du macadam, et les secteurs ont donc déterminé les cours prioritaires. Vous savez que les travaux ne peuvent se faire que pendant les vacances scolaires de juillet-août, et les aménagements ont démarré dès l'été 2023 dans différentes cours des secteurs. En trois ans, c'est-à-dire de 2023 à 2025, ce sont près de 20 cours qui vont être totalement réaménagées, donc vraiment végétalisées comme le montre la vidéo que vous avez vue tout à l'heure. À côté de cela, et je comprends que vous ne soyez pas au courant, dans différents secteurs, des cours moins impactées par la problématique de la végétalisation, sont elles aussi végétalisées les unes après les autres. Donc à la fin de l'année 2025, ce sont près de 40 cours au total qui seront végétalisées. Je tenais donc à vous rassurer que sur les 75 écoles, 40 cours seront végétalisées à fin 2025.

MME FOURE : Merci de ces précisions. Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD : J'ai le même ressenti que mon collègue Hubert de JENLIS, cessons de faire mauvais genre pour le commerce. Le commerce de centre-ville va très bien. Il faut arrêter de dire qu'il n'y a personne. Effectivement, le secteur du textile, des chaussures, ne va pas bien, mais c'est un problème national, ce n'est pas du fait de Madame le Maire et de ses élus. C'est une règle générale. Certains commerces sont dans l'air du temps. J'ai su, par exemple, que la boutique Normal enregistre 5 000 passages caisse par semaine. Certains commerces vont bien, d'autres moins bien, ce sont les tendances, mais il faut arrêter de faire le procès à la ville pour tous ces faits généralistes. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler car nous allons travailler encore beaucoup sur le commerce.

MME FOURE : Avant que je ne donne la parole à Benoît MERCUZOT y a-t-il d'autres interventions.

M. MERCUZOT : Je me trouve dans une situation un peu paradoxale. On a parlé budget, mais on n'a pas beaucoup parlé de chiffres, et cela me va bien d'une certaine façon, non pas parce que j'ai des problèmes avec les chiffres, mais parce que quand on parle de budget, on parle politique, et on a un peu tendance quelquefois à l'oublier. Evidemment, quand on parle politique, l'opposition a toujours tendance à noircir le tableau, à dire que ça va mal et que ça va beaucoup plus mal que ça ne va en réalité, et puis l'opposition a toujours tendance à dire qu'il faudrait à la fois dépenser plus et en même temps avoir moins de recettes, donc baisser les impôts etc. Bon, nous présentons un budget dans le contexte que vous connaissez, je n'y reviens pas. Ce n'est pas pour dire que tout est merveilleux, c'est aussi peut-être pour souligner que parfois le montant même consacré à une dépense, à une action, n'est pas forcément significatif de l'efficacité de ce que l'on fait. Il faut donc aller un peu plus loin, et puisque l'on parle politique ce soir, ce peut être aussi le moment de souligner cet aspect. Ce n'est pas parce qu'on dépense des centaines et des centaines de milliers, voire de millions d'Euros, qu'on est efficace dans ce que l'on fait. Que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, c'est un point que l'on doit tous avoir en tête.

Dernier point, peut-être un peu technique mais qui répond à une demande de Renaud DESCHAMPS, concernant les fameux fascicules par délégation. Ils ne constituent pas un élément réglementaire, c'est-à-dire que l'on se doit de publier. C'est un document administratif, ce qui veut dire que quiconque le demandera, on pourra le lui donner, mais contrairement à ce qu'il a dit, ce n'est pas aussi simple à utiliser, et c'est pourquoi nous ne souhaitons pas le mettre sur internet car il peut y avoir des mésinterprétations. J'en veux pour preuve d'ailleurs que lui-même a commis une erreur dans son interprétation de ces fascicules car, en fait, les fascicules donnent le BP 2023 et le BP 2024 et pas ce qui a été consommé en 2023 et ce qui est prévu en 2024. Ce qui fait quelquefois une différence assez sensible et on sait bien que dans la préparation d'un budget, notamment parce que la nomenclature budgétaire peut varier, des lignes peuvent bouger à un endroit, augmenter à un autre, et si on se contente d'une vision très parcellaire d'un fascicule par délégation, on va voir des lignes bouger à la baisse, par exemple, en tirant des conclusions totalement erronées parce que d'autres lignes auront bougé à la hausse dans la même proportion à d'autres endroits du budget. Nous les donnerons à qui le souhaite et nous pourrons les expliquer à qui le souhaite, mais il nous semble que nous ne ferions pas œuvre de bonne pédagogie si nous les mettions tout simplement sur le site internet. Voilà les quelques éléments que je pouvais ajouter à ce débat.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis un peu surprise car c'est un peu comme si nous avions une posture d'opposition et comme si nous devions absolument être contre. Vous pouvez vous cacher derrière les chiffres, mais en attendant ce sont des choix politiques, et le choix de dire que l'on va mettre tant de millions sur un investissement plutôt que sur un autre,

c'est un choix politique. Le fait de dire qu'au CCAS un effort significatif de 294 000 € a été fait, quand on le compare aux 36 000 personnes en situation de fragilité, cela représente 8,16 €, je ne suis pas certaine que ce soit significatif, même si Madame ROY avait dit que mes chiffres ne voulaient rien dire. En attendant, c'est ce que les gens entendent. Et on ne peut pas vous laisser nous dire que nous sommes dans une posture d'opposition systématique puisque nous faisons très régulièrement des propositions qui ne sont jamais entendues.

MME FOURE : Ce n'est pas ce que j'avais entendu de la part de Benoît MERCUZOT, mais il peut répondre lui-même, bien entendu.

M. MERCUZOT : J'avais cru exprimer qu'un budget est avant tout un acte politique qui est fait en fonction de choix guidés par la perception de la réalité que l'on peut avoir. Et il me semble assez naturel, ce qui n'est désobligeant pour personne, que lorsque l'on est dans l'opposition, on peut avoir tendance à dire qu'il faudrait dépenser davantage et avoir un peu moins de recettes en prélevant moins d'impôts. C'est en tout cas ce que j'ai entendu à plusieurs reprises, à propos par exemple des tarifs de cantine, alors que pourtant, nos tarifs de cantine sont sans doute parmi les plus bas de toutes les villes de notre taille. D'autant plus qu'en ces périodes d'inflation que chacun d'entre nous connaît, nous avons toujours limité la hausse des tarifs à 2%. Et j'ai pourtant entendu dire, dites-moi si j'ai rêvé, qu'il faudrait baisser les tarifs. J'ai même entendu de l'autre côté qu'il faudrait sans doute baisser les impôts, ou en tout cas s'apprêter à les baisser. J'ai entendu cela, et je me dis que c'est plutôt une posture d'opposition. Mais dire cela n'a rien d'infâmant.

M. LORIC : Je voulais apporter une réponse à l'aspect bouclier social qui a été évoqué par des membres de l'opposition. On voit bien le débat que nous avons à propos du CCAS. Nous considérons que le premier bouclier social, c'est l'emploi. Et cela a été dit, la politique de l'emploi permet à un certain nombre de personnes d'avoir des revenus réguliers et de ne pas sombrer dans la pauvreté justement. Le deuxième bouclier social, qui est vraiment au cœur de notre politique, c'est le logement. On n'en parle pas beaucoup, mais avoir un emploi et avoir un toit, ce sont les deux principales protections contre la pauvreté. Vous allez pouvoir le constater encore dans ce conseil municipal, mais c'était aussi le cas la fois dernière, un grand nombre de délibérations portent sur des aides au logement, des garanties apportées par la Ville, et concernent près d'un millier de logements à chacune de nos réunions de Conseil municipal. Donc protection par l'emploi, protection par le logement. Et comme cela a été dit par Benoît MERCUZOT, et partagé par des acteurs comme les acteurs du logement social, l'encadrement des loyers qui n'augmentent que très peu, soit moins de 3,5% cette année. C'est la même chose concernant le bouclier mis en place au niveau du paiement des charges de l'énergie, où tout est fait pour préserver le pouvoir d'achat. Un plan pauvreté a été lancé, extrêmement vigoureux, co-construit avec les acteurs sociaux. Une des grandes différences entre nous, c'est que nous sommes dans la prévention de la pauvreté, alors que vous vous focalisez sur les moyens donnés au CCAS. Alors, c'est très bien, c'est important que le CCAS ait des moyens, mais le plus important est d'éviter que les Amiénois et les Amiénoises sombrent dans la pauvreté.

MME FOURE : Merci, Jean-Christophe, c'est parfaitement juste.

MME LE CLERCQ : J'ai été un peu choquée par les propos de Monsieur DESCHAMPS concernant la propreté, car des opérations propreté sont faites régulièrement dans chaque secteur. On ne peut absolument pas dire qu'en ce moment le centre-ville n'est pas attirant. Des opérations propreté ont été menées à Saint-Leu, quai Bélu, tous les pavés ont été décapés, les restaurateurs ont remercié d'ailleurs les différents agents. Vous nous faites généralement une réflexion à propos de la pelouse de la place Gambetta, là, elle est en parfait état, il n'y a qu'un

petit morceau à remettre car il y a des travaux actuellement. Il a beaucoup plu et elle aurait pu être vraiment abîmée, ce n'est pas le cas, elle est très bien. Je trouve que ce n'est pas très gentil vis-à-vis des agents, c'est désobligeant, ils aiment leur travail. Nous les avons rencontrés avec Madame le Maire, ils étaient une vingtaine. Ils aiment leur travail, on les voit utiliser leur karcher, tout nettoyer. Je suis en permanence dans le centre-ville où j'habite. De la place de la maison de la Culture, en passant dans les différentes rues, jusqu'à la gare, on ne peut pas dire que le centre-ville n'est pas propre. Dès qu'un endroit n'est pas propre, les agents sont avisés et ils viennent nettoyer.

MME FOURE : Il y a même des Amiénois qui leur disent merci de ce qu'ils font. Je voudrais dire un mot à Monsieur THÉVENIAUD qui nous a dit que les personnes habitant à l'extérieur d'Amiens ne venaient plus en centre-ville. Votre constat n'est pas totalement faux, je le reconnais bien volontiers, mais à quoi raccrocher ce constat ? Probablement à cette petite musique qui circule et qui consiste à dire qu'à Amiens le centre-ville se meurt, qu'à Amiens il y a une circulation folle, qu'à Amiens on ne peut pas stationner. Par pitié, si vous, les élus municipaux qui aimez votre ville, je n'en doute pas un instant, vous pouviez faire circuler la vérité tout simplement. La vérité, c'est que, oui, certains commerces connaissent des difficultés, mais ce n'est pas le cas de l'ensemble des commerces de notre centre-ville. Nous avons un centre-ville très vivant, très dynamique, et très attractif. Deuxièmement, la circulation à Amiens, on la retrouve dans n'importe quelle ville de France et de Navarre, et vous m'en direz des nouvelles ! Je suis amenée à aller assez régulièrement à Lille, et je puis vous assurer qu'entre circuler à Lille ou circuler à Amiens, il n'y a pas photo ! Et à n'importe quelle heure de la journée. Ensuite, stationner à Amiens est extrêmement facile. Là où c'est plus difficile, c'est de stationner gratuitement, j'en conviens volontiers, mais dans quelle ville peut-on envisager de stationner gratuitement ? Si on envisageait de stationner gratuitement, ce sont les personnes qui viennent travailler qui stationneraient et il n'y aurait donc aucune place disponible pour les personnes venant chez les commerçants. C'est la raison pour laquelle nous allons faire, notamment, une campagne de communication en direction des communes extérieures à Amiens pour leur rappeler la réalité des choses, mais encore une fois, aidez-nous, par pitié, à véhiculer les bonnes informations et pour que ne continue pas à circuler cette petite musique stupide, ridicule, et surtout mensongère. Je vous en remercie par avance.

Deuxième élément, certains disent que nous en faisons trop, d'autres que nous ne faisons rien, c'est peut-être que nous faisons ce qu'il faut. Mon caractère optimiste m'amène à dire que c'est peut-être cela tout simplement. Enfin, concernant nos priorités, je les ai indiquées d'entrée de jeu. C'est la raison pour laquelle tous les élus n'ont pas pris la parole, c'est bien parce que nous voulions focaliser le discours sur ce qui nous semblait le plus important, le plus conforme aux attentes de nos concitoyens. Nous essayons de faire œuvre de pédagogie, d'avoir une vision politique sur notre ville et de la communiquer pour qu'elle soit partagée. Dire où nous allons, pourquoi nous y allons, et comment nous y allons. C'est le rôle du politique, et ce à quoi nous nous attachons. Je vous remercie de tout ce que vous faites pour que le discours soit perçu. Et j'en profite aussi pour remercier les services qui ne ménagent pas leur peine. On n'a pas souvent l'occasion de le dire dans cette enceinte, les services sont très attachés à leur ville et au service public. Je les en remercie car sans eux nous ne ferions rien, et cela nous permet de présenter un budget à la hauteur, me semble-t-il, de l'ambition que nous avons tous ensemble pour notre Ville. Je vous propose de maintenant passer au vote de ce budget.

ADOpte

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. DESCHAMPS, Mme CHAUVEAU (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. THÉVENIAUD, ont voté contre.

9 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2024. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Il s'agit de la programmation pluriannuelle des investissements, avec des autorisations de programme pour un montant total de 9 070 210 €, et la modification d'un certain nombre d'autorisations de programme pour un total de dépenses de 17 426 811 € et un total de recettes de 3 725 000 €.

MME FOURE : J'imagine que toutes les observations ont été faites dans la délibération précédente.

M. THEVENIAUD : J'avais demandé la parole avant le vote sur la délibération parce qu'il y a une mise en cause. En qualité d'élu, depuis des décennies, quelles que soient les responsabilités que j'ai remplies, j'ai toujours défendu Amiens et son image. Ce n'est pas une petite musique que des élus font courir, c'est un constat, ce sont des gens qui le disent sur le terrain. Par exemple, ils viennent à Amiens et ils se prennent un PV. Il y a un problème avec la poste. Un exemple concret. J'étais l'autre jour à la campagne et une dame m'a dit qu'elle avait pris un PV, mais elle n'a jamais reçu le PV et il a donc été majoré. Elle a essayé de contacter vos services, mais c'est un parcours du combattant, et cette dame a donc dit qu'elle ne viendrait plus à Amiens. Il est vrai que le centre-ville a souffert. Trouver des magasins de vêtements pour homme, par exemple, est compliqué, beaucoup de magasins de vêtements ont fermé. La crise est nationale, c'est vrai, mais on ne fait rien. Notre centre-ville est attractif, c'est vrai, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, il a été rénové il y a trente ans, un coup de jeune ne lui ferait pas de mal. Et quand vous parlez de végétalisation, pourquoi pas dans le centre-ville.

MME FOURE : Il ne fallait pas vous sentir visé, M. THÉVENIAUD, par les propos que j'ai tenus sur la petite musique qui circule. Je voulais simplement rappeler que chacune et chacun d'entre nous doit montrer le côté positif de notre centre-ville, que les commerçants aussi doivent s'y atteler, ce qui est généralement le cas, mais pas toujours. Je n'ai rien dit d'autre.

ADOPTE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. DESCHAMPS, Mme CHAUVEAU (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. THÉVENIAUD, ont voté contre.

10 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2024.

M. MERCUZOT : Le groupe Agence France Locale, comme chacun le sait, participe à notre financement. Nous y avons adhéré en 2013. Il est donc proposé d'approuver la délibération qui, pour l'année 2024, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites sécurisant une source de financement pérenne. Cette délibération stipule également que le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour cette année est

égal au montant maximal des emprunts que la Ville est autorisée à souscrire. Ainsi, il sera notamment possible de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts. A titre d'information, la collectivité a déjà souscrit les années précédentes auprès de cette Agence France Locale un montant total 26 284 000 Euros.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Nous arrivons à une série de délibérations portant sur des autorisations de programme. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire lors de précédentes séances, nous allons ce soir aborder ces autorisations de programme globalement. Je suggère que les adjoints ayant plusieurs dossiers les présentent ensemble. Il s'agira pour chacun de ces dossiers d'approuver les opérations d'investissement au titre de la PPI 2022-2026, de m'autoriser à signer tous les actes en permettant la réalisation, de m'autoriser à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires et, enfin, de m'autoriser à solliciter tous les cofinancements potentiels auprès des financeurs éventuels.

M. DE JENLIS : Concernant le point 11 sur l'autorisation de programme dédiée au financement des études et travaux de prévention des risques d'effondrement liés aux cavités souterraines, je vous propose d'affecter 153 000 € de crédits de paiement en 2024 pour réaliser une étude géophysique de reconnaissance de certaines zones potentiellement à risque et solder la convention de partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour 82 992 € et pour des sondages de contrôle en centre-ville pour 70 008 €.

Concernant le point 12, il s'agit de la poursuite du développement du réseau de vidéo-protection de la voie publique et l'acquisition de certains matériels spécifiques pour la police municipale, que je remercie au passage pour le travail qu'elle réalise au quotidien. On l'a parfois un peu décriée, mais moi je la remercie et je lui suis très reconnaissant. Il s'agirait pour 2024 d'affecter 638 000 €. Le détail des opérations est listé dans la délibération.

Enfin, concernant le point 13, je vous propose des crédits de paiement à hauteur de 40 000 € pour 2024 sur l'autorisation de programme "Travaux extension réseau eau défense incendie" afin de remplacer et créer environ 20 bouches et poteaux incendie sur le territoire.

MME FOURE : Je pense que les observations ont été faites globalement sur le budget.

MME DELATTRE : Sur le point 12, vous annoncez en commission votre objectif de 200 caméras d'ici la fin du mandat. Pourquoi préférer l'installation et la gestion de caméras plutôt que de recruter des policiers municipaux ? Ne serait-il pas préférable d'avoir des agents dans la rue, au contact des habitants du quartier plutôt que d'installer des caméras partout ? Si nous ne remettons pas en cause l'utilité des caméras dans certains lieux stratégiques, nous disons qu'une police de proximité est plus apte à intervenir au quotidien et permettrait de rapprocher les habitants de la sécurité, qui est une problématique qui revient plusieurs fois dans les consultations pour le nouveau contrat de ville.

MME FOURE : D'autres observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Monsieur de JENLIS, je vous entends tout le temps dire qu'il faut arrêter de décrier la police municipale. S'il y a bien quelqu'un qui ne décrit pas les agents de la police municipale, c'est moi. Chaque fois vous me faites le coup. Demandez aux agents municipaux ce

qu'ils pensent de moi, vous serez peut-être surpris. Sur le point concernant les bouches incendie, combien y a-t-il de bouches à incendie qui ne fonctionnent pas à Amiens ? Je n'ai pas entendu votre chiffre, s'il vous plaît.

MME FOURE : Vous faites l'intégralité de votre intervention et ensuite Monsieur de JENLIS répondra globalement aux deux interventions.

M. DESCHAMPS : C'est tout, je voulais savoir combien de bouches à incendie à Amiens dysfonctionnent.

MME FOURE : Pas d'autre intervention ? Monsieur de JENLIS va répondre si tant est qu'il a les éléments.

M. DE JENLIS : Je vais d'abord répondre à la première interpellation où on nous dit que plutôt qu'investir dans la vidéo il faudrait avoir une police municipale de proximité. Par définition, une police municipale est une police de proximité. Elle est là pour faire respecter les arrêtés de Madame le Maire. Elle est sur le terrain, elle patrouille. Nous avons des chiffres sur la présence de la police municipale dans l'ensemble des secteurs de la ville. Sincèrement, je n'ai pas compris comment vous pouvez opposer les deux car ils ne s'opposent pas mais se complètent. Si cela vous intéresse, je peux vous faire visiter un jour le centre de supervision urbain, nous avons un mur de 12 mètres sur lequel sont projetées les caméras, des agents sont derrière ce mur, cela vient en appui des forces de l'ordre, qu'elles soient nationales ou municipales, mais ce n'est pas l'un OU l'autre, c'est l'un ET l'autre. Et c'est ce que nous faisons.

Sur le second point soulevé par Monsieur DESCHAMPS, je ne parlais pas forcément de vous, arrêtez de vous prendre pour Calimero, ce n'est pas parce qu'on dit quelque chose que c'est forcément pour vous. Ensuite, concernant les bouches à incendie, je n'ai pas le chiffre exact, je peux vous le transmettre par la suite, mais je peux vous dire en revanche qu'elles seront toutes opérationnelles dans le courant de l'année 2024. Nous avons évoqué le nombre de 20 bouches et poteaux à incendie à remplacer et à créer, et fin 2024 elles seront toutes opérationnelles. Mais en toute franchise, je ne peux pas vous dire combien sont défectueuses à ce jour.

M. DESCHAMPS : Le rapport évoque le remplacement de 13 bouches et poteaux à incendie cette année. Selon une source SDIS, plus de 50 bouches à incendie ne fonctionneraient pas à Amiens. Vous me dites que je ne connais pas mes dossiers, cela m'ennuie que vous n'ayez pas ce chiffre, Monsieur de JENLIS. S'il y a plus de 50 bouches à incendie qui ne fonctionnent pas à Amiens et que vous en remplacez 13, cela veut dire qu'un peu plus de 35 ne couvrent pas la défense incendie des bâtiments amiénois.

MME FOURE : Je voudrais d'abord vous répondre qu'il ne faut pas confondre les services et les élus. Le rôle des élus n'est pas nécessairement d'avoir les connaissances techniques et les éléments concrets dont disposent les services. S'il ne nous est pas possible de vous répondre précisément aujourd'hui, nous le ferons par la suite et nous vous communiquerons les éléments.

M. DE JENLIS : Je ne connais pas forcément le nombre de bouches à incendie défectueuses. Peut-être que je suis négligent, mais je peux vous dire que d'après les informations qui m'ont été fournies, il y en a 900 dans la ville. Peut-être que 50 d'entre elles sont défectueuses, mais je peux vous dire qu'à la fin de l'année elles seront toutes en état de fonctionnement. C'est l'entretien courant. Et s'il faut augmenter le budget, nous l'augmenterons. En tout cas, pour moi, c'est un non sujet.

MME FOURE : Merci de ces précisions. Evidemment les bornes à incendie sont utiles et il faut qu'elles fonctionnent, mais on sait aussi qu'elles peuvent être détériorées par des accidents à tout instant, ou parfois par des actes de malveillance. Quoi qu'il en soit, il faut veiller à ce que tout fonctionne correctement.

Je vais soumettre au vote ces trois premières autorisations de programme.

MME DELATTRE : Le groupe Communiste ne participera pas au vote des autorisations de programme.

MME FOURE : Comme les années précédentes.

M. PRADAT : Nous voterons contre le point 12. En revanche, sur les autorisations de programme, nous avons pris l'habitude de nous abstenir car ce sont vos choix.

11 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ETUDES ET TRAVAUX DE PREVENTION DES RISQUES D'EFFONDREMENT LIES AUX CAVITES SOUTERRAINES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES SYSTEMES DE PREVENTION. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), ont voté contre. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX EXTENSION DU RESEAU D'EAU DEFENSE INCENDIE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. DE JENLIS : Concernant les bouches à incendie, sur le chiffre que vous annoncez, il semblerait que la moitié d'entre elles soient des bouches à incendie privées, sur des copropriétés. Globalement, la moitié d'entre elles sont municipales et l'autre moitié sont privées.

MME FOURE: Ce qui expliquerait la différence de chiffre.

14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION DU PARC SAINT-PIERRE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

M. BIENAIME : Cette autorisation de programme en point 14 concerne la réhabilitation du Parc Saint-Pierre. Pour 2024, je vous propose d'affecter 500 000 € qui permettront la mise en place du parc zéro déchet, la réhabilitation des berges de l'étang (partie nord) et la réhabilitation des petits terrains de sport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

MME FOURE: Je vous propose de passer au point 15 et suivants.

MME BOUCHEZ : Il y a 5 autorisations de programme. Le point 15 concerne "l'aménagement des cours d'école" avec un programme de travaux à hauteur de 654 000 €, dont le détail est annexé et transmis avec la délibération.

Le point 16 est relatif au financement d'équipements numériques des familles. Pour rappel, il s'agit d'acquérir du matériel (ordinateurs, sacs, sacs) afin de les donner aux familles amiénoises non équipées et ayant un enfant scolarisé en classe élémentaire (du CP au CM2). Pour 2024, je vous propose d'affecter 170 000 €.

Le point 17 concerne les travaux dans les crèches et il s'agit d'affecter 140 000 € pour l'année 2024.

Le point 18 concerne les "travaux d'entretien de la cuisine centrale et des satellites". Je vous propose une programmation de travaux à hauteur de 133 100 €, dont le détail est annexé à la délibération.

Enfin, le point 19 concerne l'autorisation de programme dédiée aux travaux dans les écoles et les établissements de loisirs. Je vous propose d'affecter la somme de 3 467 695 € pour les travaux listés dans l'annexe à la délibération.

MME FOURE: Y a-t-il des observations ?

15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLE. AFFECTATION ET AUTORISATION ADMINISTRATION. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EQUIPEMENT NUMERIQUE DES FAMILLES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX CRECHES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA CUISINE CENTRALE ET DES SATELLITES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX ECOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION DES LOCAUX ACCUEILLANT DES ASSOCIATIONS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

M. DESCOMBES : Au titre de l'année 2024, je vous propose d'affecter 390 000 € pour la rénovation du 2e étage du pôle associatif situé au 125 rue Voltaire, la rénovation du local situé au 75 rue Elbeuf, et la rénovation du local situé au 172 rue Saint Leu.

MME FOURE: Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

21 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.

MME FOURE : Suite à l'installation de Monsieur Thomas TELLIER le 7 décembre 2023 en qualité de conseiller municipal, je vous propose de mettre à jour la liste des membres du Conseil municipal qui bénéficient d'une indemnité de fonction comme figurant en annexe de la délibération. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE.

MME FOURE : En novembre 2004, la collectivité a mis en place un régime indemnitaire pour les agents de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole qui s'applique également aux agents mis à disposition de la Ville d'Amiens. Depuis le décret du 20 mai 2014, le dispositif du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est applicable aux cadres d'emplois territoriaux. Le RIFSEEP est composé de deux parts : une part fixe, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), et une part variable, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Dans une démarche de simplification et de clarification, je vous propose donc d'émettre un avis favorable à la mise en place par Amiens Métropole du nouveau régime indemnitaire qui se substituera à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par la réglementation en vigueur.

Je vous apporte quelques éléments d'information complémentaires. En effet, la partie fixe du RIFSEEP se décompose en plusieurs éléments. Un élément porte sur ce que l'on appelle l'IFSE, l'Indemnité Poste, donc en fonction de la mission exercée par l'agent. Un deuxième élément appelé l'IFSE Agent, en fonction de l'expertise personnelle de l'agent, autrement dit de son ancienneté et des compétences qu'il a pu acquérir de façon à ce que l'agent qui vient d'être mis en poste perçoive une indemnité différente de celle que perçoit l'agent en poste parfois depuis cinq, dix, quinze ans, voire davantage. Un troisième élément, l'IFSE Complémentaire, permet de valoriser l'agent qui effectue un tutorat, par exemple, de jeunes apprentis ou qui assure l'intérim de son chef de service. Enfin, la partie variable, le Complément Indemnitaire Annuel dont je viens de parler.

Comme vous le savez, cette délibération est passée en CST, devant nos instances professionnelles. Les organisations syndicales ont refusé de siéger au motif que nous avons refusé d'attribuer la prime dite pouvoir d'achat. En effet, nous avons jugé préférable d'attribuer le RIFSEEP, qui va perdurer, plutôt que d'accorder une prime pouvoir d'achat versée une fois pour toutes. Les organisations syndicales n'ont donc pas siégé pour cette raison. J'ai d'ailleurs adressé un mail à chacun des agents, vous avez été également destinataires de ce mail pour avoir l'information. Néanmoins, nous avons convenu de passer cette délibération en Conseil municipal, et la semaine prochaine en Conseil d'agglomération, car il faut que les agents puissent

bénéficiaire de ce nouveau régime indemnitaire le plus rapidement possible, donc à compter du 1^{er} avril prochain, sachant que chaque agent aura au moins le même régime indemnitaire que précédemment. C'est la raison pour laquelle il est prévu au budget de la Métropole une augmentation de 1,5 M€ répartis à 50/50 entre la Ville et la Métropole. Benoît MERCUZOT vous a fait part tout à l'heure d'une augmentation du budget du personnel de 750 000 € en 2024, et c'est bien pour tenir compte de ce nouveau régime indemnitaire.

J'espère ne pas avoir été trop technique sur un sujet qui l'est, mais qui est en même temps extrêmement stratégique.

M. DESCHAMPS : Vous nous demandez de voter ce nouveau régime indemnitaire pour nos agents. Je suis bien ennuyé car je constate qu'une fracture s'est instaurée entre les élus de la majorité et leur personnel. Lors de cette dernière réunion du CST, l'intersyndicale des représentants du personnel a décidé, comme vous l'avez dit, de ne pas venir, de faire la politique de la chaise vide pour manifester son incompréhension par rapport à votre refus de leur attribuer la prime pouvoir d'achat. Vous expliquez qu'elle ne leur est pas attribuée parce que vous préférez mettre en place le RIFSEEP. Mais ce n'est pas du tout la même chose. Je prends l'exemple de mon cas personnel. Je suis assureur pour une grande compagnie multinationale qui s'appelle Generali. Cette dernière revoit régulièrement notre mode de rémunération et Generali a versé une prime pouvoir d'achat à tous les salariés, non-cadres et cadres, et pas en fonction de leurs résultats ou de leur travail. Ce que l'on appelle aussi la "prime Macron" qui a permis de débloquer de l'argent pour tous les salariés. Un cadre qui gagne 80 000 € a aussi des problèmes liés à l'inflation, elle ne touche pas qu'une partie de la population. Les dépenses de la vie quotidienne sont faites en fonction de ses revenus et l'inflation touche tout le monde. J'ai été très surpris que vous mettiez sur le même ordre de pensée cette prime de pouvoir d'achat et ce RIFSEEP. D'autant plus que, comme vous l'avez dit, les finances de la Ville sont saines. Si les finances de la ville sont saines grâce aux impôts des Amiénois, il eût été tout à fait normal de déclencher cette prime de pouvoir d'achat. D'autant qu'ils ne vous demandaient pas le maximum. Entre le maximum et rien, il y a un curseur. Vous avez décidé de ne rien donner. Ce n'est pas un bon signe. Vous pouvez, dans vos prises de parole, remercier le personnel, dire que le personnel est extraordinaire. Moi aussi, je pense que le personnel est extraordinaire, sauf que vous, concrètement, vous ne mettez pas en place cette prime pouvoir d'achat. Evidemment, je vais voter le RIFSEEP puisque ce nouveau système indemnitaire me semble cohérent, et d'ailleurs les personnes ayant participé aux réunions le trouvent cohérent également, avec cette structuration sur trois branches qui me semble aller dans le bon sens. Mais je voulais quand même pointer cette incohérence entre le fait que vous répétiez en permanence que les agents sont extraordinaires et le fait que vous ne mettiez pas cette prime à leur disposition.

MME FOURE : Je vous répondrai ensuite très clairement.

MME DESBUREAUX : Tout d'abord, nous trouvons dommage que l'arrivée du RIFSEEP se fasse dans un contexte aussi tendu entre les agents et vous-même, ceci à cause de votre refus de verser la prime pouvoir d'achat. L'attribution de cette prime étant laissée à la libre appréciation des collectivités locales, vous n'avez pas souhaité l'attribuer au prétexte qu'elle n'était que ponctuelle et restreinte à certains agents sous conditions de revenus. Vous avez préféré réinjecter ce budget dans celui du RIFSEEP malgré la pétition des syndicats recueillant plus de 2 000 signatures et malgré une journée de grève. Le RIFSEEP, nouveau dispositif imposé par l'Etat, se base sur des mécanismes assez complexes à saisir. Voici ce que nous en avons compris et ce que nous en avons à redire. Pour l'IFSE Agent, il est fait état de notion de paliers en lien avec l'ancienneté, comme pour les échelons. Cette notion ne prend pas en compte

réellement les acquis de l'expérience puisqu'elle est basée sur l'ancienneté et non sur une véritable analyse de l'expérience acquise. Or, l'ancienneté n'égale pas forcément l'expérience. En effet, ce n'est pas parce que l'on occupe un poste vingt ans que l'exercice des fonctions permet d'élargir des compétences et des savoir-faire. De plus, quid des agents recrutés sur un poste, mais qui possèdent une expérience antérieure sur des postes similaires dans d'autres établissements ? Quid des compétences professionnelles non forcément liées au poste, mais mises en œuvre dans des projets transverses de la collectivité ? Concernant le Complément Indemnitaire Annuel, il est évoqué un lien avec l'entretien professionnel, mais à l'heure actuelle, rien de concret ni dans le montant alloué, ni dans les conditions d'attribution. Tant de questions sur lesquelles vous auriez pu débattre en instance mais ce ne sera pas le cas à cause de votre refus d'attribuer la prime de pouvoir d'achat, et donc à cause du climat délétère que vous avez installé dans le dialogue social au sein de notre institution. Nous nous abstiendrons donc sur ce dossier.

MME FOURE : D'autres interventions ? Je vais donc répondre globalement. Tout d'abord, quelques éléments très concrets. Je rappelle que la prime pouvoir d'achat, concernant le personnel de la fonction publique territoriale, ne s'applique qu'aux agents dont les revenus sont inférieurs à un certain montant, et en aucun cas aux agents d'encadrement, qu'ils soient agents de maîtrise ou qu'ils soient cadres. C'est pour rétablir la réalité des choses. C'est donc une prime pouvoir d'achat pour les catégories ayant les revenus les plus modestes, or ce sont justement les agents qui ont bénéficié le plus, c'est tant mieux et c'est normal, des différentes revalorisations qui ont eu lieu récemment. Je pense à l'augmentation des points d'indice, à la revalorisation, etc. Ensuite, je précise que toutes les remarques faites par les organisations syndicales pendant les réunions préparatoires, qui ont été très nombreuses depuis des mois sur le sujet, ont été prises en considération. Et je pense que si les organisations syndicales avaient siégé, elles n'auraient pas émis de remarques sur le fond. Si les remarques ne sont pas venues, c'est parce qu'elles ont souhaité marquer leur désapprobation face à notre décision de ne pas accorder la prime pouvoir d'achat. Lorsqu'une pétition recueille de nombreuses signatures, il faut savoir ce qui est demandé dans la pétition. Si on demande à qui que ce soit s'il souhaite avoir une prime, je ne vois honnêtement pas qui peut refuser de signer, il faut être logique et lucide. Qui va refuser de signer la possibilité d'avoir une augmentation de salaire, une prime, ou que sais-je encore. Je ne suis donc pas étonnée du succès remporté par la pétition des organisations syndicales. En revanche, ce qui me semble important, c'est l'impact de la grève qui a eu lieu. Combien de nos agents ont fait grève lorsque celle-ci a été lancée ? Je vous le préciserai ultérieurement de manière définitive, mais moins de 10% de nos agents ont fait grève. Il me semble important de vous le dire afin que vous ayez bien tous les éléments concrets en tête.

Enfin, pour répondre à Madame DESBUREAUX sur le Complément Indemnitaire Annuel adossé, en effet, à l'entretien d'évaluation, il ne va évidemment pas s'appliquer en 2024, il ne s'appliquera qu'en 2025 puisqu'il ne s'appliquera qu'adossé à l'entretien d'évaluation professionnelle réalisé en 2024. Soyez rassurée de ce point de vue. Que chacune et chacun sache bien ce qui est attendu d'elle ou de lui. Je ne ressens aucunement un climat délétère entre les personnels et l'administration, mais la volonté des organisations syndicales de marquer leur différence, ce que je peux tout à fait comprendre, et qui ne traduit absolument pas un climat de tension avec les organisations syndicales. Voilà ce que je voulais vous préciser pour, peut-être, vous rassurer, ou peut-être vous inquiéter, selon votre posture.

M. DESCHAMPS : Vous dites que moins de 10% des agents ont fait grève. Oui, mais quand on fait grève, on voit son salaire amputé, ce qui peut expliquer pourquoi il y avait moins de personnes qui ont fait grève que de personnes qui ont signé la pétition. Il y a la problématique du pouvoir

d'achat et on peut entendre que des personnes confrontées à cette problématique ne puissent s'offrir le luxe de se mettre en grève.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS, renseignez-vous, la grève a duré une heure. Nous passons au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.

23 - DOCUMENT DE PREFIGURATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030. APPROBATION.

MME FOURE : Le contrat de ville signé en février 2015 est arrivé à échéance fin 2023. Un nouveau contrat de ville doit être signé en 2024 pour la période 2024/2030. Conformément à la demande de l'Etat, la collectivité doit s'engager avant le 31 mars sur la prise en compte des orientations issues de la concertation locale.

Je vous propose donc d'approuver un document de préfiguration du futur contrat de ville «Engagements quartiers 2030» reprenant les grands principes du futur contrat et les orientations issues de la concertation sur lesquels le contrat finalisé devra s'appuyer. Deux éléments nouveaux. D'une part, comme vous le savez, les quartiers prioritaires ont été modifiés, nous avons un quartier prioritaire supplémentaire. D'autre part, le contrat de ville porte maintenant non plus sur des thématiques comme c'était le cas précédemment - l'insertion, le sport, la culture -, mais sur des projets de quartier en fonction de chacun des quartiers qui font l'objet de cette attention particulière des pouvoirs publics. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

24 - GESTION DU CONTINGENT RESERVATAIRE DE LA VILLE D'AMIENS. PASSAGE A LA GESTION EN FLUX. CONVENTION.

MME FOURE : En contrepartie des garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux pour le financement de nouveaux projets de logements, la Ville d'Amiens bénéficie d'un droit de réservation sur 20% de chaque programme et bénéficie ainsi d'un droit de priorité pour proposer à la commission d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) des ménages demandeurs qu'elle a identifiés. Jusqu'à aujourd'hui, à défaut d'accords particuliers avec les bailleurs, la Ville proposait des candidats sur les logements de son contingent qui se libéraient, ce que l'on appelle gestion en stock. Or, la loi ELAN impose à compter de 2024 une gestion en flux, avec un droit à un nombre annuel d'attributions au profit des candidats non locataires d'un logement HLM, sans que ce nombre soit conditionné par la libération des logements du contingent. Ce fonctionnement est d'ores et déjà adopté avec AMSOM Habitat, mais il est toutefois nécessaire de généraliser cette pratique avec tous les bailleurs du territoire, ce que je vous propose de faire en approuvant les conventions annexées. Compte tenu du taux de rotation constaté sur la période 2020-2022, il est proposé de retenir un

objectif de 111 propositions d'attribution au profit des candidats orientés par la ville d'Amiens. Il s'agit donc de créer un peu plus de fluidité dans le dispositif. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - INNOV'AMIENS (EX-AMIENS CLUSTER). RENOUVELLEMENT D'ADHESION ET COTISATION. ANNEE 2024.

MME FOURE : Je vous propose, à l'instar de la Métropole, que la Ville d'Amiens renouvelle son adhésion pour l'année 2024 à l'association Innov'Amiens (ex-Amiens Cluster) pour une cotisation annuelle identique aux années précédentes, à savoir 30 000 €. Pas d'observations ?

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER ont voté contre.

26 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. FESTIVAL MINUIT AVANT LA NUIT 2023. SUBVENTION. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2024.

MME FOURE : Dans le cadre du budget consacré aux subventions d'animations et d'évènements 2024, je vous propose d'accorder à l'association La Lune des Pirates une subvention de 20 000 € pour l'organisation du festival passé "Minuit avant la Nuit". Il s'agit vraiment d'un évènement qui rencontre un grand succès et qui participe à la notoriété de notre ville. Vous avez pu voir que le programme 2024 avait été dévoilé récemment et que les affiches sont très alléchantes. C'est une belle édition qui se prépare. Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - MAISON DE L'ARCHITECTURE. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME FOURE : Je vous propose de continuer à encourager les initiatives de la Maison de l'Architecture et de contribuer à la diffusion de la culture architecturale de notre territoire en répondant favorablement à cette association qui sollicite une subvention de 5 000 € pour l'année 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE. CHOIX DU DELEGATAIRE ET DE L'ECONOMIE DU CONTRAT.

M. DE JENLIS : Le 26 janvier 2023 nous nous sommes prononcés favorablement en Conseil municipal sur le principe de la délégation de service public de la fourrière automobile dans le cadre d'un contrat d'affermage. Dans le respect des règles et procédures fixées par le CGCT et le code de la commande publique, un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La Commission de délégation de service public a examiné l'unique offre recevable émanant de la société DUMEIGE et a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec ce candidat. Je rappelle à toutes fins utiles que toute prescription de mise en fourrière ou de placement à titre conservatoire ne se fait qu'exclusivement sur accord et prescription de la Ville d'Amiens, en l'occurrence la police municipale.

Je vous propose donc d'approuver le choix de la société DUMEIGE pour l'exploitation du service public de la Fourrière Automobile d'Amiens, d'approuver et d'autoriser la signature du contrat de concession.

MME FOURE: Y a-t-il es observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mmes CHAUVEAU (pouvoir à M. DESCHAMPS), BELLINA, M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), M. THÉVENIAUD, se sont abstenus.

29 - EXTENSION DE L'AIDE FINANCIERE ACCORDEE AUX PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS ET SYNDICATS DE PROPRIETAIRES A LA DESTRUCTION DE L'ENSEMBLE DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES EN ACTIVITE. CONVENTION.

M. DE JENLIS: Le frelon asiatique figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes pour l'Union européenne. Il représente à la fois un risque en matière de santé publique et une menace pour l'écosystème. Jusqu'à présent, les nids primaires en activité étaient détruits par le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA) au titre d'un partenariat initié par la Préfecture au niveau départemental. Ce partenariat reposant sur un seul apiculteur ne suffit plus pour pallier la forte augmentation du nombre de nids à traiter.

Je vous propose donc d'étendre l'aide financière déjà accordée par la ville d'Amiens depuis 2021 aux particuliers ou associations et syndicats de propriétaires pour la destruction de l'ensemble des nids de frelons asiatiques en activité, ou de toute autre espèce d'hyménoptère dangereuse inscrite sur la liste officielle des espèces exotiques envahissantes, sur leur propriété par un professionnel conventionné.

Le montant de cette aide est de 30% des frais engagés, porté à 100% pour les foyers non imposables. Le coût de l'enveloppe nécessaire est estimé à 800 €. Un formulaire sera à compléter par les particuliers et une convention de partenariat sera à signer avec les professionnels conventionnés.

MME FOURE: Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - DENOMINATION DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE.

MME VERRIER: Dans le cadre de la réhabilitation du quartier du Pigeonnier à Amiens, le programme dirigé par AMSOM Habitat prévoit la construction d'un ensemble d'immeubles d'environ 107 logements. Un grand axe structurant, piéton et cyclable, est proposé afin de relier les rues Couperin et Mozart. Au cœur des îlots, deux voiries privées vont desservir une partie de ces logements.

S'agissant de voies privées ouvertes à la circulation publique, la collectivité doit se prononcer sur leur dénomination et je vous propose de les dénommer :

- Pour la voie A : Allée Nina Simone
- Pour la voie B : Clara Schuman

MME FOURE: Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - ILOT DE LA DODANE. CESSION DU TENEMENT DIT DES ANTIQUAIRES SIS 47 BOULEVARD DU CANGE.

MME VERRIER: Suite à la mise en concurrence lancée en 2019 pour la vente du site dit « des Antiquaires » sis à Amiens 47 boulevard du Cange, visant à diversifier l'offre d'habitat (accession privée tournée vers les familles) sur le secteur Saint-Leu, nous avons décidé en 2021 de céder au profit du Groupe Duval le site moyennant le prix révisable de 315 000 €.

Conformément aux engagements pris, je vous propose d'acter la prise en charge des surcoûts réels de dépollution (+31 000 €), de démolition-désamiantage (+9 000 €), de même qu'une partie des travaux de fondation, qui s'avèrent nécessaires, pour 30 000 €, fixant ainsi le prix de vente définitif à hauteur de 245 000 €.

MME FOURE: Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - INSTAURATION D'UN PERMIS DE DIVISER DANS LES SECTEURS DE TAILLE DE LOGEMENTS DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

MME VERRIER: Le Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole s'est donné pour ambition de retenir ou d'attirer les familles qui s'éloignent du territoire faute de trouver sur place un logement qui correspond à leurs besoins ou leurs attentes. La mise en œuvre de cet objectif nécessite donc une augmentation de l'offre de logements dits familiaux, de type 3 et plus. La 15^e modification du Plan Local d'Urbanisme, approuvée le 9 mars 2023, a ainsi introduit des dispositions relatives à la création de deux secteurs dans lesquels les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de restructurations d'immeubles existants soumises à permis de construire, mais également dans le cas de divisions d'immeubles existants pour lesquels aucune autorisation d'urbanisme n'est requise.

Il est donc proposé d'instituer un permis de diviser, contrôlant le respect des obligations du PLU en la matière, étant précisé qu'il sera porté attention à simplifier le dépôt des demandes de permis et à rendre compréhensibles les décisions rendues. Si vous en êtes d'accord, la prise d'effet serait fixée au 1^{er} mai 2024.

MME FOURE : Des observations ?

M. PRADAT : C'est assez technique, mais aujourd'hui la situation n'est pas satisfaisante, on en convient tous. On voit des maisons amiénoises divisées, parfois on se demande si les autorisations ont vraiment été demandées, on constate la problématique de stationnement que cela implique dans les rues. Il faut tester cet outil qui est certainement une très bonne chose pour essayer d'endiguer ce problème qui est récurrent depuis des années. Il faudra voir si on obtient les résultats escomptés. On se pose la question de savoir quels sont les moyens de

contrôle. Le dispositif d'aide en faveur du regroupement de logements issus de la division d'un logement, qui s'élève à 1 000 € par logement nous semble bien trop faible pour être incitatif. En revanche, c'est intéressant et nous voterons pour.

M. DESCHAMPS : Qu'est-ce qui vous amène à ne pas passer tout le périmètre de la ville en permis de diviser ? Je rejoins Julien PRADAT sur la notion de contrôle. Comme pour le permis de conduire, les honnêtes gens respectent le code de la route et ce sont souvent les moins scrupuleux vis-à-vis de la loi qui sont contrevenants et qui font en sorte de passer à travers les mailles du filet. Donc, quels sont les moyens très concrets que vous mettez en place en termes de personnel pour contrôler que des divisions ne se font pas dans notre dos ?

MME VERRIER : Pourquoi pas toute la ville ? Ont été exclues les zones pavillonnaires essentiellement parce que la problématique concerne plutôt les secteurs de faubourgs, et notamment les amiénoises, et puis Saint-Leu, la zone 1, qui est toute petite mais pour laquelle il y a une vraie problématique et pour laquelle nous souhaitons attirer les familles et favoriser la mixité. Comme il est dit, pour un permis de diviser, il n'y a pas d'autorisation d'urbanisme, et nous sommes effectivement un peu démunis car il n'y a pas de dossier de ce type à prévoir. Les moyens de contrôle aujourd'hui sont clairement les manifestations des citoyens qui repèrent des travaux et sont très sensibles aussi à la problématique du stationnement, qui donc alertent le service Urbanisme sur ces difficultés.

M. DESCHAMPS : Cela veut dire que vous comptez sur la coopération des Amiénois pour vous faire remonter des informations. Il existe quand même une possibilité consistant à mandater un agent ou deux en reclassement. Vous pouvez tout à fait faire réaliser des contrôles dans les endroits où vous constatez la présence de deux, trois, quatre boîtes aux lettres, afin de vérifier si cela fait partie d'une division faite récemment. Ce sont des informations qu'il est quand même possible de contrôler de visu, puis ensuite en regardant sur vos bases fiscales. Comptez-vous le faire ou pas ?

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS, nous sommes dans une société de droit et il faut quand même être respectueux des règles. On ne peut pas faire n'importe quoi non plus. Si un agent était missionné, il irait regarder le nombre de sonnettes sur un bâtiment, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il y a x logements à l'intérieur, et il ne peut pas rentrer dans les logements en question. Je rappelle que le fisc reçoit les financements des propriétaires de logement.

M. DESCHAMPS : Mais le fisc connaît le nombre de foyers.

MME FOURE : C'est moi qui ai la parole, s'il vous plaît, Monsieur DESCHAMPS. Madame VERRIER a peut-être des éléments complémentaires.

MME VERRIER : Des programmes de qualité sont en train de se construire ou se sont construits, et nous espérons beaucoup que ces programmes de qualité puissent permettre que des divisions sauvages et peu qualitatives disparaissent parce qu'elles seront moins attractives, ce qui est vraiment un élément important. Nous sommes plutôt à inciter les gens à choisir des logements de qualité et à se détourner d'un habitat qui peut parfois être indigne.

M. GEST : Pour répondre à Renaud DESCHAMPS, le système actuel, je le vois bien car les dossiers m'arrivent à la signature, est lié à une loi qui n'est pas suffisamment coercitive. On constate par rapport à ceux que l'on peut contrôler que cela ne permet pas de dissuader vraiment la division. C'est le fond du problème. Après, est-ce qu'il y en a beaucoup qui passent à travers et ne font pas de déclaration ? Je n'en sais rien, mais je peux vous dire qu'il ne se

ne passe pas une semaine sans que j'aie au moins un dossier. Si en plus il y en a qui cachent, vous imaginez ce que cela signifie en termes de transformation des logements sur la ville. Et en plus sur un territoire relativement large. Au départ, on pensait beaucoup quartier Henriville, etc. mais ce n'est pas que cela. La rue Valentin Haüy, par exemple, fait l'objet d'un nombre incroyable de procédures. Nous refusons entre 20 et 30% de dossiers, et il y a un contrôle possible puisque nous avons toutes les coordonnées, mais je ne suis pas capable d'évaluer le nombre de cas qui échapperaient à un contrôle et trouver une mesure respectant la loi permettant de les identifier ne me semble pas évident.

MME FOURE : Hormis, en effet, la réaction des voisins, des riverains, qui sont témoins lorsque des travaux sont réalisés, et ils ne se privent pas de nous les signaler et, à ce moment-là, nous intervenons. Je vous propose de passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - DECLARATION D'INTENTION AVEC LA VILLE DE NADOR. APPROBATION.

M. GEST: Depuis 2009, la Ville d'Amiens a engagé une coopération étroite avec la Ville de Nador, au Maroc, qui a permis le développement d'actions de solidarité internationale avec cette ville dont sont originaires bon nombre d'Amiénois. Elle a également permis d'approfondir le dialogue entre les peuples, et en particulier entre l'Europe et le monde arabe. Elle permet aussi d'organiser et de participer à de nombreuses actions développant la compréhension et la solidarité.

Afin de poursuivre ces objectifs et de renforcer ces coopérations avec le Maroc, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature d'une déclaration d'intention de poursuivre un dialogue interculturel et solidaire avec la Ville de Nador.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - ASSOCIATION CAP SPORT ART AVENTURE AMITIE. PROJET EDUCAP CITY. ADHESION. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME BEN MOKHTAR: L'association CAP Sport Art Aventure Amitié (CAP SAAA) lutte contre toutes les formes de discrimination, promeut le vivre ensemble et œuvre pour une vision positive du handicap avec pour devise « agir pour le droit à la différence contre l'indifférence ». L'association propose le programme EDUCAP CITY, en particulier le dispositif CAP RALLYE : un rallye civique et citoyen dans la ville (parcours d'orientation citoyen destiné aux jeunes âgés de 8 à 14 ans) qui se déroulerait le 30 avril prochain à Amiens. Les 6 meilleures équipes sont ensuite conviées à l'Etape « CAPITALE » qui se déroulera les 19 et 20 juin 2024 à Paris. Les deux précédentes éditions ont rassemblé au total près de 600 jeunes venant des différents accueils de loisirs de la Ville et de nombreuses associations amiénoises. Chaque année, 36 d'entre eux se sont qualifiés pour l'étape CAPITALE et ont pu vivre une expérience inoubliable à Paris.

Je vous propose donc de renouveler notre adhésion à ce programme en 2024, moyennant une participation financière de 2 000 €. Une convention serait à signer avec l'association.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET AIDE AUX VICTIMES. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. ANNEE 2024. 1^{RE} REPARTITION. CONVENTION.

MME BEN MOKHTAR: Je vous propose de répartir une somme de 53 030 € au titre de l'année 2024 en subventionnant les 22 associations listées dans la délibération, qui concerne donc la première répartition pour l'année 2024, et qui œuvrent toutes dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations ou encore l'aide aux victimes. Il convient également d'approuver les conventions à intervenir avec certaines associations et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME BECKER : Même si on nous a bien fait comprendre en commission des Affaires sociales le 6 mars dernier que les commissions n'étaient pas des séances de travail mais bien une chambre d'enregistrement des décisions déjà prises, nous nous interrogeons sur les diminutions de subvention, comme par exemple l'ACIP qui sollicite 6 000 € et qui aura 3 000 €, ou le Mouvement pour le Planning familial qui sollicite 2 000 € et qui aura 1 500 €, avec pour seule réponse une procédure longue d'étude des demandes sans savoir pourquoi certaines associations et pas d'autres se voient réduire leur demande. Chaque année, nous posons la question, mais toujours aucune transparence sur le traitement des demandes. Ces associations, qui viennent pallier les manquements des pouvoirs publics, effectuent un travail nécessaire, important, utile, indispensable, et le saupoudrage effectué ne règlera en rien l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations ou l'aide aux victimes.

MME BEN MOKHTAR : Je vais répéter un peu ce que j'ai dit la fois dernière en commission. Ce n'est absolument pas du saupoudrage. L'étude des demandes de subvention est faite de manière très scrupuleuse par les services qui en ont la compétence. Nous travaillons à faire en sorte que les délais ne soient pas trop éloignés entre la demande de subvention, le traitement de la demande et le fait de délibérer en mars pour justement ne pas mettre en difficulté les associations. Vous m'excuserez mais vous me direz si j'oublie quelques-unes de vos remarques. Le saupoudrage, ce n'est pas le cas. Il n'y a pas de diminution, la seule diminution dans l'attribution des subventions concerne une association qui a demandé moins cette année, à savoir l'association SARB'ARC'AM. D'autre part, comme je vous l'ai dit en commission, l'attribution des subventions est soumise à certaines conditions. Nous donnons rarement 100% du montant sollicité, c'est très rarement arrivé. Pour la délégation à ma charge, je dois attribuer pour l'association SARB'ARC'AM et peut-être pour certaines un petit montant parce qu'il y a un cofinancement derrière, mais il n'y a pas d'obligation de donner 100% de la subvention demandée. Je n'ai donc mis personne en difficulté depuis le début. De plus, nous connaissons bien ces associations, nous savons qu'elles travaillent bien sur le terrain, nous ne les punissons pas, au contraire, nous les soutenons dans leur activité. Je ne comprends pas vos remarques, Madame BECKER.

MME FOURE : Je tiens à souligner que Nedjma fait un travail de toilettage important, c'est-à-dire qu'il s'agit de mettre en place des critères, et je trouve que c'est bien car cela permet aux associations de savoir à l'avance si elles vont pouvoir bénéficier ou non de subvention en fonction des actions qu'elles vont mener. Une association n'a pas un droit à obtenir le montant qu'elle demande, et nous savons tous que certaines associations sont très scrupuleuses, et si elles ont besoin de 1 000 €, elles vont demander 1 000 €. Mais on sait aussi que d'autres associations vont se dire qu'ayant besoin de 1 000 € elles vont demander 3 000 € sachant que

le montant de leur demande va être réduit et qu'elles auront peut-être une chance d'obtenir ce dont elles ont besoin. Je fais confiance aussi aux services et à l'élu pour veiller à trouver des solutions adaptées à la situation de chacun et que, surtout, les actions menées soient conformes aux objectifs prioritaires que l'élu a indiqués.

MME BEN MOKHTAR : Pour compléter, comme je l'ai déjà dit en commission et comme l'a dit Mathilde ROY à propos de ses propres dossiers, souvent les demandes de subvention déposées font l'objet d'un financement par un autre service de la collectivité, voire même de la Métropole, pour le même projet. Les associations ne sont vraiment pas mises en difficulté puisqu'elles réussissent à obtenir un financement assez global pour l'action qu'elles mettent en place.

MME FOURE : En tout cas, l'objectif est bien de répondre aux besoins et de faire en sorte que les actions menées, encore une fois, soient conformes à ce que nous souhaitons.

MME BECKER : On ne se comprend pas bien. Soit vous ne comprenez pas ma question, soit je ne comprends pas votre réponse. On va s'arrêter là, mais quand une association demande 6 000 € et obtient 3 000 €, je ne pense pas qu'elle ait gonflé le montant pour avoir 3 000 €. Quand le Mouvement pour le Planning familial demande 2 000 € et obtient 1 500 €, vous me dites que ce n'est pas vrai, qu'ils ont eu ce qu'ils ont demandé. Donc, soit les documents que vous nous avez fournis ne sont pas les bons, soit... je ne vois pas d'autre hypothèse.

MME FOURE : On ne vous a jamais dit qu'elles avaient obtenu ce qu'elles avaient demandé. Les propos de Nedjma BEN MOKHTAR sont très clairs. Des demandes sont formulées, elle examine avec les services si, d'une part, cela répond aux priorités fixées, si, d'autre part, le montant demandé correspond à ce qui semble raisonnable, et c'est en fonction de cette double analyse qu'une proposition est faite. Je crois que c'est clair, mais nous ne sommes pas nécessairement d'accord. Je vous propose de passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DÉCAVÉ n'a pas pris part au vote.

36- ACCORD-CADRE N° 2021-3000. CREATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS. ZONES NORD, EST ET CENTRE. LOT 1. CONVENTION D'INDEMNISATION.

M. BIENAIME: La société ID VERDE est titulaire d'un accord-cadre qui concerne la création et l'entretien des espaces verts sur les territoires géographiques du Nord, de l'Est et du Centre d'Amiens, qui a été notifié le 3 mai 2021 pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et reconduit deux fois pour une même période d'un an. Le terme de l'accord-cadre est fixé au 2 mai 2024 avec possibilité de le reconduire une dernière fois jusqu'au 2 mai 2025.

Le contexte économique et énergétique, avec des impacts forts de l'inflation touchant tous les acteurs de l'économie bouleverse l'équilibre économique initial du contrat en question. ID VERDE sollicite, au titre de la théorie de l'imprévision, une compensation financière sur les deux premières périodes de l'accord-cadre, soit du 3 mai 2021 au 2 mai 2023.

Au regard des justificatifs qu'elle a fournis et après déduction du montant estimé des charges exceptionnelles de 20%, représentant la part de l'aléa laissée à la charge du titulaire, je vous

propose de lui allouer une indemnité égale à 9 077,84 € TTC en approuvant la convention d'indemnisation qui vous a été transmise.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - CHARTE DE L'ARBRE. APPROBATION.

M. BIENAIME : La ville d'Amiens a la chance de se développer dans un écrin de nature. Traversée par la Somme, elle a su conserver ses espaces naturels et les protéger, notamment grâce aux différentes classifications de zones protégées qu'elle possède sur son territoire. Le patrimoine arboré sur le territoire amiénois est remarquable. La collectivité, soucieuse de s'engager en faveur de l'arbre, qui doit être considéré comme un bien commun, souhaite établir une charte de l'arbre de la ville d'Amiens.

Je vous invite donc à l'approuver et à autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DE LA VILLE D'AMIENS. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU PUBLIC.

M. BIENAIME : L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). La loi prévoit que la commune détermine librement les modalités de la concertation avec le public.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver le lancement de la consultation du public du 18 mars au 8 avril 2024. Sur le site Amiens.fr, un formulaire permettra de recueillir les observations des acteurs, et à l'hôtel de ville d'Amiens, les cartes et la notice explicative de la définition des zones seront mises à disposition du public. Les 5 zones d'accélération des énergies renouvelables proposées sur le territoire amiénois sont les suivantes :

- Zone n° 1 pour le solaire photovoltaïque en toitures et en ombrières : la zone proposée englobe toutes les zones déjà artificialisées et celles qui ont vocation à l'être, ainsi que la rocade dans l'éventualité où l'installation de solaire en ombrières serait techniquement et économiquement réalisable.
- Zone n° 2 pour le solaire photovoltaïque au sol : chemin de Vauvoix.
- Zone n° 3 pour la méthanisation : sur l'espace industriel nord.
- Zone n° 4 pour la chaleur renouvelable : toute la surface communale en zone d'accélération pour la chaleur renouvelable.

- Zone n° 5 pour l'hydroélectricité : tous les ouvrages potentiellement exploitables. Cela correspond au quartier Saint-Leu et la zone du Jardin des plantes.

MME FOURE : Il nous est demandé de présenter ce dossier, donc nous le présentons, sachant que cela n'a pas vocation à être impératif.

M. BIENAIME : Tout à fait, ce sont uniquement des zones de potentialité de production énergétique, et cela n'oblige personne. L'Etat avait pour objectif en 2023 d'avoir 23% d'énergies renouvelables sur son territoire, il n'en a que 19%. C'est donc une façon de réenclencher la machine. Chaque collectivité va proposer des zones, après consultation avec les Amiénois, comme nous venons d'évoquer, après quoi l'Etat prendra des mesures pour aider les citoyens ou accompagner les entreprises pour faciliter l'implantation d'énergies nouvelles.

MME FOURE : Merci pour ces précisions. Des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - PLAN VELO. PISTE BIDIRECTIONNELLE SUR LE BOULEVARD FAIDHERBE ET LE BOULEVARD DU PORT. TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE. CONVENTION.

M. BIENAIME : Afin de poursuivre le travail engagé dans le cadre du Plan Vélo, la Ville d'Amiens et Amiens Métropole souhaitent déployer davantage d'itinéraires cyclables sécurisés sur leur territoire.

Je vous propose ainsi d'approuver le projet de piste cyclable bidirectionnelle sur le boulevard Faidherbe et le boulevard du Port, sur le terre-plein entre la contre-allée Est et la chaussée principale. Il s'agirait également de reconstituer des alignements d'arbres à l'image de l'ensemble des boulevards amiénois, et de végétaliser les terre-pleins pour améliorer le cadre de vie et l'environnement urbain.

Le budget prévu est de 850 000 € TTC. Il serait réparti à parts égales entre les deux collectivités suite au transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire du projet et une convention serait à signer. Je précise qu'une somme correspondant à 25% du montant HT de l'opération pourrait être prise en charge par subvention venant du Conseil Départemental.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - PLAN VELO. VOIE VERTE SUR L'AXE ALBERT 1^{ER}, MIGNAN LARIVIERE, CARNOT. TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE. CONVENTION.

M. BIENAIME : Toujours dans le cadre du Plan Vélo, il s'agit cette fois-ci de réaliser des travaux sur l'axe Mail Albert 1^{er}, boulevard Mignan Larivière et boulevard Carnot, à savoir élever un mur de soutènement sur le tronçon Mail Albert 1^{er} afin d'élargir la voie verte à 3 mètres côté parc et y installer des garde-corps, de changer le revêtement du tronçon boulevard Mignan Larivière, et enfin sur le boulevard Carnot, outre la reprise du revêtement, transplanter quelques arbres, déplacer les candélabres et reprendre la traversée permettant de rejoindre la contre-allée Nord et d'assurer une continuité de la liaison cyclable avec la voie de bus le long de la Place Foch jusqu'à la gare Saint Roch.

Le budget total de cette opération est estimé à 820 000 € TTC et la Ville d'Amiens étant maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, ce projet sera financé à parts égales, comme la précédente, avec Amiens Métropole. Une convention serait donc à signer, et un financement à hauteur de 25% du montant HT de l'opération pourrait également être octroyé par le Conseil Départemental.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - AIDE A L'ACHAT DE VELOS. ANNEE 2024. APPROBATION.

M. BIENAIME : Depuis plusieurs années, nous proposons une aide à l'achat de vélos. La mise en place d'une subvention pour l'achat d'un vélo fait partie des outils incitatifs pour développer l'usage du vélo sur le territoire. Le vélo est, en effet, un levier efficace pour réduire la congestion routière, améliorer la qualité de l'air et les nuisances liées au bruit en ville, et pratiquer une activité physique.

Je vous propose donc de poursuivre le dispositif de subvention pour l'achat de vélos disposant d'une assistance électrique pour les habitants de la ville d'Amiens sur l'année 2024 en octroyant une aide à hauteur de 25% du coût d'achat avec un plafond fixé à 200 € pour les vélos neufs disposant d'une assistance électrique. Et pour information, en 2021, la Ville avait octroyé 2 098 aides, en 2022, 2 670 aides. Cette année, nous n'avons pas tous les chiffres, mais au total sur trois ans plus de 5 000 aides à l'achat de vélo auraient été octroyées aux Amiénois.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - SCHEMA DIRECTEUR DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES. APPROBATION.

M. RIFFIOD : Dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver la qualité de l'air, la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens soutiennent le développement de la mobilité électrique et ont œuvré ensemble pour mettre en place des bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Dans ce cadre, je vous propose de mettre en place un Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - CITE ADMINISTRATIVE. LOCATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT DANS LE PARKING GARE LA VALLEE. CONVENTION.

M. RIFFIOD : La Cité administrative, nouveau pôle des services publics, sera ouverte dans le quartier Gare La Vallée à partir du 1^{er} avril 2024. Elle aura pour vocation de réunir au cœur de la ville une grande majorité des services de l'Etat, soit environ 1 100 agents représentant 18

services de l'administration. Afin de permettre à une partie des agents de stationner leurs véhicules à proximité de leur lieu de travail, la Préfecture a sollicité la Ville d'Amiens pour la location de 100 places dans le parking Gare La Vallée.

Je vous propose donc d'y répondre favorablement et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente d'une durée de 10 ans à compter du 1^{er} avril prochain. Le tarif est fixé à 550 € par emplacement et par an.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 - MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT POUR L'INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE DES PROFESSIONNELS RIVERAINS DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE D'AMIENS.

MME LAVALLARD : La réalisation des travaux d'aménagements de l'espace public, pourtant exécutée avec le maximum de précautions afin de minimiser l'impact économique sur les entreprises riveraines, risque de se traduire pour elles par des baisses de recettes et engendrer des difficultés économiques. Pour limiter au maximum ces difficultés et apporter un soutien à ces entreprises fragilisées, je vous propose la mise en place d'une procédure exceptionnelle en créant une démarche d'étude pour l'indemnisation des entreprises : une commission d'indemnisation amiable, composée des directions du développement économique, des espaces publics et des services à l'environnement, examinera les demandes d'indemnisation des professionnels riverains qui subissent des préjudices économiques certains, du fait de la réalisation de travaux dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, et étudiera l'existence d'un lien de causalité entre les travaux réalisés et une perte de chiffre d'affaires déclarée.

Dans l'affirmative, un protocole transactionnel serait alors proposé. Ainsi, je vous propose d'approuver la mise en place d'un règlement d'indemnisation exceptionnel des professionnels en cas de travaux d'aménagements des espaces publics et travaux d'assainissement de la ville d'Amiens ainsi que les documents afférents. Je précise que ces indemnisations démarreront dès une perte de chiffre d'affaires de plus de 15%, qu'en cas de travaux longs, elles pourront être octroyées tous les quatre mois, donc durant toute la durée des travaux. Pour les entreprises et commerces en plus grande difficulté, il y aura même la possibilité d'un versement anticipé. Et cette indemnisation n'est pas plafonnée.

MME FOURE : Pas d'observations ? Je tiens à préciser que l'on n'est pas obligé d'indemniser les intéressés mais cela nous semblait raisonnable, d'où cette délibération.

MME LAVALLARD : Il est important de préciser que nous n'avons aucune obligation d'indemniser en cas de travaux, mais nous soutenons notre économie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

45 - HALLE AU FRAIS. ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 26 JANVIER 2023. RESILIATION DE LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA SOCIETE BILTOKI.

MME LAVALLARD: Ce point de l'ordre du jour est purement administratif, mais j'en profite pour vous faire un point sur ce dossier qui nous tient à cœur. Je passe l'historique de la Halle au frais, vous le connaissez, pour aller à l'essentiel.

Après avoir remporté l'appel à manifestation d'intérêt pour une gestion que l'on pourrait dire globale - gestion des cellules avec leur commercialisation, des baux, des loyers, la prise en charge d'une bonne partie de travaux -, la société Biltoki a subi, comme toute entreprise, la crise sanitaire, l'inflation puis, par effet domino, les difficultés des commerçants partout en France, avec de nombreux loyers impayés. Pour préserver nos commerçants, nous nous étions également opposés au droit d'entrée qui leur était demandé. Bref, cette société ne pouvait plus supporter les coûts des travaux, et c'est tout à son honneur d'avoir été lucide. Elle nous a annoncé ne plus pouvoir s'occuper de cette lourde partie qui demandait de gros investissements. En revanche, il en résulte que l'objet de l'appel à projet n'est plus du tout celui qui était prévu et que seule la partie commercialisation, animation, restauration, restait à faire.

Dès lors, étant donné l'espoir que les commerçants avaient en ce projet, il était hors de question de les laisser tomber. Ce projet de réhabilitation c'est le leur, c'est le nôtre, c'est celui des habitants, et c'est surtout celui de l'attractivité du centre-ville et du quartier Les Halles. Alors, nous relevons le défi, nous prenons en charge tous les travaux, nous gardons la main sur la gestion locative et nous allons refaire rapidement un nouvel appel à projet pour la partie restante concernant l'animation. Biltoki reste, bien sûr, dans la course, mais d'autres sont intéressés ou pourront l'être également. Que le meilleur gagne !

Bien entendu, nous devons revoir le budget, absorber les surcoûts sanitaires, l'inflation, les hausses énergétiques. La prise en charge de la partie des travaux que devait réaliser Biltoki, le déménagement éphémère dans les meilleures conditions, la structure même du bâtiment, sa complexité, sont autant d'éléments générant des obligations techniques qui n'avaient pas été prises en compte dans le chiffrage initial. Il est vrai que le budget a été revu à la hausse, passant de 3 M€ à 5 M€. Je précise que des sollicitations Etat, Région et Département sont en cours.

Oui, ce budget est conséquent, le plus ambitieux que nous ayons eu jusqu'alors pour le commerce du centre-ville. Nous l'assumons et nous en sommes même fiers. Et que l'on ne vienne pas me parler, comme je l'ai entendu, de ratio entre l'investissement commerçants ou l'investissement clients, c'est un peu réducteur et cela manque de vision et de hauteur. La réhabilitation de la Halle, c'est aussi la redynamisation d'une polarité commerciale d'un secteur du centre-ville qui en a bien besoin. Les retombées positives attendues en termes d'emploi, de tourisme et de dynamisme économique seront au rendez-vous, j'en suis persuadée.

Maintenant, un rapide point sur le calendrier, corrigé de tous ces aléas mais bien maîtrisé car il était déjà bien ficelé et ne change pas dans son ensemble. Fin juillet 2024, aura lieu le déménagement des commerçants de la Halle au frais dans la Halle éphémère, qui sera donc dans la Halle commerciale. En septembre 2024, le démarrage des travaux, et en octobre 2025, l'ouverture tant attendue de la Halle au frais rénovée.

Je tiens à remercier vivement Madame le Maire pour son soutien indéfectible à ce projet et au commerce en général. Mes remerciements s'adressent également aux services qui ne cessent de s'adapter et d'optimiser au mieux le budget et le planning de ce lourd mais beau projet. Merci

aux commerçants qui sont force de proposition, à l'écoute et motivés, mais aussi à la société MRM qui gère la halle commerciale pour sa participation active et son aide à l'installation en son sein de la Halle éphémère. Remerciements également aux clients qui, j'en suis persuadée, continueront à privilégier leurs achats chez nos commerçants. Mais pour l'instant, chers collègues, c'est vous que je remercie d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération, et j'espère de tout cœur que vous soutiendrez toutes les étapes de ce projet dynamique pour l'avenir de notre Halle au frais et pour le rayonnement de notre ville.

MME FOURE : J'en profite pour m'associer à ces remerciements, aux services, bien sûr, mais aussi à Nathalie pour son engagement, ainsi qu'au GIE des Halles, à l'ensemble des commerçants implantés dans les halles, car ce sont eux qui sont venus nous trouver il y a quelque temps pour nous expliquer que l'animation n'était pas leur métier, mais qu'ils avaient trouvé des personnes dont c'est le métier. C'est ainsi que nous avons été mis en contact avec l'entreprise Biltoki. La donne a changé. Je rappelle que c'est la première fois que Biltoki s'implantait dans une halle existante, car partout ailleurs cette entreprise construisait elle-même une halle qu'elle exploitait. Mais le challenge leur a plu et ils se sont lancés. Comme l'a très bien dit Nathalie LAVALLARD, la conjoncture économique fait que le modèle économique n'est plus exactement le même. Je tiens, comme Nathalie, à remercier les frères Alaman qui ont préféré jouer franc jeu avec nous en nous disant que ce n'était pas raisonnable de nous lancer comme nous l'avions prévu.

La délibération d'aujourd'hui porte uniquement sur la remise en cause de la délibération passée en janvier 2023 portant sur la promesse de bail emphytéotique conférée à Biltoki. Je me réjouis que les travaux s'enclenchent très vite, en accord avec tous les commerçants, et je souhaite que le plus rapidement possible, nous puissions aboutir au choix d'un nouveau partenaire, Biltoki ou un autre, pour animer les halles de produits frais de notre ville, qui constituent un atout considérable. Nous avons toujours voulu rester propriétaire du bâtiment car il nous semblait important que la puissance publique reste partie prenante de cette opération. Nous allons continuer, d'une autre façon que celle que nous avons envisagée, mais la vie continue, sachant que la vie n'est pas un long fleuve tranquille, dans le domaine économique probablement plus encore que dans d'autres domaines. Donc, je me réjouis qu'une solution ait été trouvée, laquelle a été totalement partagée avec les différents intervenants, les services, l'élu, les commerçants et leur représentant ici présent dont nous connaissons l'investissement commercial pour notre Ville. Qui souhaite s'exprimer ?

M. DESCHAMPS : Je vais certainement manquer de vision et de hauteur au grand désarroi de Nathalie LAVALLARD, mais tant pis, je ferai avec ce que j'ai. Biltoki décide de ne pas venir.

MME FOURE : Excusez-moi de vous reprendre juste un instant, Biltoki décide de ne pas venir dans le cadre juridique prévu initialement.

M. DESCHAMPS : Décide de ne pas investir

MME FOURE : Si vous voulez.

M. DESCHAMPS : Cela pose quand même question. Vous les aviez invités il y a un peu plus d'un an, je crois, ici en ouverture de séance, pour exposer leur projet, et voilà qu'un an après, le projet tombe à l'eau. Je ne suis pas heureux de cela, cela aurait été formidable. Nous avons d'ailleurs voté. Même si ce n'est pas le point purement technique de la délibération, c'est voter pour l'injection de 5 M€... Nous allons flécher quand même 5 M€ de notre budget sur ces

travaux, vous ne pouvez pas dire non, ou alors je ne comprends rien. Donc 5 M€ vont être investis dans cette halle et je vous entends dire que cela va redynamiser le commerce de centre-ville. Je ne pense pas, cela va peut-être redynamiser la halle au frais. Je vous rappelle qu'en son temps la société MRM, qui est propriétaire de la halle voisine, avait injecté plusieurs millions d'Euros de sa poche et cela n'a jamais redynamisé la halle commerçante à côté, les cellules sont toujours aussi vides.

Par ailleurs, quand on regarde le chiffre d'affaires sur les sites classiques, Pappers, Verif, etc., des commerçants de la Halle au frais, il n'est pas mauvais comparé à celui d'autres commerçants du centre-ville d'Amiens. Très certainement que la halle a besoin d'entretien de manière régulière, ce qui n'a pas été fait à hauteur, mais injecter 5 M€ me pose question. On ne pourra pas me faire le procès comme quoi je suis anti-commerçants, vous pouvez me faire d'autres procès mais pas celui-là. Dire que ce projet va redynamiser l'ensemble du commerce amiénois est faux. Injecter une somme, oui, parce qu'il faut, mais 5 M€ me semble vraiment beaucoup. Il faut se rendre compte de ce que représentent 5 M€, c'est une somme considérable, il suffit de comparer à d'autres délibérations que nous votons régulièrement. Et puis cela commence à faire grincer quelques dents. C'est dommage que cela crée des jalousies entre commerçants de secteurs différents. Peut-être avez-vous entendu ces grincements de dents qui commencent à apparaître. Sans doute aurait-il fallu, sans jouer les marchands de tapis, peut-être octroyer 2 M€ à la halle et peut-être 3 M€ pour redynamiser un peu la place Gambetta et les alentours, ou la rue de Noyon. Nous avons cette incompréhension de certains commerçants et il me semblait légitime de porter cette voix au Conseil. Nous allons, bien sûr, voter parce que la Halle, c'est important pour la Ville d'Amiens, mais je tenais quand même à faire cette prise de parole.

MME FOURE : D'autres interventions ?

MME LAVALLARD : J'avais déjà un peu anticipé ma réponse dans mon discours. Je rappelle que ce ne sera pas 5 M€ parce qu'il y aura aussi des sollicitations auprès de l'Etat, de la région et du département. J'estime que c'est un projet ambitieux, mais nous n'avons pas le même sentiment.

MME FOURE : Je rappelle simplement que la délibération sur laquelle nous allons voter est celle qui met fin au projet de bail emphytéotique. Alors, certes, il aura une conséquence sur les travaux qui vont être réalisés sur la halle, mais ce n'est pas l'objet de la délibération. Je tenais à le préciser. Ensuite, les travaux vont être réalisés par la Ville d'Amiens sur un bien dont elle est propriétaire, ce qui n'a rien à voir avec ce que vous suggérez de travaux sur la rue de Noyon ou la place Gambetta, où nous ne sommes pas propriétaire des commerces. Là, nous sommes propriétaire de l'ensemble du bâtiment.

MME LAVALLARD : Je précise aussi que les commerçants font un bel effort financier, il ne faut peut-être pas l'oublier.

M. DESCHAMPS : Je suis désolé, mais n'essayez pas de me faire passer pour un âne à chaque fois que je prends la parole. Est-ce que j'ai dit un seul instant que la Ville d'Amiens était propriétaire des commerces ? Arrêtez de vouloir me faire passer pour un idiot, je le sais, merci. J'ai eu le bonheur d'être adjoint en charge du commerce pendant quelques années, donc je le sais. Soyez honnête dans vos prises de parole. Je parle de l'entretien, de la voirie, etc., je ne parlais évidemment pas des baux commerciaux.

MME FOURE : Je ne pense pas, Monsieur DESCHAMPS, qu'il faille imaginer que tous les propos tenus dans cette enceinte ont pour objet de parler de vous et de vous et de vous. Je peux aussi

souhaiter répondre en expliquant parce que je m'adresse ici à l'ensemble des élus présents et, au-delà, à ceux qui nous suivent via internet. Donc, j'ai le droit de m'exprimer comme je l'entends. Et croyez-moi, je ne suis pas obsédée par vous ou par quelque autre élu de cette assemblée.

M. DE JENLIS : Juste un bref petit mot. Je pense qu'on voit là le sale côté de la politique, parce que vous avez rappelé avoir été adjoint au commerce il n'y a pas si longtemps, et je suis convaincu que vous auriez porté avec ferveur ce projet si vous aviez été adjoint au commerce. Malheureusement, les électeurs vous ont mis dans l'opposition et du coup, vous en venez à vous opposer sur ce projet qui est majeur pour l'attractivité du centre-ville. Nous sommes dans une économie où les circuits courts, les achats de proximité, sont vraiment plébiscités. Vous évoquiez tout à l'heure certains équipements qui vieillissent, et c'en est un, il vieillit et il n'y a rien d'anormal à refaire un équipement comme celui-ci, avec de l'argent public, certes, c'est un bâtiment qui nous appartient, on ne va pas aller chercher ailleurs. Je me réjouis pour les commerçants, mais surtout pour les Amiénois qui vont venir, et ceux de l'extérieur qui viendront. Cela participe à la vie, à l'attractivité de notre ville.

MME FOURE : J'ajoute simplement que l'objectif est aussi de faire en sorte qu'un nouveau public vienne dans ces halles. Je voudrais rappeler qu'avant d'envisager la modification de cette structure, une étude avait été réalisée et qui démontrait que le public qui venait et qui fréquentait régulièrement les halles, était un public plutôt vieillissant, et donc l'objectif était de permettre que de nouveaux clients viennent, et singulièrement le midi pour déjeuner.

M. DESCHAMPS : Il y a une mise en cause personnelle, donc je réponds. Il y a une mise en cause personnelle qui est systématique par Hubert de JENLIS. Je ne l'ai jamais fait depuis le début du mandat, je vais le faire là. Monsieur de JENLIS, vous êtes réputé pour être celui qui retourne le plus sa chemise en termes de politique locale.

MME FOURE : Stop, je vous coupe la parole. Non, pas de mise en cause personnelle. Vous prétendez répondre à une mise en cause personnelle et vous mettez directement en cause quelqu'un d'autre. Nous passons au vote sur la délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Ça suffit ! La parole est à Monsieur BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Nous soutenons l'économie, comme vous avez pu l'entendre, et là, nous allons soutenir, comme l'a évoqué Jean-Christophe LORIC tout à l'heure, l'habitat. Si vous le permettez, Madame le Maire, je souhaiterais évoquer de manière groupée et succincte les 12 dossiers que je vais présenter qui concernent tous la réhabilitation de logements sur Amiens par les bailleurs sociaux.

Concernant le point 46, je vous propose d'approuver le versement d'une participation financière auprès de Clésence à hauteur de 262 000 € dans le cadre de son opération de réhabilitation de 131 logements locatifs sociaux situés allée Germaine Dulac.

Concernant le point 47, toujours pour Clésence, je vous propose d'approuver le versement d'une participation financière à hauteur de 344 000 € pour la réhabilitation de 172 logements locatifs sociaux situés allée Pierre Rollin.

Je vous propose maintenant que la collectivité accorde sa garantie pour le remboursement d'emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par les bailleurs sociaux. L'AMSOM Habitat est concerné pour les trois dossiers qui suivent :

Au point 48 pour un prêt d'un montant de 3 880 000 € destiné à financer la réhabilitation de 264 logements collectifs situés 1 à 14 rue La Bruyère et 6 à 18 rue Balzac.

Le point 49 concerne la réhabilitation de 62 logements situés rue Simone Signoret et un prêt d'un montant de 4 161 500 €.

Au point 50, la garantie de remboursement d'un prêt de 796 863 € est sollicitée pour la réhabilitation de 44 logements collectifs de la résidence du 31 août 1944.

Les sept prochains points concernent la SIP HLM :

Au point 51, il s'agit d'un montant de 4 501 379,51 € destiné à financer la réhabilitation de 122 logements collectifs situés place de Vendée, place de Bretagne et rue du Poitou (Bâtiment O).

Pour le point 52, il s'agit d'un prêt de 1 161 591,93 € pour la réhabilitation de 27 logements collectifs situés 1 allée du Finistère (Bâtiment P3).

Le point 53 concerne la réhabilitation de 27 logements collectifs situés 2 place de Bretagne (Bâtiment P2) pour un prêt de 1 287 795,95 €.

Le point 54 concerne un prêt de 1 431 573,70 € pour la réhabilitation de 31 logements collectifs situés 3 allée du Finistère (Bâtiment P1).

Le point 55 concerne un prêt d'un montant de 1 779 173 € pour la réhabilitation de 50 logements collectifs situés 8 allée de Vendée (Bâtiment N).

Le point 56 concerne un prêt de 2 195 767,78 € destiné à financer la réhabilitation de 52 logements collectifs situés 1, 3, 5, place d'Auvergne et 15 allée de Vendée (Bâtiment L).

Enfin, le point 57 concerne un prêt de 2 048 303,80 € pour la réhabilitation de 54 logements collectifs situés 14 allée du Finistère et 2 et 4 rue de Bretagne (Bâtiment Q).

MME FOURE : Y a-t-il des observations sur ces dossiers ? Nous allons les voter de façon distincte, mais je souhaite vous faire remarquer que ces dossiers portent, sauf erreur de ma part, sur plus de 900 logements. Nous participons donc à la réhabilitation de plus de 900 logements.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - CLESENCE. REHABILITATION DE 131 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 6, 8, 10, 12, ET 14 ALLEE GERMAINE DULAC. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - CLESENCE. REHABILITATION DE 172 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 10, 12, 14, 16, 18 ET 20 ALLEE PIERRE ROLLIN. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 264 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES 1 A 14 RUE LA BRUYERE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 62 LOGEMENTS SITUES RUE SIMONE SIGNORET. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 44 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE DU 31 AOUT 1944. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - SIP. REHABILITATION DE 122 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES PLACE DE BRETAGNE (BATIMENT O). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - SIP. REHABILITATION DE 27 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES 1 ALLEE DU FINISTERE (BATIMENT P3). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - SIP. REHABILITATION DE 27 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES 2 PLACE DE BRETAGNE (BATIMENT P2). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

54 - SIP. REHABILITATION DE 31 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES 3 ALLEE DU FINISTERE (BATIMENT P1). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - SIP. REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES 8 ALLEE DE VENDEE (BATIMENT N). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - SIP. REHABILITATION DE 52 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES 1, 3, 5, PLACE D'AUVERGNE ET 15 ALLEE DE VENDEE (BATIMENT L). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

57 - SIP. REHABILITATION DE 54 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES 14 ALLEE DU FINISTERE ET 2 ET 4 RUE DE BRETAGNE (BATIMENT Q). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - DISPOSITIF D'AIDE EN FAVEUR DU REGROUPEMENT DE LOGEMENTS ISSUS DE DIVISION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT.

M. BIENAIME: Pour lutter contre la vacance dans le parc privé, la dégradation du parc de logements anciens et favoriser le regroupement de logements divisés pour offrir des logements familiaux, Amiens Métropole a introduit le dispositif du permis de diviser dans de nombreux secteurs de la Ville d'Amiens depuis le 1^{er} mars 2020, comme indiqué, et la Ville d'Amiens a créé une aide financière pour le regroupement de logements en 2020, modifiée par délibération du 8 décembre 2022.

Nous venons de voter précédemment qu'à partir du 1^{er} mai, la Ville d'Amiens mettra en place un permis de diviser pour maîtriser les typologies de logements dans les secteurs de taille de logement définis dans le Plan Local d'Urbanisme. En conséquence, il convient de mettre en cohérence le champ d'application de l'aide au regroupement de logements et les périmètres d'application des deux permis de diviser. Or, compte tenu de l'emprise à laquelle cette mise en cohérence aboutit, et par souci de simplification, je vous propose d'élargir ce dispositif de soutien au regroupement de logements en adoptant un nouveau règlement d'aide éligible à tout le territoire communal. Les autres dispositions de ce dispositif restent inchangées.

MME FOURE : C'est en lien, bien sûr, avec la délibération que nous avons votée tout à l'heure. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

59 - DISPOSITIF LIRE ET FAIRE LIRE. PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA SOMME ET L'UDAF DE LA SOMME. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Le dispositif « Lire et faire lire » est un programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture auprès des enfants, tout en participant à la solidarité intergénérationnelle par l'intervention de seniors bénévoles. Ce dispositif est porté par la Ligue de l'Enseignement et l'UDAF de la Somme.

Afin de développer cette activité sur les temps périscolaires, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec ces deux structures, étant précisé que l'activité est réalisée à titre gracieux. Et il convient Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT ET D'INSERTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE D'AMIENS.

MME BOUCHEZ: Je vous propose d'approuver la convention avec le Service Territorial de Milieu Ouvert et d'Insertion de la Protection Judiciaire de la Jeunesse afin de contribuer à l'insertion des jeunes sous mandat afin de leur donner la possibilité de réaliser des périodes d'immersion professionnelle dans différentes structures telles que les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sans hébergement, les restaurants scolaires, et la possibilité d'effectuer des chantiers jeunes.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

61 - OGEC ECOLE SAINT JOSEPH. TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CANTINE, DU PREAU ET DES EXTERIEURS. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

MME BOUCHEZ: Je vous propose de répondre favorablement à l'OGEC de l'école Saint-Joseph qui sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt de 1 M€ souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France pour une durée de 13 ans. Cet emprunt est destiné à financer la rénovation des locaux de l'école Saint-Joseph à Amiens, certains espaces étant très anciens, voire vétustes ou ne répondant plus aux normes actuelles en matière d'hygiène, d'isolation ou d'accessibilité. Le projet consiste plus particulièrement en la rénovation totale de la cuisine, de la salle de restauration, des préaux et de la cour de récréation.

Je vous propose d'approuver la convention de garantie d'emprunt à intervenir avec l'OGEC de l'école Saint-Joseph et le contrat de caution solidaire avec la Caisse d'Épargne Hauts-de-France. Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents.

MME FOURE : Et vous voyez quelques images de cette école qui se trouve rue Saint-Leu. Des observations ?

MME DELATTRE : La garantie de l'emprunt de l'école Saint Joseph envoie un bien mauvais signal d'une collectivité qui doit prendre ses responsabilités à la place du diocèse. Pour une école qui, dans ses statuts, précise qu'une personne qui prend des positions incompatibles avec le caractère catholique de l'établissement pourra être exclue, certes, la loi vous y autorise, mais celle de la séparation entre l'église et l'Etat est quelque peu écorchée ici.

MME BOUCHEZ : Effectivement, l'article L.442-17 du code de l'éducation stipule que tous les établissements privés sous contrat d'association peuvent bénéficier d'une aide indirecte de la part de l'Etat et des collectivités territoriales par le biais de garantie d'emprunt. Cette disposition ouvre donc à l'Etat et aux collectivités territoriales la faculté d'accorder leur garantie aux emprunts contractés par les établissements privés en vue de financer les constructions, acquisitions, aménagements de locaux existants. Cette garantie peut être accordée à 100% du montant de l'emprunt car les organismes de gestion sont des organismes d'intérêt général au

sens de l'article 201B du code général des impôts. Le Conseil d'Etat a admis la légalité des garanties d'emprunt sans plafonnement. Concernant votre question de savoir pourquoi ce n'est pas le diocèse qui se porte garant d'emprunt, l'éducation catholique, via l'association OGEC, et l'association culturelle diocésaine sont deux choses différentes qui n'ont pas de lien sur le projet de construction de la cantine. L'association n'a pas la surface financière pour garantir un emprunt à cette hauteur. Et je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'un dossier exceptionnel, puisqu'une garantie d'emprunt a déjà été octroyée à l'école Sainte Clothilde avant le confinement.

MME BECKER : La loi n° 86-977 du 19 août 1986 autorise les communes à consentir des garanties d'emprunt, elle ne l'oblige pas. Nous notons que des villes à l'ouest de la France ont limité les garanties à 50%, Vannes ou Chartres-de-Bretagne. Vous avez rappelé, et c'était dans le compte rendu de la Commission des Affaires sociales, que le Conseil d'Etat a admis la légalité des garanties d'emprunt sans plafonnement. Rappelons qu'il n'y a aucune obligation et qu'il n'est pas acceptable d'accorder une garantie à hauteur de 100% par notre Ville pour un emprunt d'une durée de dix-huit ans pour un million d'Euros, soit sur plus de trois mandats.

MME FOURE : Quel risque prenons-nous, madame ? En fait, une garantie d'emprunt ne s'applique que si l'emprunteur ne rembourse pas. L'intérêt pour l'OGEC Saint Joseph, comme pour un autre OGEC d'ailleurs, d'obtenir la garantie de la Ville, c'est que cela leur permet d'obtenir généralement un taux de remboursement de l'emprunt plus intéressant que s'il n'y avait pas la garantie de la Ville, parce que cela sécurise la banque. Allez visiter cette école et voir comment elle fonctionne, et vous constaterez qu'elle est composée d'une mixité sociale tout à fait comparable à celle de l'école Saint-Leu, l'école publique voisine. Je ne vois donc pas pourquoi nous traiterions différemment les enfants de nos écoles privées par rapport aux enfants de nos écoles publiques. C'est bien la démarche utilisée de manière globale et ce qui nous amène, par exemple, à faire en sorte que les enfants des écoles privées soient accueillis aussi pour le spectacle de Noël des écoles, comme les enfants des écoles publiques. Pour nous, il n'y a pas de différence, un petit Amiénois, c'est un petit Amiénois, c'est le choix des parents, c'est leur liberté. D'autant que les études sociologiques montrent que les parents, de plus en plus, oscillent entre le privé et le public, et mettent un enfant, voire plusieurs enfants, tantôt dans le privé, tantôt dans le public. Nous assumons totalement le fait que cela nous permet d'aider. Nous n'avons pas le droit de financer les travaux, dont acte, nous respectons la loi, mais si nous pouvons les aider d'une autre façon, nous le faisons bien volontiers.

M. GEST : Quarante ans après, vous voulez rallumer la guerre scolaire, mais elle est close. Par dogmatisme, il faut sans arrêt que vous remettiez en question des choses qui sont autorisées par la loi. Et j'ajoute que les parents des élèves qui sont dans cette école sont des contribuables comme tous les autres, et je ne vois pas pour quelle raison on devrait adopter une attitude discriminante à l'égard de ces familles, dans un pays qui, de plus, a des origines qui expliquent aujourd'hui la présence sans doute d'un nombre de classes dans le domaine privé en moyenne supérieur à d'autres pays. Et il s'agit surtout de respecter la loi, et c'est ce que nous faisons, Marie-Hélène BOUCHEZ a eu parfaitement raison de le rappeler. Ce n'est pas une nouveauté et ce qui n'est malheureusement pas non plus une nouveauté, c'est votre opposition systématique à ce que la loi autorise.

MME BOUCHEZ : Je pense, Madame BECKER, que vous êtes d'accord avec moi, en tout cas sur le fond, c'est pour les enfants, qu'ils soient dans le privé ou dans le public.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), ont voté contre.
Mme ROY n'a pas pris part au vote.

62 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP AU SEIN DES ALSH. SUBVENTION 2023. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme permettant à celle-ci de verser, au titre de l'année 2023, une subvention de 196 825,50 € à la collectivité, dans le cadre de l'aide au fonctionnement afin d'encourager l'accueil des enfants porteurs de handicap ou d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) handicap au sein des accueils de loisirs, et d'autoriser Madame le Maire à la signer. Cette subvention permet d'avoir un renfort d'animateurs pour assurer une inclusion de qualité et l'achat de matériel et jeux adaptés pour les enfants.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

63 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE 2023/2025 ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE 2023 POUR LES CRECHES. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre du nouveau dispositif financier "les bonus territoire" en remplacement de la prestation de service enfance jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme octroie des subventions de fonctionnement à la Ville d'Amiens. C'est pourquoi je vous propose d'accepter une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour 2023 s'élevant à 183 119,60 €. Il est également proposé d'approuver la convention d'objectifs et de financement qui encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention "pilotage du projet de territoire - chargé de coopération - convention territoire globale" pour 2023-2025. Ce soutien aux postes de coopération vise à renforcer le suivi du plan d'actions de la convention territoriale globale en octroyant 21 204,02 € par ETP, sur la base de 7,8 ETP soit 165 391,36 € par an.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions se référant aux opérations.

ADOpte A L'UNANIMITE

64 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2024. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre du "bonus territoire", il est proposé pour l'année 2024 que la collectivité soutienne le fonctionnement des crèches associatives en les subventionnant à hauteur de 2 100 € par place en complément des 1 408 € accordés par la CAF. Le montant global destiné aux 11 structures s'élève à 590 100 € correspondant à 281 places et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. PRADAT : J'ai cru entendre que la crèche du Jeu au Je, crèche associative de l'association Yves Le Febvre, était en difficulté pour équilibrer son projet. Il me semble que vous avez des places là-bas, au même titre qu'il y a d'autres places pour une mixité, notamment des places pour les entreprises. Bref, le projet est un peu en difficulté. Ne serait-il pas intéressant de réfléchir à reprendre en régie cette crèche qui est très bien située à Paul Claudel, en pied d'immeuble, à côté de la résidence intergénérationnelle.

MME FOURE : A l'emplacement de l'ancien stade Delaporte.

M. PRADAT : Voilà la remarque que je souhaitais vous faire.

MME FOURE : Je ne sais pas si Madame BOUCHEZ a les éléments pour répondre. Si elle les a, elle va vous répondre, sinon elle vous répondra ultérieurement. Je vous propose de poursuivre les délibérations d'Hélène BOUCHEZ et quand les autres dossiers passeront, elle regardera et vous apportera la réponse avant la fin du Conseil.

65 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre du Projet Educatif Global Municipal, l'association Bleu Ciel met en place, au sein de certaines écoles amiénoises, des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Il s'agit de 8 accueils fonctionnant en matinée pour environ 108 enfants, 11 accueils dédiés aux soirées pour 354 enfants, 3 accueils pour le mercredi qui concernent 104 enfants, 2 accueils fonctionnant en période de vacances scolaires pour une moyenne de 82 enfants.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association pour l'année 2024 d'un montant de 265 000 € contre 350 000 € en 2023, d'approuver la convention se référant à l'opération, et d'autoriser Madame le Maire à la signer. Je précise que la différence de montant entre 2023 et 2024 est dû au fait que, désormais, la CAF verse directement la subvention à l'association, et nous avons donc déduit ce que verse la CAF, soit 85 276 €, à l'association. Ce qui explique cette baisse de subvention.

MME FOURE : Ce qui veut dire que c'est une opération neutre pour l'association.

MME BECKER : Comme chaque année, au vu du peu d'activités proposées par l'association, nous vous demandons à nouveau de bien vouloir étudier la reprise en régie.

MME FOURE : Je pense qu'Hélène BOUCHEZ va vous faire la même réponse que précédemment.

MME BOUCHEZ : Je vais vous faire la même réponse qui, j'espère, va vous rassurer. L'association s'inscrit, vous le savez, dans le cadre du projet de territoire et de notre Plan Mercredi. Les activités proposées s'articulent autour de ces objectifs pédagogiques et elles sont exactement les mêmes que dans les autres centres de loisirs. Comme je vous l'ai dit l'année dernière, aucun parent ne vient se plaindre des activités, les enfants qui participent à ce centre de loisirs sont conviés aux animations extérieures s'ils le souhaitent. Et je vous rappelle aussi que les taux d'encadrement sont les mêmes, les diplômes d'animateur également, l'écriture du projet pédagogique aussi. Donc, je ne sais pas ce que vous reprochez à ces centres Bleu Ciel.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus.

66 - ASSOCIATION CULTURES INSERTION PREVENTION. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Je vous propose de répondre favorablement à la première sollicitation de l'association Culture Insertion Prévention (ACIP) en lui octroyant une subvention de 4 500 € pour l'année 2024 et en autorisant la signature de la convention afférente. L'ACIP est une association agréée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme qui a pour objectif de développer le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage. Dans ce cadre, l'association propose une offre de service utile à la population, à savoir la mise en place d'activités de loisirs et de soutien scolaire en direction des enfants et des familles du quartier Condorcet en soirées et les mercredis ainsi que l'organisation d'un accueil collectif pour mineur lors des vacances scolaires de printemps, juillet, et une semaine à la Toussaint.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention. Je précise que cette subvention contribuera à la qualité des actions qui seront menées pendant les vacances. Cette structure d'accueil est complémentaire à celle de l'accueil de loisirs Blaise Pascal qui est gérée en régie directe et a une forte fréquentation.

MME FOURE : Sauf erreur de ma part, ils font beaucoup de calligraphie, de contes, d'activités de ce type. J'ai assisté plusieurs fois à des activités qu'ils organisaient, et c'est vraiment intéressant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

67 - ENFANCE ET JEUNESSE. SUBVENTIONS. ANNEE 2024. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : La Ville d'Amiens, dans le cadre de sa politique jeunesse et du Projet Éducatif Global, apporte son aide et son soutien aux associations mettant en œuvre des actions d'intérêt général. Je vous propose de répartir une somme totale de 182 400 € entre les associations menant des actions qui s'inscrivent dans le cadre du PEG et de la stratégie jeunesse de la collectivité. Je vous propose également d'approuver les conventions à intervenir avec les associations concernées et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

En détail, il s'agit de verser :

- une subvention de 118 800 € au CSC Étouvie pour ses actions concernant le CAJ et l'accueil des 16-25 ans ;
- une somme globale de 10 000 € à l'ALCO pour ses actions « Jeux d'ici et jeux d'ailleurs » et « Ateliers cultures et loisirs » ;
- un montant de 20 000 € à l'UFOLEP Somme pour l'organisation de « séjours sportifs et ses séjours courts durant l'été 2024 » ;

- une somme de 3 000 € à la MAAM pour ses actions de « sensibilisation à la vie associative et à l'engagement auprès des jeunes » ;
- 8 100 € au profit de l'association Concordia pour ses actions de « Mobilité internationale des jeunes amiénois » ;
- 10 000 € à l'association Unis Cité pour son action « Pour une jeunesse engagée et citoyenne » ;
- un montant de 7 500 € à l'association AFEV pour son action « Agir auprès de collégiens pour l'ouverture à la citoyenneté et l'orientation »
- 5 000 € au profit de l'association Au-dessus des Toits (Radio Campus) pour son projet « Actions renforcées en vue du public jeune: parole, citoyenneté, formation. ».

MME FOURE : Pas d'observations ?

M. PRADAT : Nous nous abstenons sur les points 66 et 67 car si nous avons été en responsabilité, nous aurions mis plus de moyens. Pour nous, ce n'est pas à la hauteur des besoins.

MME FOURE : Je précise que concernant le point 66, c'est la première fois que nous subventionnons. Cela veut dire que de 2008 à 2014, l'ACIP n'a pas été subventionnée. En tout cas, nous prenons en considération votre abstention sur ces deux délibérations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**68 - ASSOCIATION ON A MARCHÉ SUR LA BULLE. PRIX DE LA BANDE DESSINÉE DES ÉCOLES.
DEUXIÈME ÉDITION. SUBVENTION. ANNÉE 2024. CONVENTION.**

MME BOUCHEZ : Dans le cadre de sa politique en faveur de la réussite éducative, je vous propose d'accorder à l'association « On a marché sur la bulle » une subvention de 20 000 € pour la deuxième édition du Prix « bande dessinée des écoles » et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

5 classes amiénoises issues de 5 établissements différents se verront proposer à la lecture une sélection de 6 albums de bandes dessinées issue des publications qualitatives de l'année, adaptée à l'âge du lectorat (cycle 2 / cycle 3), et constituée conjointement par les enseignants, les médiateurs du projet et les bibliothécaires du réseau des bibliothèques d'Amiens Métropole. Chaque élève votera pour son album favori. La compilation des votes permettra l'identification de l'album lauréat de l'année. S'ensuivra l'invitation de l'auteur lauréat, pour une rencontre avec les élèves membres du jury.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

69 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. SUBVENTION ANNEE SCOLAIRE 2023-2024. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : La Ville d'Amiens finance des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires. Il est proposé pour l'année scolaire 2023-2024 l'attribution de subventions pour la réalisation de ces projets, à hauteur de 24 970,41 € répartis comme suit : 14 964,84 € pour l'OCCE Somme, et 10 005,57 € pour l'USEP Somme. Il convient également d'approuver la signature par Madame le Maire des conventions se référant à l'opération.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

70 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX ECOLES PRIVEES. CONVENTION 2024-2026

MME BOUCHEZ : La loi pour une école de la confiance promulguée en 2019 a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Dès lors, il revient à la Ville d'Amiens de prendre en charge la participation communale pour les enfants en âge maternel et élémentaire scolarisés dans les écoles privées pour la période 2024-2026. Il s'agit d'une nouvelle convention. Le montant s'élève à 2 442 190 €. Il est proposé d'approuver le montant précité ainsi que la convention liant la Ville à la Direction Diocésaine, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

MME FOURE : Pas d'observations ?

MME DESBUREAUX : Alors que certaines régions subventionnent de moins en moins les lycées publics et de plus en plus les lycées privés, alors qu'une de nos ministres avoue avoir inscrit ses enfants dans une école privée qui place ouvertement les Evangiles au-dessus des lois de la République, alors que les établissements privés affichent leur détermination à ne plus suivre les réformes de l'éducation nationale, alors même que ce midi un rassemblement avait lieu devant le rectorat contre les trop nombreuses fermetures de classes dans les écoles publiques, nous sommes aujourd'hui obligés de subventionner le séparatisme social. Remarquez, nous aurions pu nous passer de cette dépense puisque l'Etat compense celle-ci pour les municipalités qui ne subventionnaient pas avant la loi sur l'école obligatoire à 3 ans. Malheureusement, votre équipe avait déjà fait le choix d'utiliser de l'argent public pour financer des écoles privées. Le problème ne s'arrête pas là car, bien que les écoles maternelles et primaires privées comptent 150 élèves de moins dans leurs rangs, le coût par élève a augmenté, ce qui fait que pour 150 élèves de moins la Ville devra payer 100 000 € de plus cette année. Ce sont donc 2,4 M€ par an qui partent dans les établissements confessionnels plutôt que dans des services publics. Selon la cour des Comptes, 13 milliards d'Euros d'argent public sont versés chaque année aux établissements privés, soit l'équivalent du budget de la Justice. Sur cette somme, environ 8,5 milliards proviennent de l'Etat, le reste des collectivités. Alors, certes aujourd'hui, nous n'avons pas le choix, mais nous nous permettons de donner de la voix ici afin de soutenir l'idée que des collectivités comme la nôtre puissent moduler leur subvention au moins en fonction des critères sociaux des écoles privées.

MME BECKER : Loin de moi de jeter l'opprobre, comme dirait l'une de nos ministres du gouvernement, sur l'école privée, mais en tant que farouche défenderesse de l'école publique et de notre bien commun, j'aurai la même analyse que Madame DESBUREAUX, et je trouve que c'est un bel effet d'aubaine, même si c'est la loi Blanquer qui a prétexté l'abaissement à 3 ans, qui est une loi inique. Les moyens donnés au privé sont des moyens en moins pour les écoles publiques maternelles.

MME FOURE : Je vous répondrai simplement que l'Etat, que je sache, paie les enseignants, qu'ils soient dans le public ou dans le privé. C'est bien la preuve que l'Etat lui-même considère, ce qui me paraît logique, qu'une mission de service public est effectuée à partir du moment où les établissements respectent les valeurs de la République. Il n'y a pas de raison de traiter différemment les enfants qui sont, pour ce qui nous concerne, des petits Amiénois, puisque nous ne payons que pour les petits Amiénois et nous ne payons évidemment pas pour les enfants scolarisés dans les écoles privées qui viennent d'autres communes que la nôtre. Cela me semble raisonnable. Et j'ajoute que, sauf erreur de ma part, c'est en fonction du coût d'un enfant dans le public que nous attribuons une subvention, pour que puisse être attribué exactement le même montant à l'école que si l'enfant était scolarisé dans le public, car nous aurions un coût à supporter nous-mêmes. Il n'y a pas de raison que le contribuable amiénois fasse une économie au motif qu'un enfant est scolarisé dans le privé plutôt que dans le public. Tous les enfants doivent être traités de la même façon.

MME BOUCHEZ : Je confirme que le coût à l'élève est calculé sur la base du compte administratif de l'année N-1, et donc, que ce soit pour le public ou le privé, c'est la même base.

MME FOURE : Pas de dogmatisme.

ADOPTE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), ont voté contre.

**71 - CENTRES SOCIAUX ALCO, CSC ETOUVIE, ACTI-FEP, CAPS. SUBVENTIONS. ANNEE 2024.
CONVENTION-TYPE.**

MME ROY : Je vous propose, au titre de l'année 2024, de répartir une somme de 240 000 € entre ces différents centres sociaux. J'en profite pour signaler qu'en 2022, 200 000 € ont été alloués aux centres sociaux, ce qui représente quand même une augmentation significative au titre de ce financement. Ainsi, chaque association percevrait une subvention d'un montant de 60 000 €, dans le cadre du Pacte pour le Bien-vivre à Amiens, et plus particulièrement du volet animation globale en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Les priorités retenues pour 2024 sont le renforcement de la mixité sociale et intergénérationnelle, l'implication dans le plan de lutte contre l'illettrisme, le développement du bénévolat, la proximité afin de toucher au plus près le public dit "invisible", et le développement des actions de médiation familiale.

Je vous propose également d'approuver la convention type à intervenir avec chacun de ces centres sociaux et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observations ?

M. PRADAT : Pour les mêmes raisons que celles exprimées lors du point précédent, nous considérons que ce n'est pas à la hauteur des besoins, et nous nous abstenons sur cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

72 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2024. CONVENTION-TYPE.

MME ROY : La Ville d'Amiens soutient le monde associatif pour apporter des réponses à nos concitoyens les plus isolés, les plus fragiles, ou les plus précaires. La volonté des élus, à travers le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens 2021-2026, est de renforcer les relations avec les associations qui jouent un rôle essentiel notamment en matière de lutte contre l'isolement, de mixité sociale, et d'accompagnement à l'autonomie.

Je vous propose ainsi de valider la répartition d'une enveloppe d'un montant global de 550 000 € pour l'année 2024, au profit de 33 associations pour 41 actions qui tendent à accompagner les publics vers l'autonomie, favoriser l'accès à l'aide alimentaire, favoriser l'accès aux savoirs de base, et favoriser l'accompagnement dans le logement, notamment. Il convient également d'approuver la convention-type à intervenir avec les associations bénéficiaires, d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €.

MME FOURE : Pas d'observations ?

M. PRADAT : Nous allons nous abstenir sur les points 72, 73, 74 et 75. Pour nous, les associations, piliers de la vie locale, réalisent un service public, mais elles souffrent face à l'inflation, face à l'ensemble de leurs missions qui sont difficiles, et sans lesquelles la société ne tiendrait pas. Et nous aurions mis plus de moyens.

MME ROY : Je voudrais faire la même remarque que celle que j'ai faite en commission des Affaires sociales. Vous voyez le volet social des subventions qui sont accordées, ensuite mes collègues présenteront les volets "handicap" et "personnes âgées", ce qui fait que vous n'avez qu'une vision partielle, sachant que dans d'autres délégations de la collectivité et de la Métropole, les mêmes associations peuvent être également financées. Vous ne voyez qu'une petite partie des financements alloués. Néanmoins, les sommes sont quand même assez conséquentes. Ce qui est intéressant aussi, c'est de voir pour une même association la globalité des financements qu'elle perçoit. Cela permet aussi de noter l'effort que fait la collectivité en faveur de ces associations. Nous sommes tout à fait convaincus du rôle fondamental des associations avec lesquelles, d'ailleurs, nous travaillons dans la plus grande transparence et en fort partenariat. Bien entendu, nous partageons également le souhait de les soutenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. TELLIER se sont abstenus. M. DÉCAVÉ et Mme BECKER n'ont pas pris part au vote.

73 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP ANNEE 2024.

M. GUERIN : Dans le cadre des subventions, la Ville d'Amiens apporte notamment son soutien aux associations menant des actions de solidarité, d'animation et de cohésion sociale en direction de la population, et particulièrement, pour ce point, en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Les actions proposées s'inscrivent dans les priorités du Pacte pour le Bien Vivre. Je vous propose donc d'approuver le versement global de 28 100 € aux différentes associations listées dans la délibération.

Concerné à titre personnel par l'une des subventions, je ne prendrai pas part au vote.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

M. GUÉRIN n'a pas pris part au vote.

74 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES ÂGÉES. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME BOHAIN : La Ville d'Amiens apporte son soutien aux associations menant des actions de solidarité, d'animation et de cohésion sociale en direction de la population, en particulier en faveur des personnes âgées. C'est pourquoi je vous propose d'approuver le versement, au titre de l'année 2024, d'un montant de 28 200 € de subventions aux associations précisées dans la délibération pour leurs actions en faveur du maintien du lien social, de la participation au bien vivre à domicile et de prévention de la perte d'autonomie.

Il convient d'autoriser la signature d'une convention avec le CSC Etouvie.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

75 - EUROCIITIES. CHARTE APPEL A L'ACTION POUR UNE CULTURE A FAIBLE EMISSION DE CARBONE ET PLUS INCLUSIVE. APPROBATION.

M. SAVREUX : Comme vous le savez, nous sommes adhérents au réseau européen Eurocities depuis le 1er octobre 2009, et notre Ville est particulièrement active dans le Forum Culture. L'un de ces forums Culture s'est déroulé à Lille du 28 au 30 septembre 2022, et lors de ce forum, un appel à l'action pour une culture à faible émission de carbone et plus inclusive a été lancé par Eurocities auprès des villes adhérentes. Il s'agit tout simplement ici d'approuver cet appel et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite charte ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération. Il s'agit de 16 priorités déclinées au niveau local, de l'échange de bonnes pratiques et de la collaboration avec d'autres villes européennes. Notre collectivité, tout comme les acteurs culturels, est déjà engagée dans cette démarche d'une culture plus inclusive. Ce qui passe, évidemment, par des festivals bas carbone, par des plans énergétiques, d'isolation thermique notamment des bâtiments culturels, ou encore des spectacles qui sont moins coûteux et qui ont moins d'empreinte sur l'environnement.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je passe la parole à Hélène BOUCHEZ pour qu'elle réponde à l'interrogation de tout à l'heure.

MME BOUCHEZ : Il s'agit de la question de Monsieur PRADAT concernant la crèche du Jeu au Je. Je ne vous donne que les éléments essentiels car je ne vais pas rentrer dans le dossier en entier. Cette crèche est aujourd'hui dans une situation assez complexe, mais elle est en difficulté depuis 2018. Aujourd'hui, elle compte 54 berceaux, 30 berceaux subventionnés par la Ville et 24 berceaux SRIAS, c'est-à-dire des berceaux réservés à l'Etat, et ils ont un marché pour trois ans. Ce modèle économique ne semble pas fonctionner au mieux puisqu'ils ont du mal à remplir les 24 places SRIAS. Nous les avons reçus à plusieurs reprises et lors du dernier rendez-vous, en janvier 2024, l'association nous a informés qu'elle était accompagnée, à la demande de la CAF, par le dispositif d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire, que le conseil d'administration avait approuvé la mise en place d'une procédure collective et qu'elle travaillait à un plan de redressement. Nous sommes donc aujourd'hui dans l'attente des comptes 2023 et du résultat de l'étude DASES.

76 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

76.1 - VŒU D'EXPERIMENTATION "TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE"

MME FOURE : Qui présente ce vœu ? Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : « Au 1^{er} janvier 2024, sept secteurs de la Commune d'Amiens sont des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Elbeuf-Lescouvé a rejoint les QPV : Étouvie, Pierre-Rollin, Amiens-Nord, Marcel-Paul/Salamandre, Condorcet/Philéas-Lebesgue et Les Parcheminiers.

La classification en QPV doit faciliter l'arrivée d'associations agissant sur l'insertion professionnelle. En effet, dans nos QPV d'Amiens, le taux de chômage est supérieur à la moyenne de 9,3% constatée au troisième trimestre 2023. Cette situation dégradée de l'emploi dans nos quartiers prioritaires nécessite une action particulière de l'État et une mobilisation des crédits de la politique de la ville dans le cadre du volet Emploi et développement économique.

Amiens Métropole a annoncé une enveloppe pour tous les QPV d'un montant de 1,4 million d'Euros et la région Hauts-de-France financerait certaines actions à hauteur de 123 000 €. L'Etat, en 2023, a consacré 2,2 millions d'Euros pour nos QPV, et entend les orienter surtout pour des actions sur la prévention de la délinquance, la parentalité et la pratique sportive.

Toutefois, ces moyens sont notoirement insuffisants pour s'attaquer à la pauvreté dans nos QPV. La lutte pour résorber la pauvreté et la précarité à AMIENS passe par garantir l'accès à l'emploi de toutes les personnes privées durablement d'emploi volontaires pour travailler. Et l'objectif du Président de la République est de ramener le taux de chômage sous la barre des 5% d'ici quatre ans. Or, 32 000 personnes à Amiens, soit environ 24% de la population, vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'accroissement des inégalités et la paupérisation grandissante d'une partie de la population touchée de plein fouet par les problématiques d'inflation et d'érosion du pouvoir d'achat sont réels. Notre Commune, signataire du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, vu l'importance des politiques d'insertion et de retour à l'emploi, peut et doit s'engager, avec l'Etat et les autres collectivités, dans la lutte active contre les processus d'appauvrissement et de précarisation.

Notre Ville pourrait être habilitée à expérimenter le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » dans nos QPV. Le Président de la République s'est engagé par écrit à allouer les moyens nécessaires aux acteurs tout au long de l'expérimentation. Le Gouvernement déclare porter l'objectif du plein emploi et cette expérimentation fait déjà ses preuves ailleurs.

En effet, depuis son lancement en 2016, avec l'habilitation d'une soixantaine de territoires, la pertinence économique, sociale et territoriale de ce projet est démontrée, sortant de la privation durable d'emploi 3 600 personnes. D'autres pays de l'Union européenne (Belgique, Allemagne, Italie, Autriche) expriment même la volonté d'en dupliquer le modèle.

Il n'y a pas de fatalité face au chômage, il n'y a que des solutions nouvelles, et à taille humaine, à expérimenter dans nos quartiers. Pour nous, personne n'est inemployable. Il y a une place pour chacun dans la société, sans exclusion. Le faire ensemble doit être le ciment qui nous lie. Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » repose sur trois grands principes : personne n'est inemployable, ce n'est pas l'argent qui manque et ce n'est pas le travail qui manque non plus. L'idée est, par conséquent, de créer de nouveaux emplois dans nos QPV, non concurrentiels avec le secteur économique et marchand existant. Ils pourront concerner, par exemple, les domaines des services à la personne, de la transition écologique, de la cohésion sociale, de l'économie circulaire... Ces emplois devront répondre à des besoins qui seront à identifier, et ils devront aussi être en adéquation avec les compétences et les aspirations des personnes privées durablement d'emploi qui s'inscriront dans le dispositif. Ces emplois pourront être à temps complet ou à temps partiel, selon le souhait du demandeur, et seront obligatoirement en CDI. Notre objectif est de fédérer autour de ce projet innovant l'ensemble des acteurs : élus, associations, entreprises, habitants, partenaires institutionnels et, bien sûr, les personnes privées durablement d'emploi. Nous nous donnons l'année 2024 pour que les acteurs aient le temps de s'investir afin d'avoir un dossier solide pour obtenir l'accréditation qui permettra d'obtenir les financements pour la création de ces emplois.

En effet, le financement de ce dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée » repose sur l'idée suivante : les ressources mobilisées pour traiter le chômage de longue durée (allocations, accompagnement, etc.) sont redéployées pour créer de nouveaux emplois. Outre l'Etat, le Département en charge du RSA est un acteur majeur pour le succès de ce dispositif.

Dans ce cadre, l'État apporte par conséquent son concours financier de différentes manières, notamment en versant la contribution au développement de l'emploi.

Depuis la loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », la participation financière des départements est devenue une obligation.

La participation départementale, fixée par le décret n° 2021-863 du 30 juin 2021, est estimée par le fonds d'expérimentation à un maximum de 2 853 € par équivalent temps plein et par an. Elle prévoit également qu'un territoire, comme Amiens, ne peut être candidat à l'expérimentation que s'il a recueilli l'accord préalable du Président du conseil départemental.

Considérant le principe constitutionnel issu du Préambule de 1946 que « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi », l'organisation sociale, à l'échelle locale, tend à rendre effectif ce droit ; la société devant la subsistance aux citoyens malheureux, en leur procurant du travail ou en assurant les moyens d'exister à ceux qui en sont hors d'état.

Vu la loi du 14 décembre 2020 instituant l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée ».

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 relatif à l'approbation du cahier des charges « Appel à projets - Expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée" »,

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Amiens émet le vœu d'engager auprès de l'Etat la candidature de la Commune d'Amiens à cette expérimentation et réclame recueillir l'accord du Président du Conseil départemental de la Somme, Monsieur Stéphane HAUSSOLIER, prévu au II de l'article 10 de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020.

Le Conseil municipal d'Amiens demande la mobilisation générale contre la pauvreté et la précarité des chômeurs de longue durée de tous les acteurs intéressés de son territoire, dont France Travail, la DREETS Hauts-de-France, l'Agefiph Hauts-de-France, le Conseil régional des Hauts-de-France et également de tout acteur amiénois de la solidarité et de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des syndicats représentatifs et des organisations professionnelles. »

M. FOUCAULT : Vous me permettez, comme ce vœu concerne l'emploi, d'exprimer, j'imagine au nom de tout le monde, notre solidarité et notre sympathie pour les salariés de Metex dont le groupe a été placé en procédure de sauvegarde mardi, et le site d'Amiens avec une demande de placement en redressement judiciaire. Le vœu qui nous est présenté porte sur un dispositif de l'Etat "territoire zéro chômeur de longue durée". Je vous rappelle que le taux de chômage sur Amiens, en l'espace de cinq à six ans, est passé d'un peu plus de 12% à moins de 9% en 2023, même s'il y a eu un léger rebond ces derniers temps. Nous sommes pour la première fois sous les 9% au cours de l'année 2023, et nous espérons, évidemment, continuer sur cette lancée. Dans les quartiers politique de la ville, la baisse du chômage a été aussi remarquable, et il faut s'en réjouir. En même temps, ce que montrent très bien les chiffres mais aussi la présence de tous sur le terrain, c'est la distinction entre les personnes ayant des formations, quelles qu'elles soient, qui accèdent à l'emploi, et le nombre encore beaucoup trop important à Amiens de celles sans formation et pour lesquelles l'emploi reste un objectif très lointain quand bien même la croissance économique du territoire est au rendez-vous, d'où l'intérêt de ce dispositif d'insertion et du dispositif qui a été présenté. Nous sommes présents sur ces sujets depuis une quarantaine d'années, en gros depuis le début du chômage de masse, principalement à travers les différentes étapes du Contrat de ville qui inclut un certain nombre de dispositifs, l'un des derniers étant "les Cités de l'emploi" sur lequel nous avons candidaté et étions éligibles. Nous avons donc été labellisés. Ce dispositif s'éteignait fin 2023 mais va reprendre en 2024, sous une autre appellation, probablement "Le Pacte pour l'emploi". Quant au nouveau contrat de ville, il sera présenté dans le cadre de la Métropole. Puis, à côté des "Cités de l'emploi", l'Etat a proposé le dispositif, qui concernait plutôt les zones rurales jusqu'alors, "Territoire zéro chômeur de longue durée", permettant de cibler des personnes extrêmement éloignées de l'emploi sur des quartiers très limités, des périmètres sur lesquels on peut vraiment faire du "cousu main" en matière d'insertion. Il existe donc de nombreux outils, sachant que lorsqu'il y a beaucoup d'outils, il peut y avoir des risques de doublon. C'est la raison pour laquelle vous nous voyez peut-être prudents sur le dispositif "zéro chômeur" alors que nous sommes simplement dans une logique d'étude. Même si nous pouvons adhérer au vœu, cela mérite une réflexion partenariale sur la durée, en termes d'engagement financier et humain avec le Département, d'investissement administratif pour nous, de complément par rapport au contrat de ville et au dispositif des Cités de l'emploi, même si, a priori, nous adhérons à ce type de dispositif.

C'est pourquoi, Madame le Maire, je souhaitais vous proposer de voter ce vœu, mais moyennant un petit amendement qui supposerait de remplacer la phrase : "Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Amiens émet le vœu d'engager auprès de l'Etat la candidature de la Commune d'Amiens à cette expérimentation et réclame recueillir l'accord du Président du Conseil départemental de la Somme, Monsieur Stéphane HAUSSOLIER, prévu au II de l'article 10 de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020". Le vœu propose d'être candidat, mais j'estime que c'est un peu prématuré, notamment dans le cadre d'une convention avec le Département et l'Etat, et que cela mérite d'être étudié. Je propose d'écrire : "Pour toutes ces raisons, le Conseil

municipal d'Amiens émet le vœu de solliciter le Département pour étudier ensemble l'éventualité (ou la possibilité) d'une mise en œuvre concrète du dispositif sur le territoire amiénois". Nous pourrions nous retrouver autour de cette phrase, si le groupe Amiens C'est l'tien en était d'accord.

MME FOURE : Je vois que Madame BECKER fait oui de la tête. Si vous êtes d'accord pour la modification de ce vœu, je suggère que nous passions directement au vœu ainsi modifié, donc remplacer quelque chose qui aurait été immédiat par quelque chose à mettre à l'étude.

ADOpte A L'UNANIMITE

76.2 - Vœu pour la prorogation des dispositifs de l'hébergement d'urgence à Amiens.

MME FOURE : Qui présente le deuxième vœu ?

M. TELLIER : " *L'accès à l'hébergement et au logement de familles dont les enfants sont scolarisés dans nos écoles est l'une des priorités absolues de la politique d'hospitalité d'Amiens.*

Face au silence assourdissant de l'Etat, une crise humanitaire se joue dans les rues des grandes villes de France. En faveur d'une politique de l'accueil et l'objectif de zéro enfant qui dort à la rue, les communes de Strasbourg, Lyon, Grenoble, Rennes et Bordeaux ont depuis déjà deux ans adressé à l'Etat « une main tendue pour refonder ensemble un système insuffisant, inefficace et surtout indigne », selon Jeanne BARSEGHIAN, maire de Strasbourg. Ces dernières années, nos villes s'impliquent de plus en plus dans l'hébergement d'urgence. Elles ouvrent des places, des accueils de jour, des gymnases, certaines payent des nuitées hôtelières. Les communes doivent engager des moyens financiers pour pallier les carences de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence. Or, l'Etat doit prendre ses pleines responsabilités. L'ouverture de places d'accueil d'urgence dans des bâtiments publics, non prévus à cet effet normalement, par exemple des gymnases ou des écoles, afin de protéger les personnes sans domicile à Amiens est possible par le Plan Grand Froid, mais s'achèvera le 31 mars 2024 :

- *Un accueil de jour de 50 places, dans une salle municipale du 170 rue Saint-Honoré.*
- *Un accueil de nuit de 50 places par des logements de l'AMSOM, rue Denis-Cordonnier.*

Or, une réelle inquiétude existe des associations impliquées après cette date avec le risque manifeste d'avoir plusieurs familles, avec des enfants, à la rue au début du mois d'avril. Dans ce contexte, le Conseil municipal d'Amiens émet le vœu que l'Etat :

- *Proroge les « dispositifs hivernaux » pour l'hébergement d'urgence, en lien avec l'association Avenir et le bailleur social AMSOM à partir du 1^{er} avril 2024.*
- *Débloque les moyens nécessaires pour que toutes ces places d'hébergement d'urgence soient effectives et pour que l'accompagnement social nécessaire soit garanti par les services de l'Etat et les associations concernées.*
- *Organise avec la Commune d'Amiens et les associations intéressées, dont RESF 80, la Cimade et Femmes Solidaires, une concertation dans les meilleurs délais pour assurer la bonne répartition de ces places au regard des besoins identifiés localement ainsi que la réelle accessibilité des services d'accompagnement nécessaires".*

MME FOURE : Mathilde ROY.

MME ROY : Je pense que nous sommes d'accord sur le fond avec la proposition que vous faites. Je souhaite juste rappeler quelques éléments. Une nouvelle fois, la mise à l'abri des personnes sans domicile fixe, on le rappelle, est une obligation de l'Etat et non de la Commune. Les années précédentes, l'Etat faisait appel aux nuitées d'hôtel, mais pour différentes raisons il a privilégié cette année une nouvelle forme d'hébergement. En effet, l'Etat organise deux types de mise à l'abri cet hiver :

- Un accueil de jour qui a ouvert, comme vous le savez avec notre aide, sur la période en journée, situé salle Saint-Honoré. L'ADAPEI a d'ailleurs financé l'association Avenir pour assurer la gestion de ce lieu - gardiennage, fourniture des repas, etc., et ce dispositif reste maintenu jusqu'au 30 juin.

- Un accueil de nuit a également été réquisitionné durant les périodes de grand froid, et ce pendant ces périodes-là uniquement. Le gymnase de la Veillère, qui avait été prévu à cet effet, n'a pas pu être utilisé durant cet hiver, et ce dispositif n'a pas vocation normalement à perdurer au-delà du 31 mars.

- Enfin, un accueil de nuit sur toute la période dans des logements fournis par l'AMSOM et gérés par l'association Avenir. Ce dispositif reste, lui aussi, en place jusqu'au 30 juin.

Par conséquent, nous serions plutôt favorables à l'adoption du vœu que vous proposez puisque nous sommes d'accord sur le fond. En revanche, nous souhaitons toutefois moduler le dernier item qui était "organise avec la Commune d'Amiens et les associations intéressées, dont RESF 80, la Cimade et Femmes Solidaires, une concertation dans les meilleurs délais" dans la mesure où une concertation a déjà eu lieu vers le mois de novembre, quand nous avons eu à connaître des situations de femmes et d'enfants à la rue, où l'Etat avait répondu favorablement à la demande de Madame le Maire, et où nous avons pu remédier à cette situation. Il nous semble qu'il ne faille pas nécessairement citer les acteurs au risque d'en oublier certains qui pourraient en prendre ombrage. Nous serions donc favorables à moduler en écrivant : "Organise à nouveau avec la Commune et les associations intéressées une concertation dans les meilleurs délais", ce qui permettrait de ne pas froisser l'Etat puisque cela avait déjà eu lieu et de ne pas froisser des associations qui aimeraient être autour de la table et que nous n'aurons pas citées par omission.

M. MERCUZOT : Je viens d'entendre dire que l'on ne voulait pas froisser l'Etat. Or, le début du second paragraphe "Face au silence assourdissant de l'Etat" me paraît assez peu correspondre à cet objectif.

MME FOURE : Pour résumer, je propose de supprimer au début du second paragraphe "Face au silence assourdissant de l'Etat" et de commencer par "Une crise humanitaire se joue dans les rues des grandes villes de France". Et de rejoindre la proposition de Mathilde Roy en supprimant la référence à certaines associations, d'autant que ce ne sont pas avec ces associations que nous travaillons jusqu'à présent, mais avec l'UDAUS et quelques autres. Sous ces deux réserves, nous sommes prêts à voter ce vœu. Cela vous convient-il ?

ADOpte A L'UNANIMITE

79.3 - QUESTION ORALE SUR L'AVENIR DE LA VIE SOCIALE A LA RESIDENCE JEAN MOULIN.

MME FOURE : Qui présente cette question orale ?

MME BECKER : « *Après la choquante et brutale décision de non-reconduction de la convention qui lie la Société Immobilière Picarde (SIP), nous vous avons interpellé en décembre 2023. En effet, depuis 2020 et à la satisfaction générale, l'animation des espaces partagés de la*

résidence Jean-Moulin est effectuée à travers des ateliers, des animations, des rencontres et des projets favorisant le vivre ensemble et la mixité intergénérationnelle. Dès lors, il s'avère souhaitable que le Centre Social par l'ACTI-FEP, en lien avec l'association de résidents ASSEMBL'AGES, continue leurs activités d'animation de la vie sociale dans un cadre serein et pérenne pour toutes et pour tous. Au Conseil municipal du 25 janvier 2024, nous vous avons donc questionné sur les conclusions de la rencontre annoncée avec la SIP début janvier. Vous nous avez répondu que la réunion était reportée au 31 janvier 2024. Le 26 février 2024, Madame ROY, Vice-présidente du C.C.A.S. a été saisie, pour retour d'information, l'établissement étant concerné par la convention dénoncée par la SIP. En l'absence de réponse, une relance a dû être adressée le 4 mars 2024. Nous avons demandé de connaître le sens du relevé de conclusion de la rencontre avec la SIP et si le prochain conseil d'administration délibérerait sur une convention. La question est simple et directe et méritait, en toute transparence, une réponse identique. Or, le lundi 11 mars 2024, nous n'avons toujours aucune réponse.

Madame la Maire, nous vous remercions de tenir le Conseil municipal informé ce soir des suites données à la réunion tenue par vos services avec la SIP le 31 janvier 2024. »

M. DESCOMBES : La SIP, la Ville d'Amiens, le CCAS, l'AREF, Link City et l'association Les Francas - centre social Elbeuf, ont signé en 2020 une convention de partenariat portant sur l'animation des espaces partagés de la résidence intergénérationnelle, située au cœur du nouveau quartier de la ZAC Intercampus. Cette convention avait pour objectif d'assurer le lancement, la réussite et la pérennité d'une expérimentation d'animation des espaces partagés de ladite résidence.

En novembre dernier, la SIP a décidé, unilatéralement et sans échanger avec les autres parties signataires de la convention, de ne pas renouveler son partenariat avec le Centre social Elbeuf. Pourtant, l'article 7 de la convention stipulait que « lorsque la mise en œuvre des principes de la présente convention fait naître une situation imprévue ou un litige, les parties s'obligent à en discuter en vue d'un règlement amiable avant tout contentieux ».

Madame le Maire, informée par courrier le 28 Novembre 2023, a demandé au bailleur public de sursoir à sa décision le temps qu'une réunion entre les différents acteurs puisse être organisée. Cette demande a été refusée par la SIP, et l'association Les Francas, qui s'appelle désormais ACTI FEP, a dû quitter la résidence après un état des lieux de sortie fixé par le bailleur le 22 décembre dernier.

En janvier 2024, la Ville a proposé une réunion avec toutes les parties prenantes de la convention mais cette proposition a été, encore une fois, déclinée par la SIP, cette dernière refusant de discuter avec l'association ACTI FEP - centre social Elbeuf.

Malgré ce refus, et dans l'objectif d'échanger sur la situation et de chercher ensemble une issue positive, les élus de la Ville d'Amiens (moi-même et Valérie Devaux/Adjointe du secteur Sud), accompagnés par les membres de l'administration, le cabinet du Maire et la Présidente du comité de quartier AVEC, nous avons rencontré la SIP le 15 Janvier dernier. Les représentants de la SIP n'ont laissé place à aucune discussion possible quant à la poursuite de la collaboration avec le Centre social Elbeuf au sein de la résidence. Nous n'avons perçu, à notre plus grand regret, aucune remise en cause de la méthode employée par la SIP quant à la communication avec la Ville d'Amiens sur la situation relative à l'animation de la résidence et aux difficultés de partenariat avec le Centre social Elbeuf. La Ville d'Amiens a, par conséquent, mis fin à la collaboration avec la SIP concernant la résidence intergénérationnelle du 190, rue Jean Moulin.

La fin de cette collaboration avec la SIP ne modifie en aucun cas l'attention que la Ville et le CCAS portent aux habitants de la résidence, et du quartier plus globalement, ni sa détermination à trouver rapidement des activités de proximité qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins. Par ailleurs, la Ville d'Amiens continue à accorder son soutien au Centre social Elbeuf. Ce soutien n'a pas cessé, et le centre social Elbeuf reste un partenaire important de la collectivité sur le quartier. Nous avons rencontré le centre social Elbeuf à plusieurs reprises durant cette dernière période. Encore mardi dernier, une réunion a eu lieu à mon initiative avec le Centre social et les services de la collectivité. Nous réfléchissons collectivement à des propositions d'actions à déployer sur le quartier, et plusieurs propositions ont été évoquées. Nous envisageons, notamment, d'accentuer les opérations « d'aller-vers » afin de proposer des activités dans les différents lieux du quartier et pour les différents publics, dont ceux de la résidence. Ces actions, renforcées par celles des autres acteurs locaux, notamment par le comité de quartier que je remercie de son action en direction des habitants de la résidence, permettront d'apporter rapidement, je le souhaite, des réponses en termes d'actions de proximité aux habitants du secteur.

76.4 - QUESTION ORALE SUR LA FERMETURE DU CENTRE DE SANTE COSEM AMIENS.

MME FOURE : Qui présente cette question ?

M. PRADAT : « Ouvert en 2022 à la place du magasin C&A, le centre COSEM d'Amiens a fermé ses portes vendredi 16 février 2024, abandonnant patients et praticiens. En 2023 à Amiens, avec 45 professionnels, plus de 45 000 actes médicaux et dentaires ont été réalisés. En effet, en mai 2023, l'ouverture d'une enquête sur la gestion financière de ses centres COSEM, a révélé des faits de la délinquance économique, en raison de soupçons d'emplois fictifs, notes de frais pour des séjours de luxe, l'achat d'une Jaguar etc. Comme pour les EPHAD, la cupidité préjudiciable à la santé. Notre territoire est ici victime d'une prédation financière. Déléguer au privé un service public financé sur des fonds publics, sans aucun contrôle, n'est pas ce qu'on attend d'autorités publiques d'activités. Aucune solution de continuité des soins n'a été proposée alors que certains patients ont des pathologies extrêmement graves. La situation est parfaitement inadmissible. Le 15 février 2024, Madame la Maire, vous avez tristement constaté, avec le Maire de Saint Etienne que : "nos villes sont ce qu'il convient d'appeler des déserts médicaux parce que l'objet de carences importantes en matière d'offre de soins primaires". Or, par l'ordonnance n° 2018-17 du 12 janvier 2018, les centres de santé peuvent désormais se constituer sous forme de SCIC. Cette ouverture répond à deux enjeux majeurs : l'organisation formalisée et rationnelle de projets de santé structurés autour de parcours de soins en réponse aux évolutions des pathologies de nos concitoyens (augmentation des polyopathologies, maladies chroniques, vieillissement de la population...) d'une part, et l'exercice, dans un cadre collectif, de leur profession en réponse aux aspirations des médecins d'un mode de vie et de conditions de travail plus sereines et efficaces, d'autre part. Enfin, cette nouveauté permet également aux collectivités locales de participer; au sein de la SCIC, et de renforcer l'ancrage local des politiques de santé. Ce statut peut ainsi être un cadre de réponse aux déserts médicaux en associant les parties prenantes volontaires pour répondre aux besoins de santé de ces territoires. C'est d'ailleurs l'une des recommandations du Conseil économique, social et environnemental dans son avis sur les déserts médicaux. Qu'en pensez-vous comme outil local ? Quel retour avez-vous eu à votre lettre sur une offre de reprise ou sur toute autre alternative répondant aux attentes des patients et des professionnels concernés ? Quel a été le soutien apporté à votre interpellation écrite par Monsieur le Président de la République et les membres du gouvernement sur ce sujet urgent sollicitant leur appui ? »

MME FOURE : Je vais répondre en fonction des éléments dont je dispose qui sont extrêmement limités. Mais je voudrais d'abord revenir sur une formulation dans votre question orale. Vous indiquez "déléguer au privé un service public financé sur des fonds publics", mais nous ne sommes absolument pas dans ce cadre. Il s'agit du service de santé exercé par des professionnels libéraux ou parfois salariés d'une entreprise, mais nous ne sommes pas dans un service public financé sur des fonds publics. Je vous reprends sur cette formule. En tout cas, nous sommes en présence d'un service de droit privé tout simplement, qui capote en raison, vous l'avez dit, de problèmes de gestion et d'honnêteté de ceux qui ont piloté l'opération, et on ne peut que le regretter. Je constate qu'un certain nombre de patients, comme un certain nombre de salariés du COSEM, ont été repris par d'autres organismes de même nature qui existent sur notre territoire. Ce peut être un organisme qui existe sur le secteur de Shopping Promenade, par exemple, mais ce peut être aussi sur d'autres centres qui existent en centre-ville. Mon intervention, de concert avec mon collègue de Saint-Etienne s'adressait non pas au Président de la République en direct, car ce n'est pas lui qui peut faire quelque chose, mais aux administratrices judiciaires, car l'entreprise étant placée en procédure de sauvegarde, je voulais alerter les administratrices judiciaires et leur demander si des entreprises souhaitaient reprendre etc. J'ai donc été en contact téléphonique avec l'une des administratrices judiciaires. Pour l'instant, le dossier est en stand-by, mais je garde le contact avec elle. Je suis également en contact avec plusieurs "repreneurs potentiels", mais qui n'ont pas manifesté concrètement leur souhait de reprendre la structure. Je suis également en contact avec le propriétaire des locaux, puisque le COSEM exerçait dans des locaux qu'il louait, sachant que des travaux extrêmement lourds ont été faits et qu'il est difficile d'envisager d'autres activités que des activités de santé et qu'en outre, il s'agit d'activités utiles puisque le COSEM avait trouvé en partie son public, même s'il n'était pas encore rentable. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. Je reste très attentive à cette situation car il est assez catastrophique de voir des patients, pour certains, abandonnés à eux-mêmes qui se sont retrouvés face à une porte close du jour au lendemain. La porte n'est pas fermée, mais je n'ai pas de solution vraiment concrète pour le moment.

76.5 - QUESTION ORALE SUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR A AMIENS.

MME FOURE : Qui présente cette question ?

M. DECAVE : Nous vous proposons de retirer cette question, Madame la Maire, ce soir et de la reposer à une autre occasion.

MME FOURE : Vous la retirez, je vous en remercie.

76.6 - QUESTION ORALE SUR L'EXPERIMENTATION DE LA HOTOIE.

MME FOURE : Il nous reste les deux questions orales sur le parc de la Hotoie, question de Amiens c'est l'tien et question d'Amiens au cœur.

M. TELLIER : « *Lors de la balade urbaine du 23 septembre 2023, Madame l'adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux aménagements urbains a annoncé la fermeture du boulevard Salvador- Allende à la circulation automobile et le redimensionnement en zone apaisée de l'avenue Louis-Blanc. L'expérimentation prévue de six mois vient de débuter en mars, mais on sait aujourd'hui que ce n'est pas le cas. L'objectif positif d'un parc réunifié, embelli et adapté aux besoins actuels, sociaux et environnementaux, est partagé. Le projet d'ensemble devra notamment permettre la perméabilisation du sol, le développement de la biodiversité, l'inclusivité, la sobriété d'entretien et la durabilité. C'est aussi une étape de la liaison verte vers Renancourt. Toutefois, beaucoup de résidentes et résidents du quartier Saint-Roch/Saint-*

Jacques dénoncent, depuis janvier 2024, la fermeture totale de l'avenue Salvador-Allende aux véhicules. Une pétition signée par plus de 800 personnes prouve le manque de concertation. Elles vous expriment leur légitime crainte d'embouteillages en centre-ville si aucune solution n'est apportée ou même prévue pour les plus de 15 000 véhicules par jour passant par cette voie. Elles manifestent aussi une crainte d'isolement de leur quartier. Les embouteillages sont un fléau. La pollution issue du trafic routier est la plus nocive, en augmentant considérablement la pollution atmosphérique, la consommation de carburants et donc les émissions de gaz à effet de serre. De même, la sensation d'un quartier isolé et pas rénové crée un sentiment d'abandon et de cadre de vie dégradé.

Comprenez qu'une proposition de réhabilitation, quoique pertinente, ne s'impose pas d'en haut aux habitants et aussi aux commerçants, qui doivent pouvoir se l'approprier. Ce soir, pour répondre à leur légitime colère, pouvez-vous nous dire quelles sont les mesures correctives envisagées par la Ville ? En d'autres termes, comment allez-vous concrètement écouter et associer les citoyens réclamant une vraie étude d'impact ? Enfin, vu les doléances exprimées, ne serait-il pas préférable de réduire l'expérimentation à deux mois, au lieu des six prévus, et de prévoir d'ores et déjà un bilan partagé dès mi-avril, ceci pour envisager des adaptations, avant les vacances scolaires, et réfléchir à tester d'autres solutions (parkings-relais, sens unique, etc.) ? »

76.7 - QUESTION ORALE RELATIVE AU PLAN DE VIABILITE HIVERNALE.

MME FOURE : Je passe la parole au groupe Amiens au Cœur pour poser sa question qui est très complémentaire, puis Annie VERRIER répondra globalement.

M. DESCHAMPS : " Vous avez annoncé à la presse, sans concertation avec les comités de quartier ou avec les élus de ce Conseil municipal, votre volonté de tester la fermeture de l'avenue Salvador Allende à la circulation pendant une période de six mois "à partir du 1^{er} mars", comme indiqué dans le JDA du 21 août 2023. Si nous avons bien compris votre volonté d'unifier le parc, nous ne comprenons pas cette décision arbitraire et unilatérale, qui ne satisfait pas du tout la population. D'ailleurs, vous semblez reculer à prendre cette décision, la date du 1^{er} mars étant désormais repoussée au 1^{er} juin, et la durée de six mois se voit écourtée à quatre mois, comprenant sans doute son impopularité et les conséquences qu'elle engendrerait. La fermeture de l'avenue poserait de sérieux problèmes de reports de flux automobiles dans les quartiers alentours et transformerait le boulevard des Fédérés en cul-de-sac, alors qu'il est aujourd'hui la continuité du petit périphérique de centre-ville, que les Amiénois appellent couramment "boulevards intérieurs". Depuis plusieurs jours, nous réalisons du porte-à-porte dans les quartiers limitrophes du parc et nous ne sommes tombés sur quasiment aucune personne favorable à cette fermeture. Nous partageons la volonté des Amiénois de redonner un nouveau souffle au parc, mais deux sujets importants nous posent question. Nous vous demandons ainsi d'envisager un référendum local qui permettrait d'interroger les Amiénois de manière plus globale sur trois questions relatives au parc de la Hotoie :

1. Êtes-vous favorable à la fermeture de l'avenue à la circulation ?
2. Êtes-vous favorable au déménagement de la foire Saint-Jean en dehors de la Hotoie ?
3. Êtes-vous favorable à la création d'un grand parking arboré gratuit pendant 12 heures dans l'actuelle partie triangulaire du parc, permettant de satisfaire les besoins en stationnement des visiteurs du zoo et des commerces du centre-ville ? Cette démarche de consultation doit avoir lieu, à notre sens, à l'échelle de toute la ville, car cette potentielle fermeture concerne presque

tous les Amiénois véhiculés, mais aussi un grand nombre d'habitants de la Métropole. Elle aurait aussi le mérite d'avoir l'avis des Amiénois sur le déménagement de la foire Saint-Jean en dehors du parc de la Hotoie qui va être refait à hauteur de 9 millions d'Euros. Nous ne croyons pas du tout à votre annonce de déménagement de la base vie des forains à Mégacité, car ils n'accepteront jamais de laisser leurs manèges sans surveillance la nuit. Une réponse positive à la question 2, donc sur le déménagement de la foire, vous permettrait alors d'être d'autant plus aisée en allant voir les forains pour leur faire part de la volonté des Amiénois. Voici donc nos deux questions :

1. Acceptez-vous d'annuler ce test de fermeture de l'avenue Salvador Allende ?

2. En réunion publique le 12 mars 2024, vous avez annoncé que vous préféreriez faire un test de fermeture de circulation de quatre mois plutôt que de déclencher le référendum local à l'échelle de tout Amiens que je vous suggérais. La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 le permet. A ce jour, et après dix ans de fonction de maire, vous n'avez pas encore fait appel à ce dispositif. Maintenez-vous votre refus de permettre aux Amiénois de donner leur avis ? »

MME VERRIER : Une fois de plus, il existe une grande différence de point de vue entre notre projet de requalification du parc de la Hotoie, présenté mardi en réunion publique, et les idées démodées proposées par le groupe Amiens au cœur. En effet, face au projet présenté par notre équipe municipale, plébiscité par les Amiénois, vous avez décidé d'annoncer des idées rétrogrades, coûteuses pour les Amiénois, et qui excluent des publics.

Tout d'abord je voudrais faire référence à vos propositions qui figent notre ville dans les années 50. Par exemple, votre idée de création d'un parking de 300 véhicules supplémentaires au cœur du parc et au milieu des arbres les plus anciens, à proximité immédiate des platanes de plus de 250 ans, qui font la beauté de la Hotoie, est rétrograde. C'est une proposition vers plus de bitume, vers la suppression du terrain de ballon au poing et donc vers la réduction de l'emprise du parc que vous défendez. Et vraiment, cela va à l'inverse de notre projet qui, au contraire, développe la qualité végétale et paysagère.

Ensuite, vous développez des idées payantes pour les Amiénois avec l'instauration d'un parking à péage, qui freinerait la fréquentation du parc et du zoo à proximité.

Enfin, votre proposition de déménager la foire de la Saint-Jean conduit à exclure le public amiénois du centre-ville, des faubourgs et des quartiers périphériques, qui profite de cette fête populaire devenue aujourd'hui incontournable.

Là où vous proposez d'exclure des publics, nous encourageons la mixité des usages du parc et la mixité des publics qui le fréquentent. C'est ce que l'on appelle le vivre ensemble et la foire de la Saint-Jean y participe. Nous avons fait le choix de conserver une version dense et optimisée de la foire, où seules sont maintenues en place les attractions. L'aménagement que nous proposons permet l'accueil d'autres grands événements comme les tournois de ballon au poing, les Montgolfiades ou encore la journée d'accueil des étudiants. Les caravanes et véhicules des forains seront délocalisés sur les espaces de stationnement du pôle Licorne.

Vous l'avez compris, le projet que nous portons relève les nouveaux défis de notre époque, je pense au réchauffement climatique, à l'autonomie alimentaire, à la protection de la biodiversité et surtout au renforcement de la qualité de vie des Amiénois et des familles. Les nombreux espaces minéralisés, bitumés et sous-utilisés au quotidien rendent ce parc vieillissant. On peut aussi penser au kiosque, au bassin rond et aux espaces à proximité des grilles qu'il convient de

rendre plus attractifs. Le nouveau parc que nous allons réaliser redonnera à la Hotoie ses attributs pour en faire un véritable cœur de nature en pleine ville.

Ce projet a été imaginé avec des Amiénois, nombreux à avoir participé aux différents temps de concertation. Je rappelle que la première phase lancée à partir de septembre 2021 a recueilli l'avis de 1200 Amiénois. Quant à la seconde phase de concertation, avec le « Serious Game » en 2022, elle a permis à 508 Amiénois de dessiner le parc idéal.

A la différence des propos tenus par les élus du groupes Amiens C'est l'tien ! une véritable concertation s'est tenue.

Les avis des Amiénois nous ont été précieux. Ils nous ont permis de dessiner un projet qui renforce la qualité végétale avec la plantation de nombreux arbres, arbustes et fleurs supplémentaires, qui résistent aux grandes chaleurs et créent de la fraîcheur. Le projet prévoit aussi la création d'une aire de jeux agrandie et adaptée à tous les publics, d'une clairière pour les événements sportifs et culturels, des vergers jardinés, des prairies d'arbres fruitiers, des terrasses, des pontons et la végétalisation des berges pour favoriser la promenade, la création de places de parkings à l'extérieur de l'emprise du parc, à proximité du zoo. Je peux également mentionner l'aménagement de boucles pour la pratique de la course à pied, du vélo, de la trottinette et du roller, la réhabilitation du kiosque pour encourager les événements culturels et les activités de détente et de loisirs...

Je vous informe que les premiers chantiers démarreront dès le mois de novembre à l'est du parc, donc dans la pointe du parc.

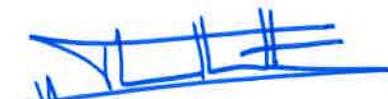
Concernant l'expérimentation de l'avenue Salvador Allende sans voitures, elle vise à reconnecter les différentes parties du parc entre elles. Je vous annonce qu'elle débutera à partir de la foire de la Saint-Jean pour une durée de cinq mois, car réduire la période d'expérimentation à deux mois, aux mois de juillet et août, n'aurait pas permis de fournir des données fiables. A l'issue de cette période, nous reviendrons vers les Amiénois pour leur communiquer les résultats de l'impact de la circulation dans les rues avoisinantes. Si ces résultats ne sont pas concluants, l'avenue sera rouverte à la circulation.

Enfin, comme l'a annoncé Madame le Maire, cette expérimentation représente le moyen le plus fiable et le plus efficace pour juger des effets positifs ou négatifs, à la différence du référendum proposé par le groupe Amiens au cœur, qui ne le permet pas.

MME FOURE : Merci, Annie. La séance est levée et je vous donne rendez-vous le jeudi 16 mai prochain à 18h. Je remercie tous ceux d'entre vous qui sont restés jusqu'au bout et je remercie l'administration de nous avoir accompagnés jusqu'au bout.

La séance est levée à 23h06.

Le secrétaire de séance


Thomas LHERMITTE

Madame le Maire



Brigitte FOURÉ

